

**FONDATION DU PATRIMOINE :
LES 18 SITES
EMBLÉMATIQUES 2023**

**SALON DE L'AGRICULTURE :
RETROUVEZ TOUTES LES PHOTOS
DE NOS DÉPARTEMENTS**

LE JOURNAL **DES** DÉPARTEMENTS

LEJOURNALEDSDÉPARTEMENTS.FR N°21 - AVRIL 2023

GRAND ENTRETIEN DOMINIQUE LE MÈNER

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

**"JE CROIS BEAUCOUP À
L'IDENTIFICATION DES
DÉPARTEMENTS PAR
NOS CONCITOYENS"**

**ÉVÈNEMENT :
GRAND PRIX
LITTÉRAIRE DU
JOURNAL DES
DÉPARTEMENTS**





**LE JOURNAL DES
DÉPARTEMENTS**

An aerial photograph of the Futuroscope theme park in France. The image shows a large, modern building with a complex, crystalline facade made of many vertical glass panels. In the foreground, there is a large, circular water feature with multiple jets of water spraying upwards. A winding path or bridge crosses over the water. The park is surrounded by lush green trees and lawns. A yellow banner with dark blue text is overlaid on the bottom half of the image.

futuroscope

Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre

Toutes les infos sur lejournaldesdepartements.fr



Par Olivier de Brabois
Rédacteur en chef du Journal des Départements

E D I T O

Jean-Pierre ne montre aucune agressivité. Simplement une curiosité sincère mais obstinée. Il repose tranquillement la question :

« Il n'y a plus de médecin dans le coin. Que comptez-vous faire ? »

Il toussote, l'élu, derrière cette table, illusoire rempart. Il surnage se défaussant sur d'autres mais affirmant que, tout de même, ils font beaucoup pour l'implantation de nouveaux médecins.

Le teigneux ne lâche pas l'affaire et demande des explications. Qui se charge de résoudre le problème ? Alors l'élu cite : l'État, la Région, le Département, l'intercommunalité.

Immense terrain de jeu, où l'objectif consiste à repasser la balle à l'autre.

Mais, le pauvre élu, n'y peut rien. Il se retrouve dans un système incompréhensible et décourageant.

« En bref, plus vous êtes nombreux, moins cela marche ! »

Le citoyen assiste, impuissant, à un jeu où chacun refile la responsabilité au voisin. Et pourtant, il sait que quel que soit le niveau, il en est le principal contributeur. Et ce qu'il demande, c'est une réponse quel que soit le celui qui l'apporte. À cela peuvent s'ajouter les rivalités humaines ou politiques.

L'État, lui-même, réussit à compliquer (ou fuir ses responsabilités). La faute en revient à des agences, à un niveau régional ou à des structures quasi indépendantes. Le préfet qui représentait tout l'État, se trouve avec des responsabilités amputées et des pouvoirs rognés.

L'État refuse aussi de se défaire de responsabilités et continue à doubler des compétences transférées, comme s'il fallait continuer à garder un œil sur des collectivités soupçonnées d'irresponsabilité. On constate cela dans le domaine du social, mais aussi dans les collèges (Système complètement absurde pour les gestionnaires des collèges ?, Non transfert de la médecine scolaire ?)

Les responsables associatifs culturels connaissent bien l'imbrication des compétences qui génère de l'incompréhension constante. Avec des compétences mal identifiées, ils peuvent se perdre dans le labyrinthe des administrations et finir par abandonner leur projet.

L'illisibilité des compétences et des responsabilités expliquent l'éloignement des citoyens vis-à-vis de la chose publique. Avec les conséquences électorales que l'on connaît. Il faut développer l'information.

Le Journal des Départements s'y emploie avec détermination. À sa place, modestement, pour permettre de développer la réflexion et l'échange des bonnes pratiques. Les associations d'élus s'engagent au quotidien pour défendre les positions communes.

Ce numéro d'Avril consacre un dossier spécial à la Sarthe, département discret, terre de contrastes où vitesse et lenteur se côtoient, mosaïque de pays. Territoire marqué par l'histoire médiévale, la Renaissance, le souvenir de Joseph Caillaux. Terre d'art, de patrimoine et de culture avec l'abbaye de Solesmes, La Flèche, Le Mans, l'Abbaye royale de l'Épau, Sablé-sur-Sarthe, Mamers, la faïence de Malicorne-sur-Sarthe.

La légende des 24 heures du Mans (dont on fête le centenaire) marquée par de célèbres pilotes : Sébastien Bourdais, Henri Pescarolo, Jean Rondeau...

Chaque mois, nous continuons à mettre en avant un département. Après la Sarthe, ce sera le Loiret en mai.

Le 8 juin, avec le Conseil départemental du Rhône, nous organisons une journée de réflexion et de travail sur les transitions. Il s'agit de s'inspirer des bonnes pratiques développées dans les collectivités territoriales et de les valoriser.

À noter aussi le 14 septembre la cérémonie des D d'Or qui aura lieu cette année, au Futuroscope avec le Département de la Vienne. Merci à ce dernier pour cet efficace partenariat. Ce sera aussi l'occasion de remettre les Grands prix littéraires des Départements.

Enfin le développement de Job Public, qui valorise les marques employeurs et que plusieurs Départements, déjà, ont adopté.

Programme chargé, animations, partenariat grâce à vous tous.

Merci.
Bonne lecture.

Olivier de Brabois

o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr



Le Journal des Départements
N°21 Avril 2023

1er Partenaire média des départements de France, Le Journal des Départements est un magazine mensuel publié par la société OJP Presse.

Les actualités des départements en direct sur :
lejournaldesdepartements.com



Communication

Communication et réforme des retraites

Cécile DELOZIER,
spécialiste en communication politique

SOMMAIRE



Grand entretien

Portrait de Dominique Le Mèner
Président du Département de la Sarthe

08

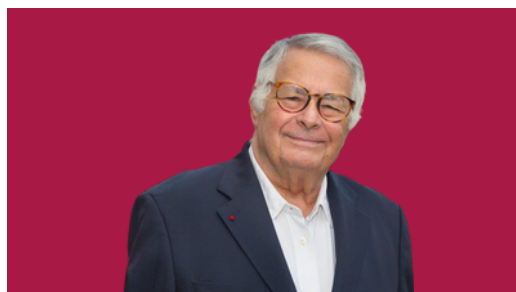


Chronique parlementaire

Les modes de financement des autorités organisatrices de la mobilité

Stéphane Sautarel,
Sénateur du Cantal et
Conseiller région de la
région Auvergne-Rhône-
Alpes

27



Billet d'humeur - Solidarité

Les droits de l'enfant pour les mineurs non accompagnés

Claude ROMEO, Directeur
Départemental Honoraire
Enfance Famille de Seine St
Denis et Ancien Président de
l'ANDASS

38



Management et conduite du changement

l'invité du mois : Marc Pons de Vincent
DGS de la Métropole Européenne de Lille

Par Jean-Marie Martino et
Gilles Lagarde

69



Littérature

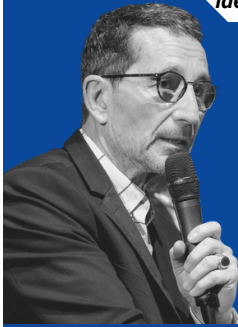
Les choix littéraires de Simon Houdebert

114

"Ils le disent" dans le Journal des Départements

Verbatim

« Promouvoir un territoire ne consiste pas à tenter de cocher les cases de ce qui serait le « portrait idéal », et à la mode, d'un territoire fantasmé, mais bien de révéler son identité réelle, son authenticité. »



Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication.

« Présider le Conseil départemental, c'est également rassembler les élus autour d'un projet coconstruit »



Dominique Le Mèner

Président du Département de la Sarthe

« L'estimation du temps perdu en réunion synchrone non justifiée : cinq heures. Énorme !!! Et il ne s'agit que d'une moyenne. »



Jean-Pierre Boisoteau

Consultant en management des Ressources Humaines

« Chacun souhaite recevoir de la considération et pourtant chacun peine à en donner. »



Cécile Delozier

Communicante

Le Journal des Départements est une Marque de la société OJP Presse, SAS au capital de 1000,00€

SIÈGE SOCIAL
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
France

Directeur de la publication
Jean-Philippe Delbonnel

Rédacteur en chef
Olivier de Brabois

RÉDACTION - Orléans
331 rue d'Alsace, 45160 Olivet
info@delbopresse.com
T 02 46 91 50 61

RÉDACTION - Paris
46 quai Louis Blériot, 75016 Paris
o.de-brabois@lejournaldesdepartements.fr

PUBLICITÉ
Pour toute information ou demande relative à des insertions publicitaires, envoyez votre demande sur l'adresse rozen@delbopresse.com en précisant dans l'objet : « Publicité LJD ».

MENTIONS LÉGALES
IRCS Orléans 900953415
Siret : 90095341500016
Code APE 5814Z.

OJP PRESSE PUBLIC RELATION
Les articles "Public Relation" publiés dans les magazines du Journal des Départements sont rédigés par les partenaires commerciaux. Les opinions exprimées ainsi que les illustrations utilisées dans ces articles n'engagent que leurs auteurs.

N° ISSN : 2823-7536
Dépôt Légal 03-2023

CRÉDITS PHOTOS
Unsplash, Delbo Presse, OJP Presse, Département de la Sarthe, Cedric Arnould

Toute reproduction, représentation, traduction ou adaptation qu'elle soit intégrale ou partielle, quels qu'en soient le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans l'autorisation expresse et écrite par le magazine, sauf les cas prévus par l'article L-122-5 du code de la propriété intellectuelle.

Ont notamment participé à ce numéro
Jean-Marie Martino, Marc Thebault, Pierre Henri Hamburger, Simon Houdebert, Cécile Delozier, Gilles Lagarde, Jean-Pierre Boisoteau, Mathilde Haas, Claude Romeo, Olivier Babinet, Marc Pons de Vincent, Marie-José Maurin, Alexandre Riquier, Alain Pichon, Stéphane Sautarel, Alain Portels, Jean-Philippe Delbonnel, Guillaume Philippot, Charles Poyac-Richard.

IMPRESSION DIFFUSION
Les magazines sont imprimés en France chez Imprimerie à Réaction
41 rue du Bréteil
33320 Eysines.

Ils sont diffusés en publipostage ciblé auprès des décideurs et remis à l'ensemble des parlementaires et aux entreprises ainsi que les collectivités des départements Français.

Les candidatures pour les Trophées des Départements **sont ouvertes!**

ZOOM sur une cérémonie d'exception qui attend nos lauréats. Comment participer, quels sont les critères, quand et où se déroulera cette dernière ? Rencontre avec Jean-Philippe Delbonnel président du Groupe Delbo Presse qui édite notamment, Le Journal des Départements et le Journal des Territoires. Olivier de Brabois, le rédacteur en chef du Journal des Départements.



Comment et pourquoi avoir créé les Trophées des Départements ?

JPHD : Avec notre rédacteur en Chef, Olivier de Brabois nous avons un objectif commun : Mettre en avant les meilleures idées et initiatives de nos départements avec cette revue et nous allons l'illustrer via cette cérémonie d'exception.

À l'occasion de nos nombreux déplacements dans la France entière à la rencontre des président(e)s nous avons constaté le dynamisme de nos départements. Partout des idées intéressantes, originales, trop peu connues et reconnues au niveau national. Notre enjeu concerne précisément ce dernier point.

Présenter au niveau national ces initiatives et les acteurs de terrain qui font la France

Quels sont les critères pour participer à cette cérémonie ?

OdB : Avec le jury composé de 10 personnalités nous avons décidé une vingtaine de critères afin de sélectionner les meilleurs dossiers. De plus j'ajoute que nous avons également décidé de créer 30 catégories d'admission. Du sport à la jeunesse en passant par le numérique et bien d'autres encore.

Comment participer aux trophées des départements ?

JPHD : Il suffit de se rendre sur notre site, celui du journal des départements et cliquer sur le lien trophées. Dès lors, un rendez-vous en visioconférence vous est proposé afin d'étudier votre éligibilité à la candidature 2023.

Avez-vous déjà trouvé le lieu pour cette 2ème édition 2023 ?

OdB : Absolument. Nous sommes très heureux cette année d'organiser ces D d'or 2023 en partenariat avec le département de la Vienne. J'en profite pour témoigner toute ma gratitude au président Pichon qui nous accueille et co-organise avec joie et enthousiasme.

Pour conclure, qu'attendez-vous de cette seconde édition ?

JPHD : Nous attendons le meilleur (sourire) plus sérieusement, et c'est précisément là notre ADN, mettre en avant celles et ceux qui font battre tambour battant le coeur de nos départements et le coeur de la France. Plus que jamais les Départements ont un rôle à jouer et c'est le moment de le prouver via l'ensemble des actions et des initiatives qui se déroulent au coeur de nos territoires.

A suivre en septembre prochain... Arnaud Morin



Plus que jamais les Départements ont un rôle à jouer et c'est le moment de le prouver
Jean-Philippe Delbonnel

Les étapes :

- 1** Rendez vous sur le site du journal des départements, onglet : "Trophées"
- 2** Un formulaire de contact est à compléter par vos soins avec vos coordonnées et le détail de votre projet
- 3** L'équipe du Journal des Départements revient vers vous afin d'organiser un premier entretien d'admission

TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS ILS SONT LA CHANCE POUR LA FRANCE



Mettre sous les feux des projecteurs toutes celles et ceux qui œuvrent dans l'ombre pour faire bouger la France ! Tel est le pari des Trophées des Départements autrement nommé : Cérémonie des "D d'Or", une action plébiscitée par les élus et les décideurs notamment à travers le flux des candidatures amorcé en 2022.

Élu(e)s, chefs d'entreprises, décideurs, directeurs de fondations, femmes et hommes et de tous âges, rejoignent les rangs des candidats. Ce qui augure d'un bon millésime pour cette année 2023, à l'image d'une France plurielle et résiliente sur tous les fronts.

Vous aussi, faites-nous partager vos actions et les initiatives entreprises dans vos collectivités ou vos activités. Téléchargez votre dossier et envoyez-nous votre candidature pour faire partie de nos personnalités inspirantes de l'année, faire parler de vous et figurer sur notre Book des Trophées 2023.

COMMENT PARTICIPER AUX TROPHÉES DES DÉPARTEMENTS 2023

Pour candidater aux Trophées des Départements 2023, vous devez représenter, une collectivité, une institution ou une entreprise et avoir entrepris ou avoir prévu des projets, des actions de développement, qu'elles soient d'ordre économique, social, environnemental, culturel, sanitaire ou technologique, au sein de votre entité, dans vos activités ou au service des autres.

Pour cela, vous devez remplir et adresser le dossier de candidature réservé à votre catégorie en fournissant les informations de communication demandées. Les dossiers de candidatures sont disponibles sur lejournaldesdepartements.fr, rubrique « Trophées ».

Attention, il y a deux types de dossiers selon le profil de votre candidature. Un dossier pour les « Départements » et un dossier pour les « institutions et entreprises ».

Pour chaque type de dossier, vous aurez à choisir une ou plusieurs catégories pour vous distinguer sur les 30 qui vous sont proposées selon votre profil de candidature.

Dates de clôture des commissions

Les candidatures pour les 30 « Trophées des Départements 2023 » Les dossiers doivent parvenir avant le 14 juillet 2023

Les actions de communication autour des lauréats sont réalisées au fur et à mesure de la réception des dossiers, de leur traitement et des attributions.

Informations, contact et dossiers de candidature à télécharger sur

www.lejournaldesdepartements.fr/trophees

PORTRAIT

Dominique Le Mèner

Président du Département de la Sarthe



Le Mans : le soleil réapparaît après une pluie bienvenue et illumine le parc.

Ici, Préfecture et Département se partagent les locaux de l'ancienne abbaye de la Couture.

Dans le superbe cloître ouvert de trois côtés sur un jardin, on cherche des yeux de possibles moines s'y promenant. Les lieux incitent à la réflexion, presque au recueillement.

Nous découvrons la salle Joseph Caillaux. Cet ancien réfectoire des bénédictins a accueilli la première séance du Conseil général en 1790 et le Département s'y est réuni jusqu'en 1975, date à partir de laquelle le Conseil départemental se retrouve à l'Abbaye Royale de l'Épau.

Dominique Le Mèner nous accueille dans son vaste bureau. Un homme grand, mince, affable et courtois.

Le bureau en boiserie mélange éléments classiques et modernes : des meubles Louis XV et un cartel de la même époque qui égrène heures et demi-heures. Une Marianne sur la cheminée. Au mur des tableaux anciens, des cartes d'antan. Un découpage de la France en divisions égales envisagé sous l'ancien régime et celle de Cassini de la région du Mans datant de 1765.

L'autre partie du bureau paraît plus contemporaine et plus fonctionnelle avec, aux murs, des tableaux modernes d'artistes Sarthois, et un grand Robert Tatin, peintre mayennais.

Par la fenêtre, une ouverture vers l'extérieur : des arbres centenaires, un parc ouvert en partie au public, un véritable espace naturel en plein centre-ville !

Juriste de formation, Dominique Le Mèner, par goût de la chose publique, s'engage rapidement dans la vie politique, tout d'abord au Sénat, auprès du parlementaire RPR Jacques Chaumont. Élu conseiller municipal du Mans, il devient, en mars 1992, conseiller général du canton Le Mans-Est-Campagne et conseiller régional des Pays de la Loire, présidé par Olivier Guichard. Il exerce les fonctions de vice-président dans les deux assemblées et de président chargé des affaires économiques au sein de ces commissions régionales et départementales dont il développe les synergies. Il goûte, l'expérience et la pratique d'un « conseiller territorial » en éventuel devenir.

Remplaçant de Jacques Chaumont, Sénateur de la Sarthe de 1995 à 2002 il est élu député en 2002, dans la 5e circonscription de la Sarthe, sous l'étiquette UMP. Réélu régulièrement, il reste député jusqu'en 2017 et s'oppose à la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la réforme territoriale.

Après la réforme territoriale, il est élu conseiller départemental du nouveau canton de Saint-Calais (qui regroupe les 4 anciens cantons de Montmirail, Vibraye, Bouloire et Saint-Calais) et est élu président du Conseil départemental de la Sarthe en 2015 et réélu le 1er juillet 2021.

En 2017, touché par la loi anti-cumul, il choisit sans hésitation de conserver la présidence du Département, plutôt que la députation. Car là, « on trouve le concret, la réalité, les réalisations et non les invectives ou les embrigadements politiques ». Du reste, à la tête d'une majorité départementale de rassemblement regroupant des élus de la droite, du centre et indépendants, il décide de ne pas renouveler son adhésion d'élus aux Républicains.

Car l'homme savoure la nuance, et porte l'élégance avec un sérieux faussement désinvolte. Par moment, il plisse les yeux et l'on perçoit un sourire à peine esquissé.

Vrai patron du Département, le Président connaît le territoire qu'il a sillonné en tous sens et la collectivité où il siège depuis plus de 30 ans. S'il délègue largement à son équipe d'élus comme à son administration, il conserve, en direct, les secteurs qui lui paraissent essentiels : le syndicat mixte chargé de l'aménagement numérique et du déploiement de la fibre optique, le Service d'Incendie et de Secours, le Groupement d'Intérêt Public INOVALYS, qui regroupe les laboratoires publics de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et du Morbihan, et, bien sûr, le Syndicat Mixte du Circuit des 24 Heures du Mans.

Il parle facilement de ce département lui aussi, tout en contrastes, où vitesse et lenteurs se côtoient, modernité et tradition s'approprient, histoire et modernité cohabitent.

Un département qui offre maints atouts avec de nombreuses et rapides infrastructures et en contrepoint des espaces naturels sensibles. Département divers par ses paysages et ses mentalités, département discret qui refuse la frime ou l'esbroufe.

Nous nous laissons entraîner par ce charme certain que nous dévoile son Président et par la vision stratégique qu'il rappelle, avec les enjeux prioritaires dans les domaines de la jeunesse, de la santé, de l'environnement, de la solidarité, de l'éducation, des infrastructures, de l'emploi, du numérique, de l'attractivité et des territoires. Pour cela le Conseil départemental va investir plus d'un milliard d'euros à l'horizon 2030.

Dominique Le Mèner se rapproche de la fenêtre, regarde les arbres et explique son goût pour les espaces naturels, les forêts et les abeilles. « Il faut préserver et agir. Mais on ne peut agir sans expliquer! »

Des explications à retrouver dans les pages de ce dossier spécial.



"Présider le Conseil départemental, c'est également rassembler les élus autour d'un projet coconstruit, et impliquer l'ensemble de nos agents dans la mise en œuvre de notre feuille de route."

● **Président très impliqué au quotidien.**

Quel est exactement votre rôle ?

DLM : Comme dans chaque Département, c'est d'abord répondre aux attentes des habitants : améliorer leur quotidien, tout en construisant leur avenir. Notre rôle consiste à avoir une vision prospective, et la plus large possible, afin d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux enjeux et aux défis de notre territoire.

C'est, à mon sens, notre véritable mission d'élu. C'est un engagement que l'on prend au service du développement d'un territoire et de ses habitants.

Présider le Conseil départemental, c'est également rassembler les élus autour d'un projet coconstruit, et impliquer l'ensemble de nos agents dans la mise en œuvre de notre feuille de route.

Un départementaliste.

● **Vous considérez-vous comme départementaliste ?**

DLM : Clairement oui ! Je crois beaucoup à l'identification des Départements par nos concitoyens - c'est 233 ans d'histoire - et à leur rôle d'échelon de proximité irremplaçable. J'avais voté avec enthousiasme la réforme du conseiller territorial car on redonnait ainsi de la consistance aux territoires, les élus départementaux étant appelés à gérer une Région avec des intérêts communs ou partagés.

● **En revanche, vous vous êtes opposé à la loi NOTRe**

DLM : Oui, et cela pour plusieurs raisons : d'abord, une opposition aux redécoupages, à la création de ces hyper régions si coûteuses dans leur création, comme vient de le rappeler la Cour des comptes, et éloignées par leurs superficies de nos concitoyens. Puis, le refus d'une nouvelle étape de regroupements communaux à marche forcée dont la perception et l'efficacité en termes de financement et en termes d'actions ne me semblent pas démontrées.

Pour moi, la commune doit rester l'échelon essentiel s'appuyant, notamment en zone rurale, sur des élus quasi bénévoles. A l'origine, ces regroupements devaient permettre de réduire la dépense publique. Or, la réalité montre que les taux (commune et intercommunalité) ont augmenté parallèlement sans gain pour les contribuables.

Enfin, je continue à considérer que la suppression de la compétence économique comme celle du transport scolaire représente une tentative d'amoindrissement du rôle des Départements, même si ce n'est pas allé jusqu'à la suppression voulue par Manuel Valls. Avec les semi-réformes successives que nous avons connues depuis 2010, parfois opposées dans leurs

ambitions, et concentrées sur les compétences, on a durablement mis en panne la poursuite de la décentralisation.

Aujourd'hui, force est de constater que la création des grandes régions et la gestion de la crise sanitaire sont deux éléments qui ont concouru à démontrer la pertinence de l'échelon départemental.

Le choix du Département

● **En 2017, Député, vous avez choisi de rester au Département ?**

J'ai été pendant 15 ans un parlementaire impliqué. J'ai ainsi déposé des propositions de lois, comme beaucoup de députés, telles que celles sur le statut des élus du monde associatif, sur l'obsolescence programmée, la reconnaissance du volontariat des sapeurs-pompiers... Mais, dans la pratique, ces initiatives restent lettres mortes. Nos marges de manœuvre sont souvent réduites aux simples votes des projets du Gouvernement, mais pour ma part, j'ai toujours refusé de voter dans un sens, simplement parce que j'appartenais à une majorité ou un parti !

En outre, aujourd'hui, l'action législative consiste pour 60 à 70% en la transposition des directives européennes. Pour le reste, il s'agit des projets de lois gouvernementaux. Avec la suppression du cumul parlementaire/élu local, on a encore plus fragilisé le lien entre les territoires et l'exécutif.

A l'inverse, exercer la fonction de Président du Conseil départemental, c'est avoir la possibilité de mener des réalisations concrètes pour son territoire.

● **Y a-t-il aujourd'hui de vraies marges de manœuvre avec les dépenses obligatoires et les contraintes financières ?**

DLM : Oui, dans une certaine mesure. Cela passe d'abord par une bonne gestion : limiter les dépenses de fonctionnement, se donner des possibilités d'autofinancement, privilégier l'investissement. En Sarthe, dans notre projet stratégique, ce sont 100 M€ d'investissements que nous projetons chaque année.

Notre politique d'investissement offensive profite au territoire comme avec la fibre optique pour laquelle la Sarthe est devenue le premier département de la région des Pays de la Loire 100 % raccordable.

Il y a bien sûr les dépenses sociales qui s'imposent, mais on peut contenir le nombre de bénéficiaires du RSA avec une politique d'insertion efficace (il y a 12 personnes qui, ici, travaillent à cela en relation avec Pôle Emploi) en favorisant le retour rapide vers l'emploi.

Fibre et Chlorophylle

● **Vous insistez beaucoup sur l'attractivité du territoire.**

DLM : Sujet essentiel effectivement. Je regrette à nouveau la suppression de la compétence économique. Notre service économique fonctionnait vraiment bien avec l'implantation de nombreuses entreprises dans des parcs d'activité chaque année.

Il existe maintenant une agence qui regroupe « attractivité et tourisme ». Elle peut s'appuyer sur la marque mondiale des 24 Heures du Mans. Une notoriété essentielle qui concerne de nombreux aspects de développement économique industriels ou touristiques. Ce sont des événements qui attirent chaque année plus de 700.000 spectateurs, et cette année 2023 s'annonce exceptionnelle avec le Centenaire des 24 Heures et Le Mans Classic.

Mais la Sarthe c'est aussi la fibre et la chlorophylle ! Avec d'un côté, le réseau d'initiative publique départemental numérique et de l'autre une réelle qualité de vie grâce à des moyens d'accueil importants, un réseau de voies vertes et d'espaces naturels sensibles (on en a une vingtaine aujourd'hui).

Département le plus boisé des Pays de la Loire, le Conseil départemental de la Sarthe a souhaité protéger ce patrimoine en aidant le SDIS à investir dans les caméras de vidéo détection des feux de forêts qui couvrent un périmètre d'environ quarante kilomètres. Et cela grâce au très haut débit.

Ce patrimoine naturel important séduit les résidents secondaires mais aussi des navetteurs (ils sont ainsi déjà 1500 au quotidien vers Paris, situé à 55 minutes en TGV). La promotion du Département se concentre vers Paris avec des campagnes publicitaires, notamment dans le métro.

L'attractivité passe aussi par le Club des ambassadeurs qui regroupe universitaires, chefs d'entreprises, personnalités qui actionnent leurs réseaux.

Si le Conseil régional assume parfaitement son rôle pour les grosses entreprises, en revanche, il me semble que le Département est un échelon de proximité qui manque aujourd'hui pour les PME, et qu'il faudrait récupérer.

● **Pour l'attractivité vous assurez aussi qu'en Sarthe il fait bon vivre. Mais tous les départements ne peuvent-ils pas se targuer de cela ?**

DLM : Ici, il y a, me semble-t-il, la conciliation d'un dynamisme économique, technologique et d'un cadre de vie préservé. Nous impliquons des personnalités qui ont fait le choix de la Sarthe et l'affichent fièrement : « Venez réussir en Sarthe », avec des conditions propices pour l'entreprise et pour votre vie personnelle. De plus vous bénéficiez de l'un des prix de l'immobilier les plus bas de France (1 500 € du m²). Un hôtel particulier dans le vieux Mans pour le prix d'un 2 pièces à Paris !

● **Le Département est engagé dans un projet stratégique. De quoi s'agit-il ?**

DLM : Il s'agit d'un travail lancé lors du précédent mandat, avec des objectifs à 2030, qui permet d'en voir la réalisation dans un délai raisonnable. 10 enjeux faciles à appréhender et qui s'adressent à tous les Sarthois. C'est un projet rédigé avec tous les élus responsables dans leurs compétences respectives. Il s'agit de montrer que notre action s'inscrit dans la durée.

● **Quelles relations entre les communes et le Département ?**

DLM : Au moment de la crise de la Covid, le Conseil départemental a consacré 20 M€ pour soutenir les entreprises de moins de 3 salariés et aidé les communes, les maisons de retraite, à l'acquisition de divers matériels nécessaires qui faisaient défaut.

Actuellement, le Département apporte un soutien à l'investissement durable des 354 communes grâce à un plan de 14 M€ pour tous les types de projets (sauf ce qui serait contraire à la démarche écologique), sans limite (jusqu'à 80%, plusieurs opérations possibles). Avec un dossier très simple de 3 pages, c'est le choix de la confiance envers les maires que nous portons. Cela a un effet démultiplicateur immédiat. La totalité des communes y a souscrit.

Un vrai choix numérique.

● **Vous parlez beaucoup du numérique. Projet essentiel pour le territoire ?**

DLM : Il s'agissait au départ d'une discussion technique. Le choix de la « montée en débit » qui confortait la position de France-Telecom Orange était-il justifiée? Ce qu'ont pensé pas mal de Départements. On constate aujourd'hui que le choix du tout numérique s'est avéré le bon. Le Département deviendra, à terme, propriétaire de ce Réseau d'initiative publique et il encaissera tous les ans 6 millions d'euros de redevances. À l'image de ce que Joseph Caillaux, un de mes illustres prédécesseurs, a réalisé pour notre réseau électrique.

Très rapidement 2 700 entreprises, les zones d'activité, les collèges, l'université se sont raccordés au Très Haut Débit.

Malheureusement les Zones AMII, les zones Orange, ne vont pas à la même vitesse, ce qui crée une distorsion compliquée et une incompréhension de la part des habitants.

● **Reste un problème, comme dans de nombreux départements, celui de la santé.**

DLM : La ville du Mans n'a pas de Centre Hospitalier Universitaire et se retrouve cernée par les C.H.U. de Tours, Nantes, Angers, Rennes ou Paris. Or, on le sait, les médecins privilégient une installation sur leur lieu d'études. Pour capter de nouveaux professionnels, nous avons engagé une coopération avec l'université d'Angers et mis en place des dispositifs volontaristes : aides



à l'installation (soutien à 180 médecins), plan santé, médibus... Mais ce n'est pas à la mesure du problème.

Il s'agit avant tout d'un problème national et d'une compétence insuffisamment exercée par l'État. Dans le passé, en raison du numerus clausus, un grand nombre d'étudiants ont été éliminés au concours pour des demi-points, alors qu'ils auraient pourtant fait d'excellents médecins. Aujourd'hui, il existe un maintien de fait du numerus clausus lié à la limitation des places disponibles de formation pour les étudiants en médecine. Enfin, il y a une désaffection pour les postes de généralistes, notamment en zone rurale.

Je ne crois pas non plus à l'obligation générale d'installation dans les zones déficitaires.

En effet, peut-être faut-il réfléchir à la création de zones à discrimination positive ou interdire les installations dans les zones surdotées.

Dans la pratique, les installations s'avèrent toujours volontaires et réfléchies. De même, nous avons choisi de financer des équipements de pointe pour le centre de cancérologie de la Sarthe comme le Cyberknife, robot pour le traitement des tumeurs en trois dimensions. Évidemment cela permet le traitement des patients sur place, mais peut également avoir un effet d'attractivité pour des médecins qui trouvent de nouvelles technologies et des matériels performants quand ils arrivent dans un Centre comme celui-ci. Du reste, un de nos ambassadeurs, professeur du centre de cancérologie, justifie son choix d'installation par la présence de moyens supplémentaires pour développer son activité.

● Parlez-nous du domaine budgétaire le plus important, celui du social et de la solidarité.

DLM : Comme tous les Départements, nous sommes confrontés à une augmentation vertigineuse des difficultés dans le domaine de l'enfance. Entre 2017 et aujourd'hui, ce sont 600 enfants supplémentaires que nous avons dû prendre en charge, conséquence d'un délitement social et familial. Nous devons rappeler fortement la responsabilité première des parents et explorer plus encore les possibilités qui existent dans le cercle familial. Le budget de l'enfance a augmenté de 12 M€, après 7 M€ l'année précédente et s'élèvera à plus de 88 M€ cette année.

Nous continuons de chercher des solutions, notamment avec la création de petites structures qui demandent certes des personnels plus nombreux, mais qui offrent une prise en charge plus adaptée.

A cela s'ajoute l'abandon par l'État d'un certain nombre de secteurs comme la psychiatrie et la pédopsychiatrie, ce qui vient compliquer davantage la prise en charge.

La PCH augmente aussi. Nous avons testé l'habitat inclusif avec les difficultés liées au statut des immeubles. Selon le Conseil d'État, ils doivent répondre à des normes spéciales. Véritable retour en arrière puisqu'on transforme un collectif d'habitations en établissement spécialisé. Les propriétaires ou co-propriétaires n'accepteront jamais d'effectuer les travaux nécessaires à de tels équipements !

● Vous êtes aussi Président du SDIS. Pour suivre le budget ?

DLM : Ce service départemental joue un rôle irremplaçable au service de nos concitoyens, grâce aux femmes et aux hommes

volontaires ou professionnels qui le composent. Depuis la loi de départementalisation de 1996, la gestion par les élus locaux des Conseils d'administration a fait la preuve de son efficacité, tant pour les investissements que pour le fonctionnement. Ainsi, en Sarthe la dépense s'élève à 58 € par habitant, une contribution qui n'a pas augmenté depuis 5 ans.

L'importance du capital humain.

● Comment infuser le projet stratégique dans l'administration départementale ?

DLM : Il s'agit d'un sujet fondamental : l'importance du capital humain dans notre collectivité. Nous formons tous ensemble une vraie équipe engagée pour les Sarthois : élus, comme administratifs. Je réunis ainsi toutes les semaines la directrice de cabinet, le DGS, les DGA et chefs de service. Si les agents doivent transposer les décisions en actions concrètes, pratiques, administratives et budgétaires, ils s'affirment aussi en forces de propositions et en ambassadeurs, grâce à leurs compétences professionnelles.

● Des problèmes de recrutement ?

DLM : Oui, comme dans tous les Départements. Pour tout ce qui concerne les fonctions techniques, les grades d'ingénieur, on rencontre des difficultés liées aux statuts et aux rémunérations. Pour le reste, peu de problèmes en dehors des difficultés à recruter de nouveaux assistants familiaux compte tenu des nombreux départs en retraite. Enfin, pour les aides à domicile, cela est plutôt facilité par les associations, pour lesquelles nous avons décidé de financer l'acquisition de véhicules de service.

Lancez-vous EN SARTHE!



Comme JULIEN CANAL,

pilote et entrepreneur, 3 fois vainqueur aux 24 heures du Mans et triple Champion du monde d'endurance WEC, qui a également développé en Sarthe son activité dans la restauration rapide.

La Sarthe offre une qualité de vie hors du commun, mêlant l'énergie de la ville et le bien-être à la campagne.

57 minutes de Paris en TGV

Écosystème unique dans les domaines des mobilités et du son 100 % du territoire connecté au Très Haut Débit



SARTHE
meUP

SARTHE-ME-UP.COM



Le Conseil départemental, présidé par Dominique Le Mèner, s'est doté d'une feuille de route issue d'une réflexion stratégique et a retenu 10 enjeux, comme 10 défis à relever à l'horizon 2030, au service des Sarthoises et des Sarthois !

2021 - 2030 : 10 Enjeux pour la Sarthe

Le Projet stratégique pour la Sarthe 2021 – 2030, résultat du travail de la Majorité départementale. Mais parce que la mission d'élus de terrain consiste à agir avec proximité et responsabilité, la réflexion résulte d'un travail d'observation, d'échange et d'écoute des habitants des territoires.

Grâce à ces nombreuses concertations, la réflexion stratégique répond aux enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain. Elle débouche sur des propositions concrètes, accessibles et se veulent efficaces.

Les 10 enjeux retenus et détaillés ci-dessous concernent :

Jeunesse, Santé, Environnement, Solidarité, Éducation, Infrastructures, Emploi, Numérique, Attractivité et Territoires

Cette feuille de route évolutive sera complétée et adaptée tout au long des années à venir, en cohérence avec le budget soumis chaque année à l'approbation de l'Assemblée départementale, avec cependant la ferme volonté de développer l'investissement et le développement durable du territoire, afin de contribuer à son dynamisme économique et de soutenir l'emploi local.

Enfin la volonté d'innovation accompagne ces enjeux, comme ce fut le cas pour la fibre optique.

Avec pour objectif général de construire chaque jour un département plus dynamique, plus attractif, et surtout, où il fait bon vivre !



1 LA JEUNESSE



Le Conseil départemental proche des Sarthoises et des Sarthois à tous les âges de leur vie veut accompagner, faire grandir, protéger, rendre autonome... Il s'engage à :

- Donner de l'élan aux jeunes, en soutenant leurs initiatives, leur procurant les moyens de créer, de se réaliser, d'apprendre en Sarthe. Adolescents, étudiants, jeunes adultes... tous sont concernés !
- L'aide au financement du BAFA, BAFD, BNSSA, brevet de secourisme.
- Dans les collèges, le Conseil départemental veut atteindre l'objectif de 80% de circuits courts d'ici 2025 dans les cantines et mettre en place un plan de prévention "Sport & Santé" pour les collégiens.
- Développement d'actions écocitoyennes (cadets de la Sécurité civile, écodélégués, "ramarchage", Jeunes Sapeurs-Pompiers, etc..).
- "Pass loisirs 72" offrant une aide pour les loisirs culturels et sportifs.

2 LA SANTÉ



Bien que la santé soit une compétence de l'État, elle est au cœur des réflexions pour la Sarthe de demain. Le Conseil départemental a fait partie des toutes premières collectivités à se préoccuper de la baisse de la démographie médicale et de ses conséquences majeures en matière d'aménagement du territoire et de service rendu à ses habitants. Avoir accès aux soins et aux secours, quel que soit son lieu de vie, est un droit, pas un privilège ! Grâce à un plan santé réactualisé, ainsi qu'à un accompagnement d'actions innovantes dans des domaines de pointe, le Département souhaite contribuer à la bonne santé des Sarthois.

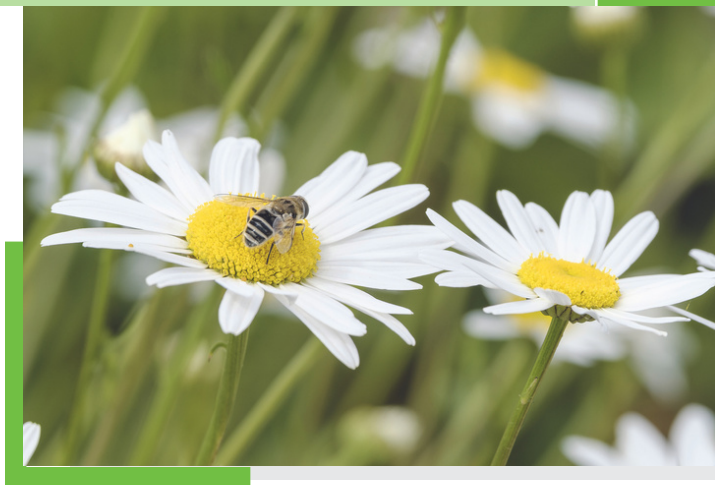
Ainsi le Conseil départemental s'engage à :

- Agir pour le maintien des services d'urgences et favoriser le développement des hôpitaux de proximité.
- Mettre en place un nouveau plan de démographie médicale et créer un centre de santé Le Mans - Sarthe.
- Créer une équipe médicale mobile pour agir au plus près des Sarthois
- Accentuer les aides à l'installation et au recrutement des professionnels de santé, les aides aux stages ou au logement des internes, malgré la déficience de l'État.
- Déployer la télémédecine et aider à la mise en place de la téléconsultation dans les pharmacies

Le Conseil départemental de la Sarthe protège ses richesses naturelles. Fervents défenseurs de la biodiversité ordinaire et remarquable, le Département a mis en place depuis de nombreuses années une politique innovante et volontariste en matière d'agriculture, d'environnement et de développement durable. La transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique sont également des moteurs de la politique départementale. Il s'engage ainsi à :

- Augmenter la part de circuits courts dans les assiettes des résidents d'EHPAD.
- Soutenir l'émergence de projets innovants dans la gestion de la ressource en eau, mettre en place le Plan barrages pour la continuité écologique.
- Déployer des plateformes territoriales de rénovation énergétique, construire des logements sociaux à énergie positive.
- Reconduire chaque année l'opération 10 000 arbres, investir dans le "patrimoine vert" du département (haie, bocage, marais, etc.).
- Faire de l'Abbaye Royale de l'Épau un lieu de promotion et de diffusion des savoirs innovants en termes de permaculture.

3 L'ENVIRONNEMENT



4 LA SOLIDARITÉ



Il s'agit du cœur de métier du Conseil départemental qui se trouve aux côtés des Sarthoises et des Sarthois à tous les âges de la vie. La collectivité intervient dans les domaines aussi diversifiés que l'enfance, l'autonomie, le handicap ou encore le logement. Venir en soutien des plus fragiles, accompagner les changements de vie avec la volonté d'innover pour améliorer toujours la prise en charge des problématiques du quotidien. Ainsi le Département s'engage à :

- Mettre en place un grand plan "Ehpad 2030 - Solidarité Senior" de rénovation des établissements.
- Revaloriser les conditions de travail des services d'aide et d'accompagnement à la personne.
- Soutenir l'enfance et la famille (développement de modes de garde multiples et variés, création de nouvelles places d'accueil, recrutement d'assistants familiaux)
- Faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap.
- Lutter contre la précarité énergétique et le logement indigne, développer les modes d'habitat partagé.

5 L'ÉDUCATION



Le Conseil départemental de la Sarthe entend poursuivre et intensifier, dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la réussite éducative, son action ambitieuse, innovante et durable, afin d'offrir les meilleures conditions de réussite aux jeunes Sarthoises et Sarthois. Le Département propose donc une politique publique globale en matière d'éducation, élargie aux autres compétences de la collectivité, afin de placer l'élève au cœur de ses actions ! Ainsi, il s'engage à :

- Favoriser la réussite éducative grâce à des bâtiments, des équipements modernes et numériques, poursuivre la rénovation énergétique des collèges
- Soutenir les projets innovants comme la création d'un nouvel internat d'excellence et l'installation de l'Université Catholique de l'Ouest au Mans et de nouvelles filières.
- Veiller au développement des formations post-bac partout en Sarthe.
- Maintenir une politique volontariste en matière d'enseignement supérieur (soutenir Le Mans Université et les écoles du campus, plan Territoires Universitaires de Santé).
- Poursuivre les actions en faveur de l'insertion professionnelle (stage 3^e, soutien à l'orientation, sensibilisation à la culture scientifique et technique).



6 LES INFRASTRUCTURES

Le Conseil départemental est un acteur majeur du développement structurant et pérenne du territoire. Amélioration continue de la sécurité et de la fluidité des axes routiers départementaux, enfouissement des réseaux, création de nouveaux axes de mobilité douce, le Département agit au quotidien pour améliorer le cadre de vie des Sarthois. Il s'engage à :

- Moderniser et sécuriser le réseau routier départemental en adaptant les chantiers au trafic journalier
- Maintenir les tronçons de routes à 90 km/h.
- Développer les mobilités douces (création de pistes cyclables) et le transport à la demande avec le Conseil régional (lignes de cars supplémentaires).
- Créer des voies vertes dans tout le département.
- Poursuivre le déploiement de bornes de recharge électriques rapides, l'enfouissement des réseaux et l'embellissement des communes.



7 L'EMPLOI



Le Département veut faciliter l'accès - ou le retour - à un emploi durable pour les personnes les plus éloignées du monde du travail, en les accompagnant dans leur parcours d'insertion sociale et socio-professionnelle. Il s'agit d'une politique départementale dédiée à l'emploi volontariste. Au-delà du versement d'un droit juste et équitable, il faut que chacun puisse avoir accès à un travail en Sarthe. Le Conseil départemental reste également très attentif aux besoins des employeurs sur le territoire, tout particulièrement pour les métiers en tension. Il s'engage à :

- Poursuivre l'animation du nouveau plan d'investissements durables pour la Sarthe et du plan de relance départemental.
- Créer une école de travailleurs sociaux en Sarthe pour répondre aux besoins en personnels.
- Animer la nouvelle politique d'accompagnement des bénéficiaires du RSA axée sur un retour durable à l'emploi, renforcer les clauses sociales dans les marchés publics.
- Soutenir les emplois liés au tourisme en développant les équipements touristiques et en promouvant la destination Sarthe.
- Accompagner toujours plus l'agriculture, l'élevage, l'installation des jeunes agriculteurs, favoriser les filières économiques locales, intensifier la promotion des circuits courts.

8 LE NUMÉRIQUE



C'est un chantier exceptionnel qui s'est achevé en 2022 en Sarthe : le déploiement d'un réseau de fibre optique départemental, d'initiative publique, avec pour objectif de permettre l'accès aux Sarthoises et aux Sarthois à une connexion Internet Très Haut Débit, où qu'ils soient dans le département*.

Ce sont les efforts de tous : du Département, de Sarthe Numérique, de SarteL THD délégataire de service public, de l'ensemble des Communautés de communes et des entreprises sarthoises qui ont permis aujourd'hui de placer le département à la pointe des territoires sur la question essentielle des infrastructures, permettant les multiples ramifications de la transition numérique. Après avoir relevé le défi du réseau, le Département se lance à l'assaut des usages, pour que chaque Sarthois ait accès à la même qualité de service public numérique. Pour cela, il s'engage à :

- Aider à la création de nouveaux espaces numériques de proximité.
- Créer un fonds numérique solidaire (prêt de matériels dans les collèges et les Ehpad).
- Développer les tiers-lieux numériques et créer des cybercentres.
- Agir pour l'inclusion numérique de tous les Sarthois (conseillers numériques).

* Hors Le Mans, Sablé-sur-Sarthe, Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Mulsanne, Rouillon, Sargé-lès-Le Mans, Yvré-l'Évêque, Arçonnay, Champfleur et Saint-Paterne-Le Chevain déployées par Orange.



9 L'ATTRACTIVITÉ

La Sarthe bénéficie d'une offre culturelle, sportive, et touristique riche et diversifiée. Il s'agit de nombreux atouts à valoriser !

Pour ce faire, le Conseil départemental va poursuivre et intensifier son travail pour soutenir toutes les démarches qui participent à la qualité de vie en Sarthe et poursuivre les campagnes d'attractivité d'envergure nationale, afin d'attirer en Sarthe toujours plus de nouvelles familles et de nouvelles entreprises. Le Département s'engage à :

- Soutenir la création artistique, l'édition, l'animation du territoire, la culture, le patrimoine et leurs acteurs, faciliter l'accès à la lecture publique.
- Accompagner la cité du film.
- Poursuivre la création de l'Historial des Guerres de Sarthe.
- Poursuivre les campagnes d'attractivité d'envergure nationale afin d'attirer en Sarthe de nouvelles familles, de nouvelles entreprises, de nouveaux touristes.
- Soutenir les sports de haut niveau, les 24 Heures du Mans, la professionnalisation des clubs et des comités sportifs, la rénovation des équipements sportifs et culturels.



10 LES TERRITOIRES



Acteur incontournable de l'aménagement du territoire, le Département contribue au développement équilibré des communes et des Communautés de communes. Et cela avec la volonté de favoriser le bien-vivre ensemble de toutes les Sarthoises et tous les Sarthois ! Pour cela le Département s'engage à :

- Apporter un soutien renforcé aux associations sportives, culturelles, aux bénévoles et aux commerçants de proximité.
- Multiplier les échanges avec les conseillers départementaux (permanences, réunions publiques).
- Mettre en place des boîtes à idées dans les 20 lieux de la Solidarité départementale.
- Proposer aux Communautés de communes la délégation des aides à l'immobilier d'entreprises, faciliter les démarches des collectivités locales avec SARTerritoires.
- Améliorer l'accès aux services publics de proximité avec Sarthe Autonomie et poursuivre la modernisation des circonscriptions de Solidarités



Aller et venir dans un cadre préservé en Sarthe

Protéger la richesse de ses milieux naturels tout en offrant aux Sarthois et aux visiteurs les moyens de parcourir librement le territoire : c'est un défi que s'est lancé le Conseil départemental. Le Département soutient les 4 modes de déplacement que sont le vélo, la randonnée pédestre, l'équitation et le fluvial, et permet de passer simplement de l'un à l'autre.

Les voies cyclables : l'incontournable des mobilités douces

Depuis le lancement de la Sarthe à vélo, en 2014, les déplacements doux et le tourisme à bicyclette ont connu un essor considérable dans le département. Avec déjà plus de 1000 km d'itinéraires balisés, la Sarthe offre toujours davantage de possibilités d'oublier sa voiture. Cette dynamique s'inscrit pleinement dans la politique menée en matière d'itinérance par le Conseil départemental. Avec la coordination de la création de 85 km de voies vertes sur des anciennes voies ferrées désaffectées, le Département encourage les mobilités douces en assurant la sécurité des cyclistes, tout en préservant la faune et la flore environnantes. De quoi admirer les trésors naturels patrimoniaux du territoire le temps d'un trajet !



Découvrir la Sarthe sur terre ou sur rivière

Plus de 5000 km de chemins de randonnée balisés parcourent la Sarthe, le département le plus boisé des Pays de la Loire, tandis que 1000 km de sentiers dédiés au passage de chevaux font la joie des cavaliers. Premier partenaire du sport en Sarthe et labellisé Terre de Jeux 2024, le Département offre aux Sarthois les meilleures conditions pour se dépasser, qu'ils soient sportifs amateurs ou professionnels. Cette ambition a déjà vu la création de 60 km d'itinéraires de trail inscrits au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, permettant ainsi de pérenniser et protéger ces parcours, tandis que plusieurs dizaines de kilomètres supplémentaires vont être inaugurés en 2023.

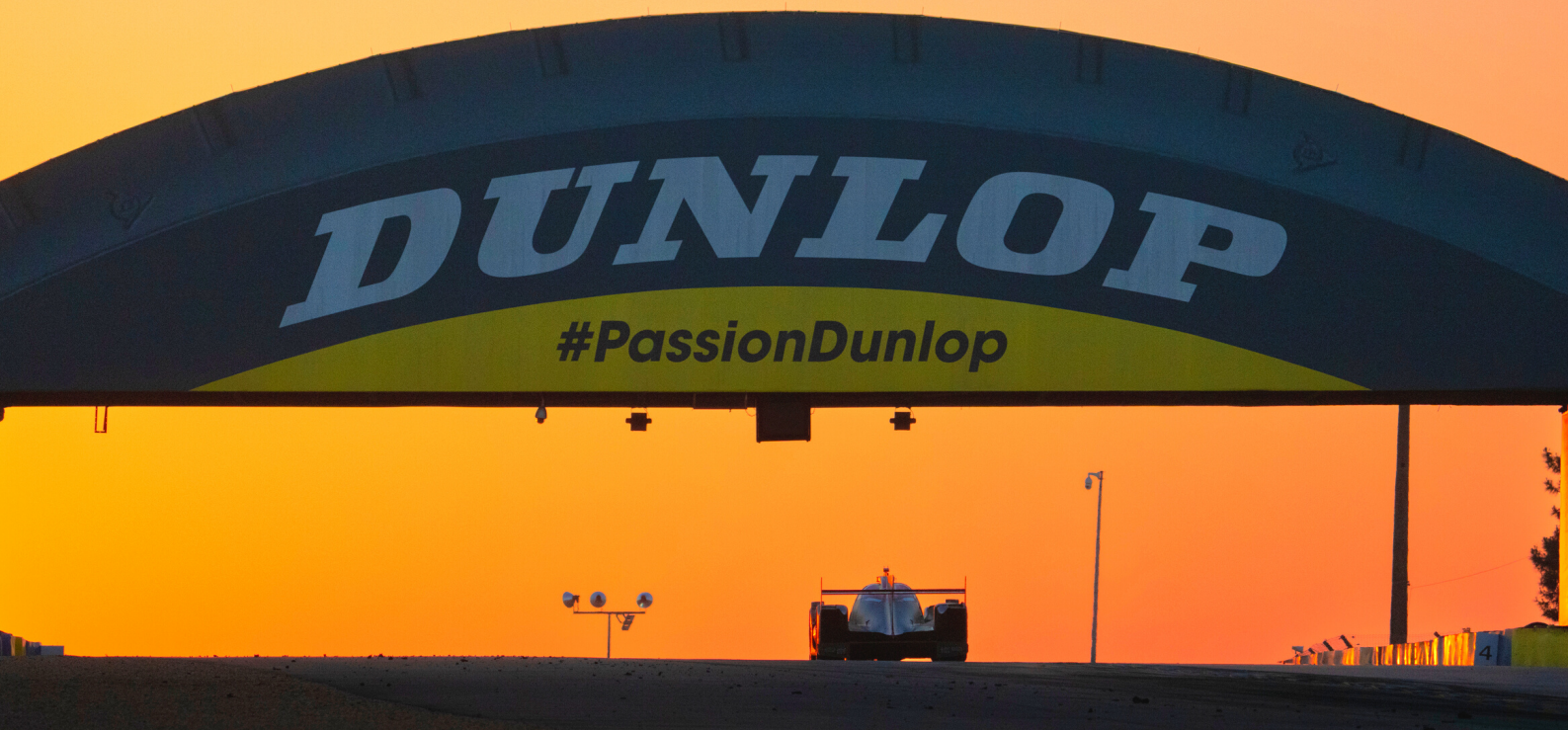
Pêche, bateau, kayak, paddle : le choix est large sur les quatre rivières navigables du département. Toutes ces rivières sont accessibles avec des zones de mise à l'eau adaptées. En s'associant au Maine-et-Loire et à la Mayenne pour faire naître la destination fluviale « Rivières de l'Ouest » et ses 283 km de voies navigables sans permis bateau, dont 86 km en Sarthe, le Département valorise ses cours d'eau bien au-delà de son territoire.

Protéger les écosystèmes fragiles : une priorité du Conseil départemental

Véritables réservoirs de biodiversité, les Espaces Naturels Sensibles sont des lieux privilégiés, classés, qui permettent de découvrir la richesse du patrimoine naturel de la Sarthe.

Depuis près de 30 ans, le Département intervient avec une politique sur les ENS qui vise à protéger et à mettre en valeur ces espaces remarquables. 19 sites sont aujourd'hui labellisés ENS ou en cours de labellisation, en raison des enjeux écologiques forts qu'ils représentent. Il s'agit de marais, tourbières, prairies humides, coteaux, landes, cavités... Aujourd'hui, 7 sont suivis par des experts naturalistes. Outre la protection, le classement ENS comporte un aspect pédagogique par la transmission au grand public de connaissances sur la faune et la flore du département, mais surtout par la sensibilisation à leur préservation. Ces espaces se découvrent via les sorties thématiques organisées par le Département et ses partenaires, notamment en milieu scolaire, ou bien en toute autonomie sur les sites aménagés.





Le Département, acteur majeur du centenaire des 24 Heures du Mans

La plus grande course d'endurance au monde est une belle vitrine pour l'attractivité de la Sarthe, encore plus à l'occasion de son 100e anniversaire. Actionnaire à 50 % du Syndicat mixte du Circuit des 24 Heures du Mans, le Département contribue à maintenir un haut niveau d'excellence et est bien décidé à célébrer le centenaire comme il se doit !

Depuis 100 ans, les 24 Heures du Mans font partie de l'ADN de la Sarthe et contribuent à son rayonnement international. Désignée en 2012 par le magazine National Geographic comme l'événement sportif n°1 à vivre au monde, cette course organisée par l'Automobile Club de l'Ouest (ACO) offre à la Sarthe des retombées économiques annuelles supérieures à 110 M€. C'est comme si le bassin économique du Mans accueillait les Jeux Olympiques tous les 26 ans !

Les festivités liées au centenaire de cette course, associées à un plateau sportif très relevé avec de nombreuses marques de prestige dans la catégorie reine (Toyota, Peugeot, Ferrari, Porsche, Cadillac), ont créé un fort engouement chez les passionnés d'automobile ! Pour la 1re fois, les 24 Heures du Mans se dérouleront à guichets fermés.

midable vecteur d'attractivité en réalisant les travaux nécessaires pour que le circuit sarthois continue de répondre aux normes de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), ainsi que de la Fédération internationale de motocyclisme (FIM), qui règlemente le Grand Prix de France.

Le Syndicat mixte, présidé par Dominique Le Mèner, veille également à la sécurisation et à la modernisation du circuit afin d'accueillir au mieux les centaines de milliers de spectateurs. Leur sécurité ainsi que celle des pilotes et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sont particulièrement prises en compte. Ainsi, en vue du centenaire, plusieurs aménagements d'envergure sont menés par le Syndicat mixte : l'aménagement de la célèbre plateforme Dunlop, la rénovation de la Porte Nord et la création d'une nouvelle Porte Sud, pour un coût total d'environ 5 M€.

Le Syndicat mixte au rendez-vous du centenaire

Actionnaire à 50 % du Syndicat mixte du Circuit des 24 Heures, avec la Région (25 %) et la Communauté urbaine Le Mans Métropole (25 %), le Conseil départemental contribue au développement de ce for-

Le Département, acteur de la grande fête

Le Département participera aussi à la grande fête populaire du centenaire des 24 Heures, aux 4 coins du territoire, en accompagnant les communes sarthoises dans leurs initiatives, en organisant des événements



populaires et gratuits (expositions, conférences, dédicaces, séances de cinéma en plein air, etc.). Soutien fidèle des écuries et des pilotes sarthois, le Département a souhaité célébrer cet anniversaire comme il se doit en érigeant une sculpture monumentale ! La collectivité sera également présente sur le circuit, au cœur du village, à travers un stand présentant les atouts du territoire aux visiteurs français et étrangers, ainsi que le lien historique entre la Sarthe et l'endurance automobile !

Des histoires et des hommes

Bien avant 1923 et la 1^{re} édition des 24 Heures du Mans, la Sarthe, terre de pionniers (1^{er} vol de Wilbur Wright en 1908 ; Amédée Bollée, inventeur de l'automobile), a accueilli un premier Grand Prix de France, organisé par l'Automobile Club de France (ACF) en 1906. Cet événement, reflétant la domination tricolore sur la compétition automobile, mit aux prises durant 2 jours les bolides de l'époque sur un circuit de 103,18 km. Afin d'accueillir de nouveau une course automobile en Sarthe (les Grands Prix de France étant itinérants), Georges Durand, originaire de Fresnay-sur-Sarthe et secrétaire général de l'ACO, imagine une nouvelle formule basée sur l'endurance plutôt que sur la vitesse, avec le journaliste Charles Faroux et l'ingénieur Émile Coquille.

La 1^{re} édition du Grand Prix d'Endurance de 24 Heures se déroule les 26 et 27 mai 1923, elle est remportée par une marque française, Chenard et Walcker. Un de ses modèles, propriété du Conseil départemental, a d'ailleurs récemment roulé dans les rues de Paris, dans

le cadre du salon Rétromobile. À son volant, « Monsieur Le Mans », Tom Kristensen, recordman du nombre de victoires aux 24 Heures (9) et parrain du centenaire. Un nom prestigieux parmi tant d'autres, l'épreuve sarthoise ayant attiré les plus grandes marques automobiles, de Ford à Ferrari, les pilotes les plus mythiques, de Juan Manuel Fangio à Fernando Alonso, en passant par Jacky Ickx et Henri Pescarolo, mais également Hollywood (« Le Mans » avec Steve McQueen, « Le Mans 66 » avec Christian Bale et Matt Damon) !

Un formidable laboratoire

Les 24 Heures du Mans, c'est le laboratoire de l'automobile mondiale. Avec le projet mené par l'ACO de voiture hydrogène, le développement des moteurs hybrides par Toyota, quintuple vainqueur de l'épreuve, la Sarthe est scrutée par le monde entier. L'attractivité du département s'appuie également sur le Technoparc. Situé à quelques encablures du Circuit, ce site abrite des fleurons de l'innovation et de la technologie automobile, à l'image du constructeur Ligier Automotive, tandis qu'un autre grand nom de la course automobile, Dams, est installé à Ruaudin. Au Mans, se trouve aussi la FFSA Academy, école de pilotage unique au monde, où sont notamment passés Pierre Gasly, vainqueur d'un Grand Prix de Formule 1 en 2021, et le Sarthois Sébastien Bourdais. Trois fois 2e des 24 Heures du Mans, Sébastien Bourdais connaîtra en 2023 sa 16^e participation. C'est le chouchou du public sarthois, amoureux de l'automobile et fier de son double tour d'horloge unique au monde !





L'Abbaye Royale de l'Épau

Joyau de l'architecture cistercienne, écrin de verdure, lieu où siège l'Assemblée départementale, l'Abbaye Royale de l'Épau est un monument aux multiples facettes. Dans un cadre patrimonial unique, la part belle est faite à la culture et à la découverte, à travers des événements variés et enrichissants. Expositions, concerts, visites ou encore photographie... Tous les prétextes sont bons pour s'y retrouver en famille ou entre amis et ainsi profiter des nombreuses animations et découvrir un patrimoine étonnant !

L'Abbaye Royale de l'Épau : 800 ans d'histoire

Avant de traverser les siècles jusqu'à devenir propriété du Conseil départemental de la Sarthe en 1959, l'Abbaye Royale de l'Épau est née de la volonté d'une reine d'Angleterre, Bérengère de Navarre. Veuve de Richard Cœur-de-Lion, celle que l'on appelle la Dame du Mans fonde l'abbaye en 1229 afin d'y reposer après sa mort. Bien qu'elle ne vît pas l'achèvement de l'édifice, son gisant situé dans l'abbatiale témoigne le respect du souhait de la reine dont l'héritage a perdué jusqu'à nos jours.

Après les destructions causées par la Guerre de Cent Ans, puis l'expulsion de ses derniers moines après la Révolution française, l'abbaye, abandonnée et délabrée, est sauvée par le Département qui la rachète en 1959 et entame rapidement de lourdes restaurations. Le lieu reprend vie dès les années 1970 en accueillant de nombreux événements et voit l'ensemble de ses bâtiments classé au titre des Monuments Historiques en 1973.

L'installation de Sarthe Culture, en charge de l'animation du lieu, dans les locaux en 2016 marque le début d'une politique culturelle dynamique et audacieuse qui a fait de l'abbaye un haut lieu culturel et touristique incontournable de Sarthe où se tiennent festivals, concerts ou encore expositions tout au long de l'année.

L'abbaye donne rendez-vous aux Sarthois en toutes saisons

Du printemps à l'hiver, de nombreuses animations et expositions viennent compléter l'offre de visite et invitent Sarthois et touristes à redécouvrir l'édifice cistercien. Ateliers, conférences et concerts se succèdent au fil des mois. Le printemps se fête en mélodie avec, en mai, le Festival de l'Épau, rendez-vous qui rassemble amateurs de musique classique et artistes de renommée internationale depuis 1983. La période de juin à novembre signe le retour de la Saison photo. Un parcours photographique est proposé un cadre verdoyant de 13 hectares et met à l'honneur le travail de divers artistes autour d'un thème commun. En 2022 la Saison Photo fêtait ses 10 ans avec le thème « Patrimoines en scène, patrimoine sensible ». L'été, l'abbaye s'emplit de vie. Outre les concerts et soirées, le Festival de musiques indépendantes et scénographiées « Les Siestes Teriaké » est un incontournable des derniers jours d'août. L'hiver n'est pas en reste non plus grâce aux illuminations. Chaque décembre, les installations lumineuses et sonores attirent les visiteurs les plus petits comme les plus âgés pour célébrer Noël et la fin de l'année tout en magie et en émerveillement.





L'abbaye de l'Épau, centre d'histoire, centre de culture

Parmi les incontournables rendez-vous culturels, La Voix au Chapitre, conférence littéraire dont le dernier invité, Michel Cymès, a fait salle comble, attire depuis plus de 30 ans des auteurs de toute la France et de tous les domaines. Isabelle Carré, Jérôme Fourquet ou encore Jean-Jacques Annaud, nombre d'invités ont déjà raconté l'écriture de leur livre et se sont racontés eux-mêmes sur les planches du Dortoir des Moines, face au public venu de Sarthe et d'ailleurs pour les écouter.

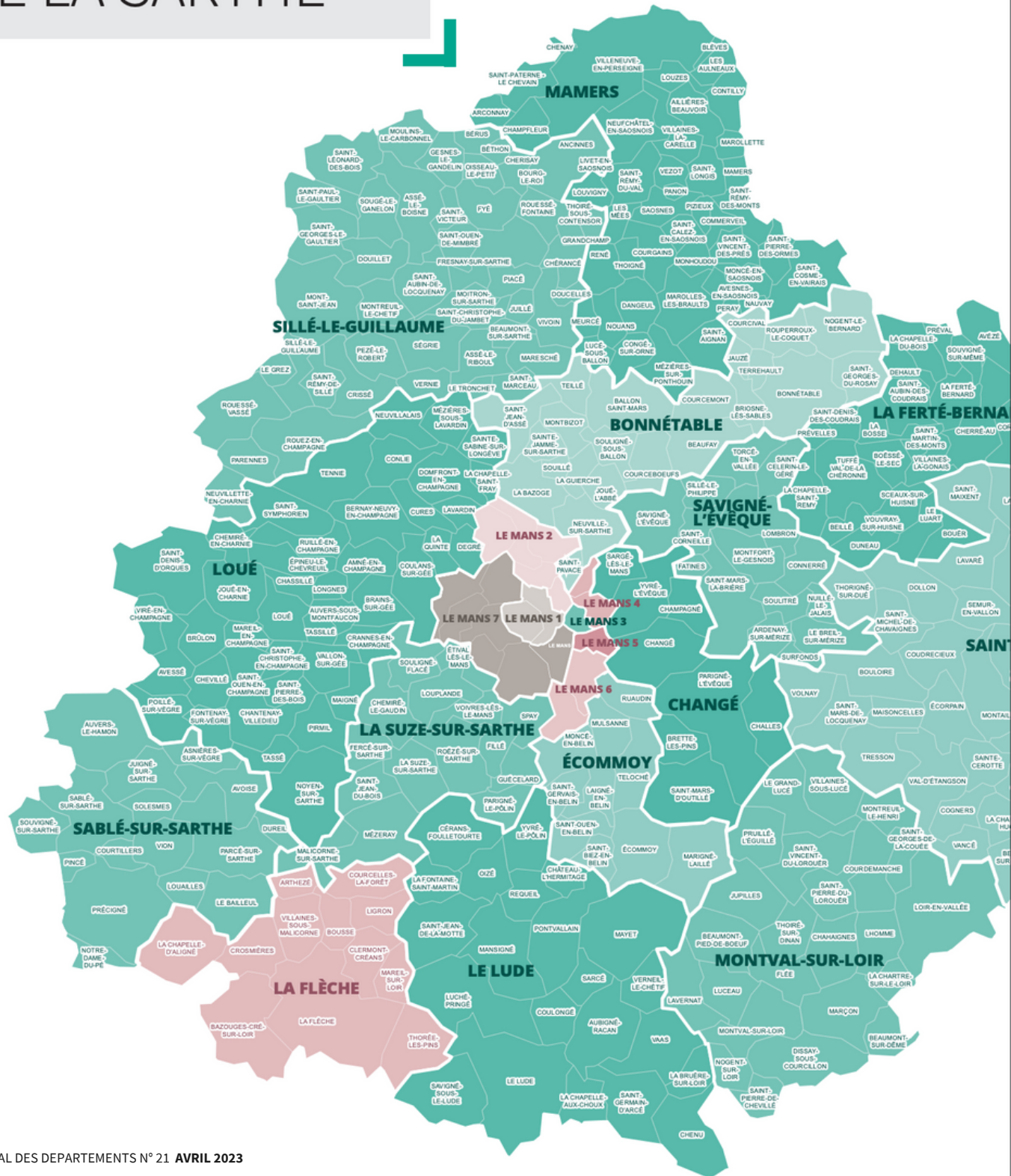
L'abbaye est un haut-lieu culturel. Des expositions vont et viennent et se relaient, qu'il s'agisse de bande-dessinée ou bien d'histoire. L'exposition « Bérengère à la rencontre d'une Reine », se situe à la frontière entre les deux. À l'occasion de la sortie de la BD « Bérengère de Navarre, du trône d'Angleterre à l'Abbaye de l'Épau », dont l'écriture a bénéficié des conseils de 3 historiens, le Conseil départemental a souhaité inviter les visiteurs, sous les majestueuses voûtes de l'église abbatiale, à rencontrer la Reine. Au travers d'une exposition scénographie immersive, le public a traversé les épisodes charnières de la vie de ce personnage historique mais a également découvert les coulisses de la conception de la BD.

L'abbaye, une dynamique verte

Le Conseil départemental de la Sarthe, sous l'impulsion de son président Dominique Le Mèner, a voulu insuffler une dynamique verte en développant le parc et les jardins de l'Abbaye Royale de l'Épau. Le projet vise, in fine, à retrouver les espaces naturels d'une abbaye cistercienne tout en prêtant une oreille attentive aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui. Le visiteur, en déambulant dans le parc, éprouve bien l'expérience de méditation inspirée par le paysage. Il faut alors rappeler que les temps de prière et de travail étaient équivalents dans la règle cistercienne. Pour reconstituer l'ambiance du jardin, des ruches et une jachère fleurie ont été implantées et la gestion de certaines parcelles est faite en pâturage. La mise en culture d'une partie du site, dans le respect du tracé historique, offre un nouveau centre d'intérêt qui évolue avec les saisons et les différentes plantations. Le choix retenu a été la création d'un jardin productif respectueux de l'environnement via l'utilisation d'un type de maraîchage innovant et durable : la permaculture. Le tracé du jardin permacole s'inspire de la grande verrière de l'église abbatiale.



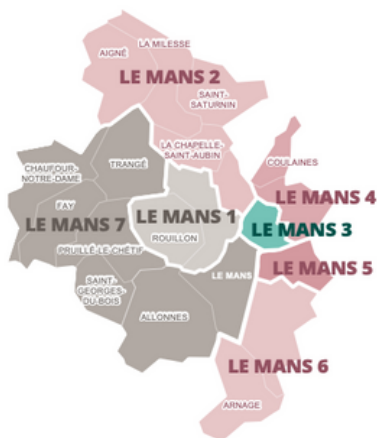
LES ÉLUS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE



Majorité départementale / Ensemble pour la Sarthe

Élus de gauche, progressistes et écologistes

UNI.E.S pour une Sarthe citoyenne, solidaire et écologique



SILLÉ-LE-GUILLAUME
Gérard GALPIN
Fabienne LABRETTE-MÉNAGER
29 965 hab.



MAMERS
Frédéric BEAUCHEF
Monique NICOLAS-LIBERGE
26 403 hab.



LE MANS 3
Véronique RIVRON
Olivier SASSO
30 014 hab.



LOUÉ
Joël MÉTENIER
Catherine PAINÉAU
28 817 hab.



BONNÉTABLE
Véronique CANTIN
Thierry LEMONNIER
29 932 hab.



LE LUDE
François BOUSSARD
Brigitte LECOR
27 967 hab.



LA SUZE-SUR-SARTHE
Delphine DELAHAYE
Emmanuel FRANCO
27 012 hab.



SAINT-CALAIS
Françoise LELONG
Dominique LE MÈNER
26 096 hab.



LA FERTÉ-BERNARD
Jean-Carles GRELIER
Marie-Thérèse LEROUX
24 707 hab.



SABLÉ-SUR-SARTHE
Daniel CHEVALIER
Martine CRNKOVIC
27 765 hab.



SAVIGNÉ-L'ÉVÈQUE
Héléne LE CONTE
Anthony TRIFAUT
23 838 hab.



MONTVAL-SUR-LOIR
Galiène COHU
Régis VALLIENNE
23 512 hab.



ÉCOMMOY
Marie-Pierre BROSSET
Samuel CHEVALIER
28 186 hab.



CHANGÉ
Isabelle BERTHE
Patrick DESMAZIÈRES
29 371 hab.



LE MANS 1
Samuel GUY
Nelly HEUZÉ
23 020 hab.



LE MANS 2
Mélina ELSHOUD
Eric MARCHAND
29 943 hab.



LE MANS 4
Lydia HAMONOU-BOIROUX
Christophe ROUILLON
29 871 hab.



LE MANS 7
Elen DEBOST
Gilles LEPROUST
26 862 hab.



LE MANS 5
Blandine AFFAGARD
Yves CALIPPE
29 943 hab.



LE MANS 6
Christophe COUNIL
Isabelle COZIC-GUILLAUME
27 992 hab.



LA FLÈCHE
Laurent HUBERT
Michèle JUGUIN-LALOYER
25 187 hab.

Les Sarthois parlent de la Sarthe !

Les Sarthois parlent de la Sarthe !

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen interroge les habitants de tous les territoires de France sur ce qu'ils y trouvent de positif et de négatif.

Dans la Sarthe, plus de 113.000 expressions citoyennes ont déjà été collectées !

Les Sarthois sont fiers de leur Département, plus de **7 habitants sur 10 recommandent à un ami de s'installer dans le département de la Sarthe.**

Les 3 atouts de la Sarthe selon ses habitants :

La Sarthe possède un **patrimoine** riche de 2000 ans d'histoire, comme le souligne cette habitante du Mans : « Patrimoine et histoire sont au rendez-vous de tous les villages sarthois pour les amateurs des vieilles pierres. » ou cet habitant de Saint-Mars-d'Outillé : « Son patrimoine culturel fait la force de notre département. »

C'est un département résolument tourné vers le **sport** nous dit cette habitante du Mans : « Accès facile et rapide à de nombreuses activités sportives (2 golfs) nombreuses salles de sport, forêt, tennis bref de quoi s'aérer facilement! »

L'offre d'activités culturelles est nombreuse et variée, cette habitante de la Ferté-Bernard ne s'y trompe pas : « La médiathèque / ludothèque, les spectacles à la salle Athena, les animations tout au long de l'année, le festival de Saint-Lyphard »

Le coup de cœur Mon Avis Citoyen : Comme la plupart des départements, la Sarthe n'échappe pas à la désertification médicale. Depuis 2007, le Département a développé un dispositif d'aide et d'installation de médecins et d'aides pour les étudiants. Dans le cadre de son nouveau « Plan Santé » adopté fin 2022, et dans le but de pallier le manque de médecins généralistes, le département va lancer un « **Médibus** ». **Ce cabinet médical mobile se déplacera tout au long de l'année dans plusieurs communes !**

Monavis-citoyen

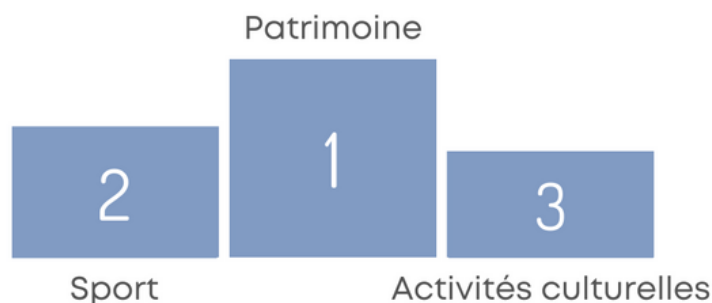
LA SARTHE, CE SONT SES HABITANTS QUI EN PARLENT LE MIEUX

« J'aime sa ruralité, ses bocages, ses chemins de randonnées, la diversité de ses paysages, sa richesse patrimoniale (abbaye de l'Epau, Cathédrale, Cité Plantagenêt... mais aussi chacun de ses édifices religieux ou laïcs), sa vie culturelle et associative que ce soit en campagne ou en ville, son potentiel touristique »

Habitante du Mans

www.monaviscitoyen.fr

TOP 3 DES ATOUTS DE LA SARTHE D'APRÈS SES HABITANTS



www.monaviscitoyen.fr



BARONS
DE ROTHSCHILD
CHAMPAGNE



Philippe de Rothschild

CHÂTEAU
LAFITE ROTHSCHILD

Philippe Serey de Rothschild

CHÂTEAU
MOUTON ROTHSCHILD

Philippe de Rothschild

CHÂTEAU CLARKE
EDMOND DE ROTHSCHILD



Stéphane Sautarel, Sénateur du Cantal et Conseiller région de la région Auvergne-Rhône-Alpes

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

Les modes de financement des autorités organisatrices de la mobilité (AOM)

L'organisation de la gouvernance des mobilités en France a beaucoup évolué depuis dix ans. Elle répond à une politique publique majeure dont le financement est aujourd'hui interrogé. Le Sénat, sa commission des finances, a décidé de s'y pencher pour proposer des solutions. C'est pour moi l'occasion de faire ce focus.

«Une gouvernance qui a beaucoup évolué.»

La loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs, dite LOTI, avait structuré cette gouvernance autour des différents modes de transports : création de l'ancêtre du TER (le service d'action régionale), responsabilité du transport routier non urbain et scolaire confiée au département et du transport routier urbain au bloc communal.

Les lois n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM, et n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, ont révisé la gouvernance des mobilités en confiant aux régions, en plus de la compétence ferroviaire, celle du transport routier interurbain et scolaire et en étendant les compétences mobilité du bloc communal aux services de transport non urbain et de mobilité solidaire, active et partagée.

Enfin, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite LOM, a restructuré la gouvernance de la mobilité autour du couple structurant région – intercommunalité.

L'organisation de la mobilité en France se structure ainsi désormais autour de deux niveaux :

- les régions, dites AOM régionales ou AOMR, qui assument le rôle de chef de file en matière de mobilité et sont, en plus du domaine ferroviaire, compétentes sur leur territoire pour tous les services de transport régulier non urbain, à la demande et scolaire qui dépassent le cadre territorial d'une AOM,

- les intercommunalités, dites AOM, compétentes pour tous les services réguliers urbains et non urbains intégralement effectués au sein de leur ressort territorial.

En Île-de-France, la gouvernance des mobilités est atypique puisqu'un établissement public local, Île-de-France Mobilités (IDFM) assume le rôle d'AOM unique sur l'ensemble du territoire régional. Les communautés d'agglomération, les communautés urbaines, les métropoles et la métropole de Lyon sont AOM de droit.

Enfin, il est à noter que l'État exerce lui-même un rôle d'AOM pour les lignes de trains d'équilibre du territoire (TET) dont il a conservé la responsabilité.

La question de la gouvernance des mobilités a été de nouveau interrogée dans le cadre des ateliers du conseil national de la refondation (CNR). Surtout la question de leur financement est au cœur de nombre de débats. La crise pandémique en particulier a profondément affecté l'équilibre du modèle de financement des AOM. La fin d'année dernière et le début d'année 2023 ont aussi été marqués par les difficultés financières d'IDFM et le signal d'alarme tiré par la Présidente de la région Île-de-France. Le 23 janvier dernier, IDFM a organisé, avec l'ensemble des parties prenantes, des assises consacrées au financement des transports en Île-de-France.

Le financement actuel des AOM dans leur ensemble provient de quatre sources distinctes : le versement mobilité dû par les employeurs (environ 50 %), le budget des collectivités locales (environ 33 %), les billets et abonnements payés par les usagers

(environ 17 %), et l'État (moins de 2 %), essentiellement via les appels à projets dits TCSP (transports collectifs en site propre). Le financement des services de transports provient aussi, de façon plus anecdotique, de recettes annexes de publicité ou d'amendes.

En France, sur le long terme, concernant les parts relatives des différentes sources de financement de la mobilité, les tendances suivantes peuvent être constatées : une hausse de la participation financière des collectivités et des entreprises ainsi qu'une baisse de la participation des usagers.

La transition écologique des mobilités induit un « mur d'investissements » pour les AOM qui met sous tension leur modèle de financement.

La lutte contre le changement climatique a des implications profondes sur le domaine des mobilités. Des engagements ont été pris au niveau national comme au niveau européen pour réduire l'empreinte carbone du secteur des transports. Ces engagements induisent un accroissement indispensable et massif de l'offre de transports collectifs. Les AOM se trouvent au cœur de cet enjeu. Elles se trouvent ainsi confrontées à un véritable « mur d'investissements » tant en matière d'infrastructures que de renouvellement de leur matériel roulant. Au-delà de ce « mur d'investissements », le développement de l'offre de transports se traduira également par une augmentation des dépenses courantes d'exploitation. Cet enjeu met indiscutablement sous tension l'équilibre économique et le modèle de financement des AOM.

La mission d'information mise en place au niveau de la commission des finances du Sénat a pour objectif principal d'évaluer dans quelle mesure le modèle de financement actuel des AOM est en phase avec les perspectives d'évolution des mobilités qui découlent notamment des enjeux relatifs à l'impératif de la transition écologique. À partir de ce constat, elle envisagera des pistes visant à faire évoluer les sources de financement actuelles et la part relative de chacune d'entre-elles, et la possibilité d'introduire de nouvelles modalités de financement pour couvrir les dépenses des AOM. Elle sera organisée autour de deux axes de travail prioritaires.

D'abord, les besoins de financements pour les AOM à court, moyen et long terme :

- les impératifs de la transition écologique et le développement de l'offre de transports,
- le financement des réseaux express métropolitains,
- le fait qu'après avoir affecté les équilibres des modes de financement des transports, la crise sanitaire a induit ou accéléré des évolutions de mobilités qui ne seront pas sans conséquences sur les besoins de financement des AOM,
- la prise en compte du contexte d'inflation et de hausse des coûts de l'énergie qui affecte l'équilibre financier des AOM.

Ensuite, les leviers de financement pour couvrir les besoins de financement des AOM :

- la question du versement mobilité qui est une exception française qui pèse sur les entreprises,
- un financement accru par le budget des collectivités territoriales qui est également problématique compte tenu de leurs marges de manœuvre financières actuelles,
- un financement accru par le budget de l'État impliquant d'assumer de vrais choix budgétaires avec toutes leurs conséquences,
- un financement accru par les ressources tarifaires et la question de son acceptabilité sociale,
- la création de nouvelles ressources fiscales dédiées en plus du versement mobilité qui interviendrait dans un contexte où le taux de prélèvements obligatoires est déjà élevé.

Bref que des mauvaises réponses ! Et pourtant cet enjeu est majeur pour tous nos territoires urbains comme ruraux. Nul doute, que j'aurai à en reparler ici.

Départementalement vôtre.

Stéphane Sautarel



14. Calvados Calvados Vision 2030

L'assemblée départementale a adopté sa feuille de route pour les années à venir, lors du dernier budget primitif en février.

Ce projet, intitulé Calvados Vision 2030, fixe le socle de valeurs et le cap pour répondre à des enjeux majeurs pour le territoire.

Le Département s'est ainsi fixé comme objectif de renforcer l'accompagnement des personnes les plus fragiles :

- Protection de l'enfance : poursuivre le dimensionnement des capacités d'accueil aux besoins et continuer de faire de la prévention un axe fort ;
- Autonomie : favoriser le maintien à domicile et imaginer les solutions innovantes au placement ;
- Insertion : adapter en permanence les dispositifs en phase avec les besoins réels, mettre en place un service public de l'insertion.

Créer de l'attractivité et un environnement favorable à l'activité

Le Calvados dispose de marqueurs identitaires forts, son authenticité, son cadre de vie reconnu dans lequel il puise une double attractivité, qu'elle soit touristique ou résidentielle. Dynamisation de la façade maritime, revitalisation des centres-bourgs, aménagement numérique, nouvelle stratégie pour la jeunesse, adaptation des logements, bouquet de services publics et d'équipements, développement des sports de nature, réalisation de grands projets... l'enjeu consiste à porter une action publique forte, équilibrée et équitable.

Réussir ensemble la transition environnementale du Calvados

Le Département peut et veut agir directement à travers ses compétences en matière de préservation de l'environnement et de la biodiversité, de mobilité douce, de gestion de l'eau, d'éducation, de résorption de la précarité énergétique, par ses achats responsables etc.

Six rencontres publiques sont programmées entre 20 mars et le 3 juillet afin de présenter et partager cette feuille aux Calvadosiens .

50. Manche Annulation d'une élection

Le Conseil d'État a invalidé l'élection des conseillers départementaux de Briquebec-en-Cotentin pour remise des comptes de campagne (de 3 400 €) du binôme, n'ont pas été déposés dans les délais impartis.

Ils sont aussi frappés d'inéligibilité pour une durée de douze mois, ils ne pourront se représenter à l'élection partielle, qui devra être organisée, dans les trois mois qui suivent la décision rendue le 3 mars 2023.

58. Nièvre Observatoire citoyen

Composé d'une centaine d'habitants, l'Observatoire citoyen d'Imagine la Nièvre ! a été installé le 1er mars.

L'Observatoire citoyen aura pour mission de suivre la mise en œuvre des 30 engagements issus des 444 propositions émises pendant les réunions publiques de février-mars 2022. Au cours des prochains mois, les membres de l'Observatoire – qui n'est pas un outil de contrôle ni de notation mais un moyen pour les habitants de s'investir dans l'application de leurs propositions – travailleront par groupes thématiques, avec les élus et les services du Département.

59. Nord Réaction du Président, Christian Poiret face aux fermetures d'entreprises

Depuis peu, des centaines de salariés du Nord doivent faire face au bouleversement brutal de leur avenir professionnel. Les décisions des groupes Tereos et Nestlé sont inacceptables. Aujourd'hui, c'est tout un département qui se mobilise : nous demandons aux groupes de prendre leurs responsabilités et de trouver des solutions pour préserver l'emploi des salariés !

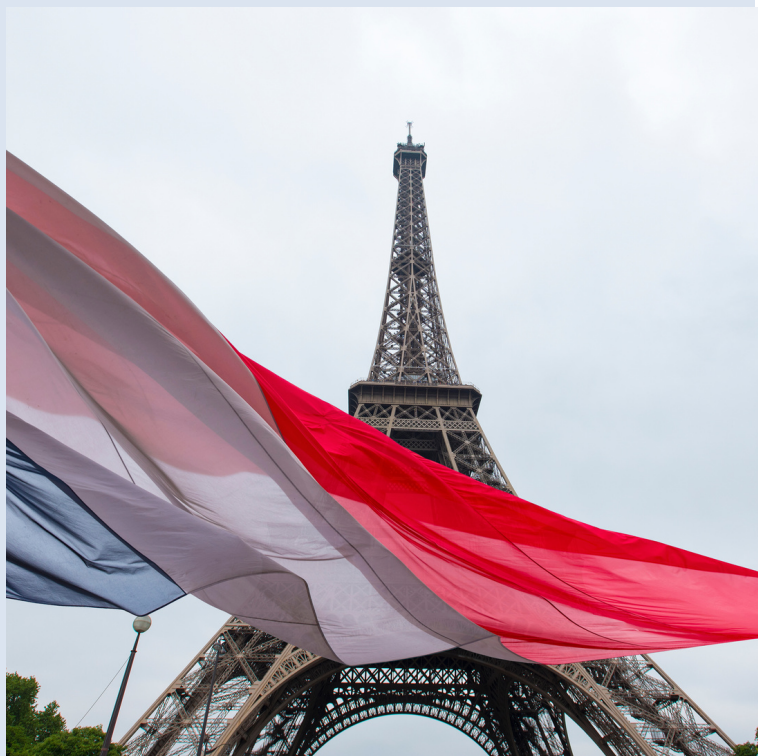
Chaque jour, nous nous battons pour l'emploi des Nordistes et pour le dynamisme économique des territoires : nos efforts ne doivent pas être réduits à néant par des décisions économiquement discutables et déconnectées des réalités du terrain.

Je serai aux côtés de Xavier Bertrand, président de la Région Hauts-de-France, de Nicolas Siegler, président de la Communauté d'agglomération de Cambrai, vice-président du Département du Nord et conseiller départemental du canton de Cambrai, et de Frédéric Bricout, maire de Caudry, conseiller départemental du canton de Caudry, pour défendre l'avenir des Nordistes et de nos territoires. Je serai à Caudry aux côtés des salariés.

71. Saône-et-Loire Congrès des pompiers 2024

Devant plus de 300 personnes s'est déroulée la 3e soirée de présentation du congrès 2024 avec le dévoilement du logo officiel du congrès 2024 !

Le sapeur-pompier volontaire David Thibault a remporté le concours de logo organisé dans le cadre du congrès. Un logo à l'image de cet événement majeur où le fil rouge est le jeune sapeur-pompier d'aujourd'hui, sapeur-pompier de demain.



Le non-recours à la prime carburant est la démonstration de la fracture numérique qui déchire la société française

Christophe BECHU a informé l'Assemblée nationale le 7 janvier dernier que la moitié des 10 millions de Français éligibles à la nouvelle indemnité carburant de 100 €, mise en place pour les travailleurs utilisant leur véhicule, ne l'avaient pas sollicitée. Le ministre de l'Économie les incite à le faire en expliquant que le site mis en place est fonctionnel et très simple d'utilisation.

Au plus près du quotidien des Français, les Départements de France savent bien que les 5 millions de nos compatriotes qui n'ont pas demandé à bénéficier de ce dispositif ne l'ont pas juste refusé.

«Ils sont simplement du mauvais côté de la fracture numérique! Ce qui paraît simple à qui est familiarisé avec l'informatique est extraordinairement complexe pour celui qui ne l'est pas» a indiqué François SAUVADET, Président de Départements de France.

Les Départements de France ont massivement répondu à l'appel de l'État et auront bientôt achevé d'apporter le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire national.

«Avoir une France digitale et connectée est une très bonne chose, à condition que chaque Français soit formé à ses usages, or c'est très loin d'être le cas, comme le gouvernement le mesure au travers du non-recours à cette prime conditionnelle», a poursuivi François SAUVADET.

Prime de 100 € essence

Collectivités du dernier kilomètre, les Départements sont aussi, souvent, le dernier service public à mettre des hommes en face des citoyens, là où l'État délaisse l'humain au profit d'une interface numérique. Les perceptions ont fermé, les antennes de la CNAV et des CPAM ont été «rationalisées» laissant les Français seuls face à des machines et des répondeurs ou à des dizaines de kilomètres de trop rares interlocuteurs. «C'est maintenant près du tiers du temps de travail de nos travailleurs sociaux qui est consacré à pallier les carences d'un État qui a numérisé ses services, sans se préoccuper de la formation des usagers», rappelle François SAUVADET.

Forts de ce constat, les Départements de France sont prêts à étudier avec le gouvernement les moyens de mobiliser leurs 340 000 agents, maillant tous les points du territoire, pour permettre à l'État d'aller vers celles et ceux qui ne peuvent demander ces 100 €, faute d'être en mesure de le faire numériquement. Encore faut-il pour cela que ce dispositif soit prolongé, bien au-delà du 28 février.

Département de France souhaite surtout que la matérialisation de cette fracture — spectaculaire en ces temps d'explosion des coûts des carburants — sur laquelle elle ne cesse d'alerter l'État, permette une réelle prise de conscience des besoins de formation aux usages du numérique de la population française. C'est un combat tout à fait comparable à celui de l'alphabétisation porté par la République du XIXe siècle, au travers de ses Hussards noirs. Il convient de se doter de nouveau de cette volonté d'airain, pour que notre pays ne laisse personne au bord du chemin et que la promesse républicaine d'égalité des chances puisse raisonner à nouveau dans le cœur des Français.

«Les Départements de France sont disponibles pour construire avec le gouvernement et la représentation nationale, les moyens de cette grande ambition», a conclu François SAUVADET.

Départements de France demande une clarification législative des conditions d'octroi des Contrats Jeunes Majeurs (CJM)

Les décisions des Départements de l'Essonne, de l'Ariège et de la Meurthe-et-Moselle de ne pas octroyer le bénéfice de Contrats Jeune Majeur (CJM) à des Mineurs Non Accompagnés devenus majeurs qui faisaient l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) viennent d'être suspendues par le juge des référés du Conseil d'État. Cette position conservatoire de la plus haute juridiction administrative prive, de fait, les Présidents de Département de tout pouvoir d'opportunité quant à la mise en place d'un CJM.

Départements de France souligne que ce contrat est un dispositif d'accompagnement des jeunes suivis par les services de protection de l'enfance, lorsqu'ils deviennent majeurs, destiné à les amener progressivement vers l'autonomie et appuyé sur un véritable projet d'insertion.

«La décision du juge des référés est d'autant plus incompréhensible, qu'il s'agissait, en l'espèce, de personnes ayant fait l'objet d'une injonction d'expulsion du territoire national et qui ne répondaient, de ce fait, absolument pas aux critères d'un CJM qui suppose un projet d'insertion», a réagi François DUROVRAÏ, Président de Départements de l'Essonne.

Départements de France rappelle que le pouvoir d'appréciation de l'octroi ou non d'un contrat jeune majeur doit rester la prérogative des Départements, dont les services établissent le projet d'insertion des jeunes majeurs concernés et, qu'il ne saurait s'appliquer automatiquement, de surcroît, à des personnes en situation irrégulière, sous obligation de quitter le territoire.

Départements de France a saisi le gouvernement pour qu'à l'occasion de la discussion à venir du projet de loi pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration, ce point de droit puisse trouver une issue législative.

«Si nous partageons tous la nécessité de ne pas laisser les enfants placés sous notre protection sans solution, à la seule raison qu'ils viennent d'avoir 18 ans, nos compatriotes ne comprennent pas non plus que ce principe s'applique sans discernement, de manière automatique, sans projet de vie à la clef et, qui plus est, bénéficie à des personnes sous le coup d'un arrêté d'expulsion», a conclu François SAUVADET.

Démographie médicale

Les Départements sont confrontés à une chute dramatique de la démographie médicale affectant directement la prise en charge des habitants.

Le 18 janvier 2023, le Bureau de Départements de France «a pris acte de la création d'une mission relative aux déserts médicaux, qui recensera les réponses et bonnes pratiques qui ont déjà été apportées par les Départements en lien avec la communauté médicale, mais également les freins rencontrés dans leurs mises en œuvre.»

Chiffres clés

- 30,2 % de la population française vit dans un désert médical (62,4% en Île-de-France);
- 1,6 million de personnes renoncent chaque année à des soins;
- 11 % des 17 ans et plus n'ont pas de médecin traitant;
- Les délais d'attente avant un rendez-vous s'allongent (jusqu'à 6 mois pour une consultation d'ophtalmologie), retardant la prise en charge de la pathologie;

- Disparition presque complète de certaines spécialités, par exemple la pédopsychiatrie.

Ainsi, par exemple, 25 départements sont non couverts par cette branche de la psychiatrie ou dotés de services uniquement ambulatoires, portant à 4 pour 100 000 la proportion de pédopsychiatres pour les moins de 15 ans, dont les trois quarts ont plus de 60 ans ;

- En 5 ans, le taux de mortalité infantile en France est passé de la 15e à la 22e place en Europe, derrière la Pologne et la Roumanie.

Propositions de Départements de France

Présentées le 18 janvier 2023, l'ensemble de ces propositions a été voté à l'unanimité par le Bureau de Départements de France.

- Conventionnement incitatif des médecins

Il pourrait être proposé la consultation à 25 euros dans les zones intermédiaires, majorée de 10 euros dans les zones sous dotées et minorée 10 euros dans les zones sur dotées et dans ce dernier cas les dépassements d'honoraires seraient interdits, une mesure non applicable aux professionnels déjà installés.

- Coexistence des statuts, libéral et salarié, en centres de santé

Les centres de santé constituent un dispositif pertinent sur lequel l'exercice libéral pourrait être complété par des praticiens salariés. La coexistence des deux statuts doit être considérée comme complémentaire aux dispositifs existants.

- Télémédecine labélisée et autorisée à plus de 20 %

Le déploiement de la télémédecine se heurte à l'avenant 9 de la convention médicale qui limite à 20 % maximum la proportion autorisée dans ce cadre.

La levée de ce verrou est nécessaire pour répondre aux enjeux de la désertification médicale, en particulier en territoire rural. A l'heure du virage domiciliaire appelé par le gouvernement, cette mesure contribuerait à faciliter l'accès aux soins à tous et notamment aux personnes vulnérables.

- Des dispositifs de e-médecine, e-santé à favoriser

Les dispositifs de e-médecine et d'e-santé doivent être encouragés et soutenus en complément des autres dispositifs existants

- Une place renforcée pour les départements pour coordonner l'accès aux soins. La place des départements doit être reconsidérée au regard de leur positionnement spécifique, à la fois au plus proches des territoires sur l'ensemble des cantons et garant de l'équité territoriale.

- Une présence ARS au niveau départemental avec capacité décisionnaire

Cela permettrait aux départements d'avoir un interlocuteur local ayant la capacité à agir et à prendre en compte des réalités locales.

Cette disposition n'existe pas aujourd'hui, elle est pourtant indispensable pour construire une offre de soins locale, opérationnelle et pertinente. L'État doit renforcer l'autonomie et le rôle de ce niveau de représentation des ARS.

Les Départements doivent nécessairement participer à la gouvernance des ARS, dans un contexte où il est par ailleurs demandé que l'ensemble de la compétence Autonomie (Personnes Âgées et Personnes Handicapées), soit transféré aux Départements. À ce titre, il est temps que la loi dite « 3DS » soit mise en place et que le décret d'application acte la présence de vice-présidents des ARS désignés parmi les collectivités territoriales au nombre desquels un président de Département.

- Des financements en adéquation avec les enjeux

Des dotations santé aux départements permettraient de renforcer les mesures actuelles dans un contexte où les financements d'investissement des Départements, par exemple pour les maisons de santé pluridisciplinaire (MSP), sont priorités dans les zones très sous dotées. Dans ces conditions, les Départements pourraient pleinement jouer leur rôle de coordonnateur, voire de chef de file des plans de santé départementaux.

- L'éventualité d'un transfert de la médecine scolaire sous condition
Départements de France étudie l'éventuelle possibilité du transfert de la médecine scolaire vers les départements sous réserve d'un financement pérenne de l'État à la hauteur des postes théoriques d'une médecine efficiente pour la mise en place de politiques de préventions ciblant prioritairement les problèmes nutritionnels (40 % des jeunes Français de 12 à 15 ans sont en surcharge pondérale dont 10 % dans le stade de l'obésité rapport de l'OMS).

- Le soutien de Départements de France à la proposition d'instaurer une 4ème année d'internat en ambulatoire dans les zones sous dotées

Départements de France s'associe à la proposition d'instaurer une 4ème année d'internat en ambulatoire dans les zones sous dotées.

- Mesures pour contribuer à une sortie de crise de l'hôpital :

- Politique d'attractivité des personnels soignants médicaux et paramédicaux ;

- Autonomie de gestion aux directeurs des hôpitaux ;

- Revoir la tarification à l'activité (T 2 A) qui n'est plus compatible avec les hôpitaux ruraux et de proximité.

- Redonner les moyens médicaux nécessaires à la mise en place des politiques publiques :

- Renforcement très urgent et massif de moyens en pédopsychiatrie ;

- Déploiement renforcé d'IPA (infirmier(e)s en pratique avancée) sur les territoires.

37. Indre-et-Loire Plantation d'un verger



Dans le cadre d'une convention avec les Croqueurs de pommes, le Département a souhaité installer un verger sur l'aire d'accueil de l'étang de l'Archevêque.

Afin que les racines des arbres ne soient trop impactées par le niveau d'eau de l'étang, la plantation sera réalisée sur des buttes créées avec les vases de l'étang fraîchement curées. Les 60 arbres seront conduits en quenouille (= arbre fruitier de petite taille).

L'école de Villedômer a été conviée à participer à cette plantation et 3 classes sont venues à tour de rôle sur la journée. Les Croqueurs de pommes étaient présents pour le volet pédagogique et Environnement 41 a géré les aspects techniques.

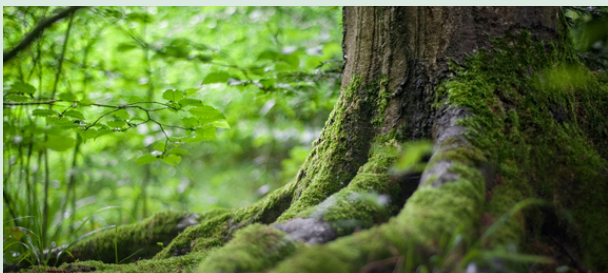
Plusieurs activités ont été proposées aux enfants par groupes : pralinage des racines, plantation des arbres, étalement du mulch et arrosage.

45. Loiret Animations des Rendez-vous de la nature, proposées par les associations naturalistes

175 animations sur 20 sites ont été recensées cette année et seront proposées au grand public grâce à un guide papier diffusé par le Département du Loiret et à l'application Les rendez-vous de la nature à télécharger. Des plantes sauvages médicinales aux chants des oiseaux, des petites bêtes du sol aux pollinisateurs...

Toutes les animations sont complémentaires. « Il y en a pour tous les goûts, pour tous les publics, que l'on ait envie d'en apprendre plus sur les oiseaux, les petites bêtes, les plantes... », expose Nicolas Chevalier, chargé de mission Valorisation du patrimoine naturel au Département du Loiret.

L'an passé, ce sont plus de 1 000 personnes qui se sont rendues dans les Espaces naturels sensibles loirétains et qui y ont été sensibilisées à la biodiversité avec, pour Nicolas, un objectif principal : « mieux la connaître pour mieux la protéger ».



48. Lozère Des ateliers qui donnent un coup de fouet aux pros de la restauration collective



Dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire porté par le Département, 5 ateliers ont été proposés gratuitement aux professionnels de la restauration collective. Différentes thématiques ont été abordées : découpe de la viande, introduction de produits bio et locaux à budget constant, équilibre alimentaire, nutrition et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au total, ce sont 54 cuisiniers qui ont participé, venant d'établissements scolaires, d'Ehpad, de foyers de vie, d'Esat... Ils ont été accompagnés sur ces journées par des diététiciennes, cuisiniers formateurs et animateurs du Reel48 et du Collectif Les. Encore 18 ateliers sont prévus jusqu'à fin 2023.

59. Nord Démarche du Nord durable

10 engagements de verdissement des politiques publiques et 10 engagements d'administration durable.

- Création d'un réseau de plus de 150 colibris, agents et ambassadeurs de la transition écologique au sein de l'administration, le lancement d'un appel à projets interne qui a déjà recensé plus de 70 initiatives sur l'ensemble des territoires
- Village du réemploi qui a notamment mobilisé les équipes des Maisons Nord solidarités de Denain : cadres de proximité, travailleurs sociaux, secrétaires médico-sociales ont porté le projet d'un marché gratuit suite à la récolte de dons avec une centaine de familles qui en ont bénéficié.
- Démarche zéro déchet portée par les Maisons Nord solidarités pour accompagner les publics vulnérables à consommer mieux et à dépenser moins. Une vidéo réalisée en interne, animée par Perrine Delporte, une colibri, et diffusée dans les halls d'accueil a pu être partagée.

62. Pas-de-Calais Le Syndicat Mixte Eden 62 fête ses 30 ans !

30 ans d'actions en faveur de la biodiversité, 30 ans d'animations pour faire découvrir le patrimoine naturel du Pas-de-Calais, 30 ans de passion tout simplement. Porté sur les fonts baptismaux en 1993 par le Conseil général (qui deviendra départemental), Eden 62 entend célébrer cet anniversaire comme il se doit. Une série de festivités ouvertes à toutes et à tous est programmée tout au long de cette année.

Le syndicat veille sur 6 200 hectares d'espaces naturels sensibles, Emmanuelle Leveugle, Présidente d'Eden 62 et Conseillère départementale, et Jean-Claude Leroy, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, ont dévoilé une opération citoyenne inédite dédiée à la biodiversité !

62. Pas-de-Calais Un Centre d'incendie et de secours d'Arras intègre les préoccupations environnementales

Le Département a engagé une démarche respectueuse de l'environnement en intégrant notamment la production électrique par panneaux photovoltaïques, la récupération des eaux de pluie pour le lavage des véhicules et de certains locaux, l'alimentation en eau des sanitaires parallèlement à une démarche sociale qui a intégré 8 119 heures d'insertion.



76. Seine-Maritime Le Département signe avec GRDF la convention « Zéro gaspi, 100 % énergie »



Ce projet consiste en une expérimentation de sensibilisation, de collecte et de traitement des biodéchets, dans dix collèges de la Seine-Maritime, pour une valorisation en méthanisation avec production de gaz vert.

Dans la continuité du Plan Climat 76, le Département a décidé la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui se décline en 9 enjeux autour desquels s'articulent 28 actions déployées sur la période 2021-2025. L'un des enjeux vise à faciliter la transition écologique par la prévention du gaspillage alimentaire et la gestion des déchets des activités de restauration.

Afin d'accompagner les collèges à la mise en place d'actions concrètes au sein des établissements en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, du tri à la source des biodéchets et de leur gestion, le Département a mené, dès 2021, une réflexion sur les différentes modalités de valorisation des déchets issus de la restauration collective et sollicité les différents acteurs du territoire.

Celle-ci permettra de bénéficier d'accompagnements proposés par des partenaires du territoire pour mettre en place le tri des biodéchets, sensibiliser les collégiens au gaspillage alimentaire et au tri, collecter les biodéchets et les déposer pour traitement à l'unité de biométhanisation « E'Caux Biogaz » installée à Cléville. Chaque année, la quantité de gaz vert produite par E'Caux Biogaz représente l'équivalent de la consommation de 2 000 foyers neufs chauffés au gaz. Aux effluents d'élevages et résidus de cultures déjà valorisés en énergie par E'Caux Biogaz, viennent ainsi s'ajouter les déchets des cantines scolaires des 10 établissements participant à l'opération. La distribution de ce gaz vert dans les réseaux de GRDF permet déjà aux particuliers et aux entreprises locales partenaires d'en bénéficier directement, qu'il s'agisse des industries agroalimentaires, des exploitants agricoles, ou des entreprises de services de transport, de travaux agricoles, de maintenance industrielle, etc.

85. Vendée Décarbonation

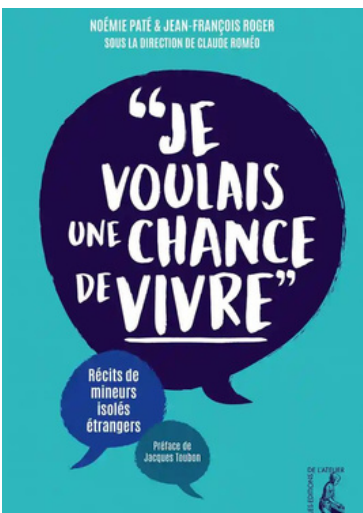


Le Président affirme que le Département s'implique dans l'hydrogène pour les voitures, mais aussi pour les camions avec des entreprises du territoire comme E-Néo. Mais il veut aussi impliquer le Département dans le secteur des bateaux : et il évoque les liaisons avec l'île-d'Yeu, les navettes entre les Sables-d'Olonne et La Chaume. « Plus généralement, il faudra demain entamer une réflexion sur les bateaux de plaisance avec l'arrivée de ces nouvelles motorisations : Hydrogène, électricité ou encore bioGNV.



**DOSSIER :
SOLIDARITÉ**

LES DROITS DE L'ENFANT POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



« Poussé sur le chemin de l'exil, des mineurs arrivent en France seuls, sans famille ni ressources après un long parcours migratoire souvent traumatisant, fait de violences, de solitudes, de dangers » écrivait la Défenseure des Droits dans son rapport annuel 2022.

Qui sont-ils? Que deviennent-ils? C'est la réponse que j'ai essayé d'aborder au travers d'un ouvrage « Je voulais une chance de vivre. Récits de mineurs isolés étrangers » Edition l'Atelier, avec 2 anciens collègues de France Terre d'Asile, Noémie Paté, sociologue et Jean François Roger, ancien directeur régional des Hauts de France.

Ces jeunes prennent tous les risques pour arriver en Europe. Je garde un souvenir et beaucoup d'émotion, encore aujourd'hui, quand parut cette dépêche de l'AFP annonçant le 8 Janvier 2020 à 6h30 la mort d'un enfant de 14 ans retrouvé dans le train d'atterrissage d'un Boeing d'Air-France reliant ABIDJAN-PARIS. Il s'appelait Laurent Barthélemy, ses chances de survie étaient nulles en raison du froid et du manque d'oxygène à 10 000 mètres d'altitude. Pour cet enfant, quitter son quotidien compliqué et prouver sa valeur aux siens, c'était son rêve d'adolescent !

Qui sont-ils ?

En 2021, le Ministère de la justice a recensé 11 315 nouveaux mineurs non accompagnés (MNA) dont 59% âgés de 16 ans et plus et 41% de moins de 15 ans. Ils étaient 31 000 pris en charge par la protection de l'enfance l'année précédente et toujours présents.

Arrivés de Guinée, du Mali, de la Côte d'Ivoire, mais aussi d'Afghanistan en raison de la situation politique, ainsi qu'une part importante du Bangladesh et d'Albanie on parle des MNA comme un bloc homogène ce qui n'est pas représentatif de leur diversité. Pour la majorité, ils cherchent à se protéger et obtenir l'asile dans un État de droit, pour s'éloigner de la violence, la guerre politique, mais aussi religieuse.

A cela ajoutons 10% de mineurs qui sont de jeunes garçons en errance, en rupture avec leurs familles, exploités par des réseaux pour commettre des vols, impliqués dans des trafics de stupéfiants, et parfois eux-mêmes consommateurs de ces produits.

Il convient donc de distinguer la délinquance des jeunes en errance qui refusent toutes prises en charge, ni de la Protection judiciaire de la jeunesse, ni par la Protection de l'enfance, des autres mineurs non accompagnés.

Quand à la situation en Outre-mer, ils ne disposent pas de structures d'accueils collectives, particulièrement en Guyane et à Mayotte, et recourent aux familles d'accueils qui peuvent se voir confier chacune jusqu'à 8 à 10 enfants. Précisons que seuls 20% des signalements font l'objet d'une prise en charge. Nombreux restent longtemps dans les rues où les parcs à Cayenne.



Claude ROMEO, Directeur Départemental Honoraire Enfance Famille de Seine St Denis et Ancien Président de l'ANDASS

Ces situations différentes n'empêchent pas certains politiques de faire l'amalgame en parlant de tous ces jeunes comme des « voleurs, des assassins, des violeurs », propos fort heureusement condamnés par les tribunaux.

Accueillir et protéger en France

Ces jeunes que les guerres du Proche Orient et de la Corne de l'Afrique de l'Ouest jettent sur les routes de l'exode, sont seuls ou confiés à un parent ou un membre de la communauté dont ils perdent parfois la trace au cours du périple, sans parler de certains passeurs peu scrupuleux qui les abandonnent à leurs sorts !

Comment penser, qu'après avoir traversé plusieurs continents dans des conditions inhumaines qui parfois peuvent durer 12 à 18 mois, que ce soit pour des raisons futiles qu'ils veulent rejoindre l'Europe. Souvent à l'arrivée c'est la désillusion, ils devront connaître encore la survie dans les rues.

Je pense à l'histoire de Samin, jeune Afghan de 16 ans dont le père a été fusillé par les Talibans. Une nuit des hommes armés frappent à sa porte et l'enjoignent d'aller déposer des mines au passage de camions militaires, ce qu'il ne peut envisager. Sur les conseils de son oncle, sa seule solution est un départ immédiat d'Afghanistan avec un passeur d'un village voisin.

C'est le début d'un voyage qui va durer 18 mois, durant lesquels il va connaître la violence, la prison en Iran, les chemins montagneux durant plusieurs semaines, pour passer les frontières, grelottant de froid, épuisé, affamé. Il arrive enfin en France avec peu de ressources financières, ignorant la langue française, perdu à Paris alors que sa destination initiale était la Suisse, avant de rejoindre Calais pour être accueilli dans un établissement de France Terre d'Asile à Saint Omer.

Malgré cette situation faite d'espoir et de déceptions, de petits moments de plaisirs attrapés au vol et d'effondrement quand rien ne semble possible, Samin refuse de baisser les bras.

Aujourd'hui il pratique correctement la langue française, a suivi des formations en alternance et a eu la chance d'être recruté comme médiateur participant à la maraude dans les « jungles » de Calais pour France Terre d'Asile. Cela va lui permettre de rembourser les 15 000 euros que son oncle a payés pour son voyage.

Il a construit sa vie à Saint Omer, obtenu un logement social, la nationalité française. Samin sait que tous les jeunes qu'il a rencontrés n'ont pas sa chance.

Une protection conforme aux droits de l'enfant

Arrivés en France, ces jeunes vont subir d'abord une évaluation pour prouver leur minorité et leur isolement.

Plusieurs de leurs droits risquent déjà d'être bafoués par la contestation de leurs papiers d'état civil, leurs cartes d'identité et par les soupçons sur leurs récits de vies dont on exige qu'ils soient très précis, la moindre erreur pourra entraîner le doute sur sa minorité.

Certains d'entre eux devront subir un examen d'âge osseux de recherche de minorité, contesté par l'Académie de Médecine, car trop imprécis et présentant une marge d'erreur de 18 mois. Le doute devrait bénéficier à l'intéressé, ce n'est pas le cas, la conclusion tombe « trop proche de la majorité pour être certain de sa minorité ». Cette affirmation va entraîner la suspension de la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance. Seul recours possible : solliciter la cour d'Appel des tribunaux.

Pour les mineurs, les difficultés se poursuivent avec l'accès à la scolarisation, à la santé, à l'accompagnement juridique et au passage à la majorité pour obtenir un contrat jeune majeur de 18 à 21 ans.

S'ajoute le fichage de tous ses jeunes par les services préfectoraux suite à la mise en œuvre du fichier biométrique dit « d'appui à l'évaluation de minorité (ARM) » avec le risque, d'être considéré comme majeur et donc expulsable.

Au niveau institutionnel l'État n'a pas été un soutien financier pour les Conseils Départementaux, comme le reconnaissait Adrien Taquet, secrétaire d'État à l'enfance lors d'un débat au Sénat « l'État n'a pas toujours été au rendez-vous de ses propres responsabilités », malgré une évolution via la Ministre de la Justice Christiane Taubira, on est encore loin des dépenses réelles et les Conseils départementaux qui refusent ces fichiers sont déçus de la participation financière de l'État.

En 2019, l'État finançait 93 millions d'euros, alors que le coût évalué par l'Assemblée des Départements de France s'élevait à 1 milliard d'euros. Pourtant le Président de la République Emmanuel Macron leur avait promis en 2017 que l'État prendrait en charge 100 % des coûts liés à l'accueil des Mineurs non accompagnés.

Respecter la Convention internationale des Droits de l'enfant dont la France est signataire devrait guider les pouvoirs publics. Dans ce sens, il faut saluer l'initiative prises par 25 associations Nationales dont l'UNICEF pour mettre fin aux violations des droits des mineurs isolés en rendant public 90 propositions pour une meilleure protection. J'y ajouterai une priorité : que l'Europe se dote d'un statut des Mineurs accompagnés, afin d'éviter des mesures différentes selon les pays d'accueils.

Une conclusion s'impose, essayons d'anticiper, de coordonner, de mieux accompagner ces jeunes afin que l'investissement réalisé à leur profit ne soit pas perdu pour leur avenir au risque de s'apparenter à un gâchis pour les Droits de l'Enfant.



La Protection maternelle et infantile (PMI) en souffrance

Dans l'imaginaire collectif, le désert médical, une étendue de terre inhabitée, c'est la ruralité à perte de vue, des villages dépeuplés, sans écoles, sans services publics et quelques habitants obligés de s'exiler pour être soignés...

Or, la réalité est toute autre : au-delà de territoires dépourvus d'offre sanitaire, les déserts médicaux sont partout, de la périnatalité à la dépendance, en santé mentale, dans les maladies rares, au cœur de la crise sanitaire...

La discordance entre besoin et offre en santé est ici retenue comme l'expression d'un désert médical.

La contribution indiscutable de la PMI à la santé publique

La prévention n'est pas qu'une affaire de moyens. La terrible crise sanitaire que nous traversons est un formidable révélateur du contraire : c'est infiniment plus un ethos, un mode de vie, une manière de se comporter, un état d'esprit, une culture, une dimension altruiste, une valeur éthique au sens premier du terme.

La Protection maternelle et infantile (PMI), vieille dame créée à la Libération, est une structure de prévention de la petite enfance essentielle qui ne dépend pas du ministère de la santé. Or, elle fait l'objet, comme la santé scolaire que nous aborderons dans un prochain billet, de problématiques particulièrement préoccupantes, à tel point qu'elle est assimilable à un désert médical en puissance.

Lors de sa création, la PMI, acteur de prévention sanitaire et sociale qui s'adresse aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 6 ans, avait pour objectif de lutter contre la mortalité infantile. Au fil des ans, les publics les plus vulnérables, qui, sans cela, n'auraient pas accès à une offre minimale de soins, en sont devenus les usagers principaux.

Les consultations préventives en PMI, réalisées par les médecins, sages-femmes et infirmières puéricultrices qui officient dans un centre de PMI, dans un bus PMI itinérant, lors d'une visite à domicile, ou à l'occasion des bilans de santé en école maternelle, constituent leur cœur de métier.

La PMI en voie d'extinction dans dix ans ?

Quelle pourrait être la cause de l'extinction d'un tel service ? L'alourdissement des missions dévolues à la PMI au fil des ans, sans que ses moyens ne soient renforcés en conséquence : activités d'agrément et de contrôle des modes d'accueil de la petite enfance, réponses à une demande sociale croissante, ... Toutes ces missions consomment un temps considérable des professionnels de la PMI (au moins 30 % à 40 % des ressources) au détriment de l'activité sanitaire en direction des publics fragiles.



Dr Olivier Babinet

Dr Olivier Babinet est expert en e-santé et en transformation des organisations sanitaires. Il a dirigé et conseillé des établissements de santé. Il est co-auteur de deux ouvrages « La e-santé en question(s) » et « Les déserts médicaux en question(s) » publiés aux éditions Hygée.

Mal reconnue, la PMI souffre aussi du désengagement des pouvoirs publics. Ainsi, « en l'espace d'une décennie, il semble que le budget annuel que notre pays consacre à la PMI ait diminué d'environ 100 millions d'euros ». Aujourd'hui, le budget consacré par les départements, qui en ont la charge représente en moyenne 1 % de l'ensemble de leurs dépenses sociales. Des chiffres qui masquent une grande disparité territoriale.

Enfin, il devient impossible d'avoir une offre de service en PMI du lundi au vendredi (encore moins le samedi matin), en particulier dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) qui abritent, avec les zones rurales, les publics fragiles cibles. On constate concrètement la vacance de nombreux postes de médecins.

Que faire réellement face à ce désert médical annoncé de la petite enfance ?

En réalité, il semble nécessaire de ne pas attendre tout de l'État providence, comme le préconise un récent rapport parlementaire. Une arrivée miraculeuse de médecins formés à la prévention infantile dans les centres de PMI, alors que la spécialité de pédiatrie en ville devient rare ? Non, le grand soir n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu !

En revanche, il est possible de généraliser des solutions rapides et efficaces que certains conseils départementaux ont déjà expérimentées :

-libérer du temps soignant en recentrant les missions PMI sur leur cœur de métier,

-offrir un meilleur service aux familles en regroupant l'implantation des centres de PMI (c'est toujours désagréable de trouver porte close au prétexte d'avoir de nombreuses implantations dispersées),

-solutionner les problèmes de mobilité en rural en « allant vers » grâce à des bus PMI,

-les ressources médicales en PMI étant rares, déléguer des actes aux infirmières puéricultrices (en particulier les vaccinations qui embolissent les agendas des médecins),

-déployer la télésanté pour les consultations qui ne nécessitent pas un acte clinique en présentiel.



Assises Nationales
du **Logement** et de
la **mixité urbaine**

5^e édition, PARIS

Agir ensemble pour un habitat beau, bas carbone,
sain et durable

6

JUIN
2023

Le rendez-vous des acteurs
de l'Habitat et de l'Immobilier

1 journée de rencontres
et de conférences
d'exception

consacrée aux thématiques de l'habitat
et de la mixité urbaine

+ de 1 500
professionnels

du logement et de l'immobilier
attendus :

*promoteurs, constructeurs, bailleurs, élus,
collectivités, urbanistes, aménageurs,
professionnels de l'immobilier,
investisseurs, architectes...*

4 zones
d'exposition

dédiées aux échanges
et rencontres d'affaires

1 village Start-up
et e-solutions
pour l'immobilier

1 plateforme de
mise en relation

pour prise de rendez-vous



Inscrivez-vous sur
www.assisesdulogement.com



Le 6 juin 2023
de 8h30 à 18h00



Cité
Internationale
Universitaire
de Paris



Buffet de
restauration
en continu

Un événement
[**batiactu**]
GROUPE

Avec le
soutien


GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **CITÉ
INTERNATIONALE
UNIVERSITAIRE
DE PARIS**

Premières auditions pour nourrir le livre blanc traitant de la crise des métiers de l'accompagnement.

Avant de présenter au gouvernement de premières propositions pour lutter contre la crise des « métiers de l'accompagnement », puis en juillet, son « Livre blanc » complet, le Haut Conseil du travail social a d'abord voulu recueillir « l'expertise des travailleurs sociaux et des personnes accompagnées ».

« Partons du terrain, partons du réel », a plaidé en introduction son président Mathieu Klein. Les deux premières tables rondes proposées, entre professionnelles, ne devraient pas l'avoir déçu.

Éducatrice spécialisée, TISF, animatrice, ou monitrice-éducatrice, les intervenantes sociales invitées rapportent des problématiques très semblables. « On est tous un peu sous l'eau », décrit Flora Tobelem, assistante sociale à Paris. En raison d'un « problème massif de moyens », dans son secteur de la protection de l'enfance, elle compte « de moins en moins d'acteurs » et trouve « de plus en plus difficile de travailler ».

À Besançon, auprès des nombreux SDF fréquentant la Boutique de Jeanne Antide, la monitrice-éducatrice Nadia Messerli s'efforce elle-même, tant bien que mal, de s'adapter au manque de personnels. Mais elle se sent dispersée : « J'ai le sentiment de ne pas être là où je devrais être, de ne pas aller au bout de ce que je dois faire. » Alors même que son « ADN, c'est l'humanisme », elle a aujourd'hui « l'impression de faire ce métier de façon robotisée ».

« On passe plus de temps à comptabiliser ce qu'on fait qu'à... les faire », déplore l'assistante sociale Flora Tobelem.

« Les procédures et les normalisations des pratiques » enchaînent de plus en plus les polyvalences de secteur [...] Or je crois que la technicité,

que certains employeurs privilégient, se fait au détriment des personnes accompagnées. » Car en définitive, à force de cadres, de strates hiérarchiques et d'informatisation, « on passe plus de temps à comptabiliser ce qu'on fait qu'à... les faire ». Mais face à cette numérisation du travail social, comment préserver, malgré tout, un accompagnement humain de qualité ? Fatiha Touami, pour sa part, a résolu le rationnement de ses heures dans ses interventions à domicile : « Je prends sur mon temps personnel. » Face à des « personnes dans la solitude », elle choisit de rester encore à leurs côtés, autant que possible, en dehors de tout badgeage.

Pascale Simonet, dans le Var, s'y refuse désormais. « Parfois ça me brise le cœur de partir » d'un domicile, reconnaît cette technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF), « mais il faut savoir prendre du recul ». Aujourd'hui, après avoir visité des bénéficiaires en difficulté, elle « arrive à fermer la porte, pour que cela n'envahisse pas les autres familles, ni (sa) vie privée ».

Seul homme invité par le HCTS pour cette matinée, l'éducateur spécialisé Yann Schraauwers s'est pour sa part trouvé une autre issue, à tous ces « cadres qui enferment » le travail social, et à « ce sentiment de faire beaucoup de choses inutiles » : il s'est installé en libéral.

Au fond, comme le formule Flora Tobelem « on minimise trop souvent le savoir-faire nécessaire » pour accueillir les personnes, pour les écouter, pour créer du lien.

Réveiller les vocations pour les métiers de l'humain supposerait déjà de revaloriser cette compétence indispensable, mais aussi de restaurer la confiance envers les « experts » que sont les travailleurs sociaux – sans oublier, évidemment, de revoir les salaires de « ces métiers sous-payés au regard de l'implication qu'on en attend ».

Le nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance progresse de 1,9 % en 2021

La Direction de la recherche et des études a présenté les dernières statistiques détaillées sur les mesures d'aide sociale à l'enfance (ASE), au niveau national et départemental. Fin 2021, 377 000 mesures d'ASE sont en cours, un nombre en progression de 1,9 % en un an, après une année 2020 atypique au cours de laquelle il avait peu augmenté (+0,6 %).

54 % de ces mesures consistent en des accueils de mineurs ou de jeunes majeurs en dehors de leur milieu de vie habituel et 46 % en des actions éducatives exercées auprès du jeune et de sa famille (intervention à domicile d'un travailleur social)¹.

L'accroissement du nombre de mesures d'ASE en 2021 est davantage porté par celui des accueils à l'ASE (+ 2,4 %) que par celui des actions éducatives (+1,2 %) [graphique 1].

Fin 2021, 205 000 mesures d'accueil à l'ASE sont mises en œuvre. Elles font suite à une décision du juge ou, en cas d'accord avec la famille ou le jeune majeur, à une décision administrative du président de la collectivité en charge de l'ASE. Fin 2021, 47 000 mesures administratives d'accueil à l'ASE sont en cours, soit 8 % de plus que fin 2020 (graphique 2). Ce nombre avait très fortement progressé en 2019 et 2020, porté par le développement des prises en charge des jeunes majeurs. Parmi les mesures administratives d'accueil à l'ASE sont aussi dénombrées les situations de 3 800 pupilles, dont le nombre augmente régulièrement depuis 2012, et particulièrement en 2021 (+16 %). En revanche, le nombre d'accueils provisoires de mineurs continue de diminuer pour atteindre 11 100 bénéficiaires en fin d'année.

Une reprise de la croissance du nombre d'enfants confiés à l'ASE par le juge

Le nombre d'enfants confiés à l'ASE par le juge augmente légèrement en 2021 (+0,8 %), après une diminution inédite en 2020, et une croissance très soutenue auparavant (5,9 % par an en moyenne entre 2015 et 2019). Cette évolution s'explique en partie par l'accroissement du nombre de mineurs non accompagnés (MNA) pris en charge par les départements au cours de cette période. Fin 2021, 38 700 mineurs et jeunes majeurs non accompagnés sont pris en charge par les départements, un nombre en légère baisse par rapport à 2020, pour la première fois.

Une diminution de la part des accueils chez les assistants familiaux

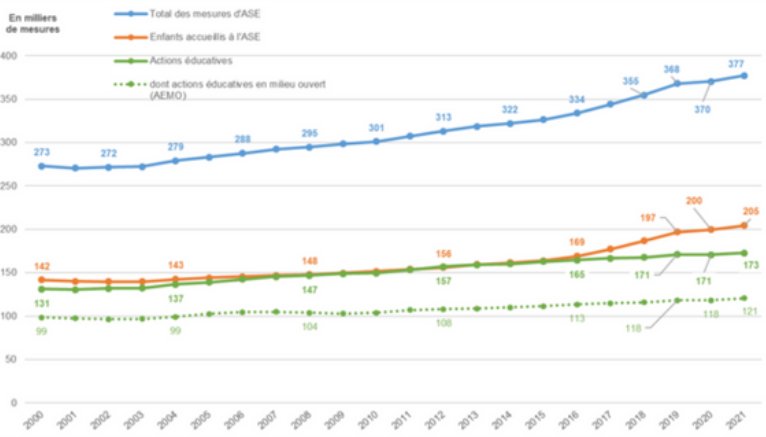
Fin 2021, 40 % des enfants confiés à l'ASE sont accueillis chez un assistant familial, 39 % dans un établissement de l'ASE (dont les trois quarts au sein d'une maison d'enfance à caractère social [MECS]) et 7 % sont accompagnés dans un hébergement autonome (foyer de jeunes travailleurs, location, hôtel, etc.). La part des enfants confiés à l'ASE et accueillis chez un assistant familial diminue depuis une dizaine d'années, alors que celle des enfants accueillis en établissements est stable, et que celles des hébergements autonomes et des autres modalités d'accueil augmentent.

Une reprise de la hausse du nombre d'actions éducatives, majoritairement judiciaires

Le nombre d'actions éducatives progresse en 2021, après avoir connu une très légère diminution en 2020. Les 173 000 actions éducatives en

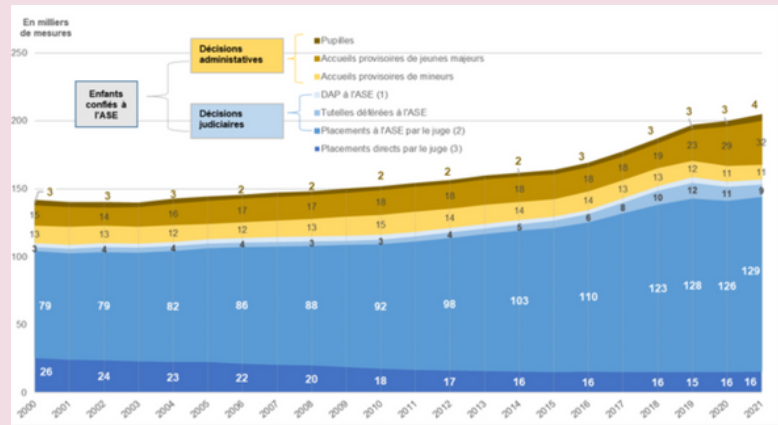
cours fin 2021 comprennent 70 % d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO), ordonnées par le juge des enfants, et 30% d'actions éducatives à domicile (AED), décidées par les présidents des collectivités en charge de l'ASE, en accord avec la famille ou le jeune majeur. Le nombre d'AEMO augmente de +2,1 % en 2021 alors que celui des AED baisse légèrement.

Graphique 1: Évolution du nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance au 31 décembre



Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte
Source : DREES, enquête Aide sociale

Graphique 1: Évolution du nombre de mesures d'aide sociale à l'enfance au 31 décembre



(1) Délégation de l'autorité parentale (DAP), y compris retraits partiels d'autorité parentale
(2) au titre de l'assistance éducative, et, très minoritairement, au titre de l'ordonnance de 45, puis depuis le 30/09/2021, au titre de l'article L. 323-1 du code de la justice pénale des mineurs
(3) Mesures pour lesquelles les services de l'ASE sont uniquement financeurs
Champ : France métropolitaine et DROM, hors Mayotte
Source : DREES, enquête Aide sociale

Diminution de la retraite des parents condamnés pour maltraitance ou non-versement de pension alimentaire.

La sénatrice UDI Annick Billon, propose, dans le cadre de la réforme des retraites, de priver « de l'ensemble des majorations ou bonifications liées aux enfants » toute personne condamnée pour violence et maltraitance contre son enfant, ou celles qui refusent de payer une pension alimentaire à leur ex-conjoint.

Un enfant est tué par l'un de ses parents tous les 5 jours en moyenne en France.

30 % des pensions sont non payées ou accusent un retard chronique de paiement.

Réunion du comité de pilotage de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif est intermédiaire entre le domicile ordinaire et l'établissement pour les personnes âgées ou handicapées. Quasiment tous les départements sont concernés (95 en 2022) et cela représente 1.885 habitats inclusifs pour 18.070 personnes (8.872 personnes handicapées et 9.198 personnes âgées).

Et l'on note, comme nous l'avons déjà indiqué en mars dans nos colonnes, un véritable dynamisme.

La signature d'une convention avec le département permet d'obtenir un financement de la CNSA à hauteur de 80% pendant sept ans pour tous les programmes actés.

L'association Les maux pour le dire organise les 21 et 22 Septembre 2023 à Lille au Grand Palais un colloque : L'ENFANT VICTIME DES VIOLENCES CONJUGALES

Subvention d'un million d'euros pour la future Maison nationale de l'autisme

Les 7 Départements franciliens votent une subvention d'un million d'euros pour la future Maison nationale de l'autisme qui ouvrira à Aubervilliers en Seine-Saint-Denis en avril 2023.

Ce projet national de 1500 m2, porté par l'État, sera un véritable lieu de ressources sur l'autisme qui aura pour mission d'accueillir, d'informer et d'accompagner les personnes atteintes d'autisme et leurs familles en Île-de-France.

Les Départements, via les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), sont les premiers interlocuteurs des personnes en situation de handicap et de leurs aidants et aidantes. Ils sont à ce titre confrontés au manque criant de solutions pérennes ou suffisamment bien dimensionnées pour apporter un véritable soulagement aux personnes, à leurs familles et aux structures qui les accueillent, ni pensées avec un vrai souci de continuité, en particulier s'agissant de l'autisme.

La mission principale de la Maison nationale de l'autisme sera d'informer, d'accompagner et d'orienter les personnes concernées, elle offrira aussi de multiples opportunités et services pour les associations, les familles et les acteurs institutionnels :

- Accéder à des informations fiables et multiples grâce à une bibliothèque physique et numérique.
- Sensibiliser et former les professionnels et professionnelles pour permettre une meilleure prise en charge des personnes autistes et de leurs aidants et aidantes, et sensibiliser le grand public aux troubles du spectre autistique ;
- Permettre des rencontres pour échanger entre pairs ou professionnelles et professionnels, et proposer des solutions de répit aux aidants et aidantes.

États-généraux contre les maltraitements PA/PH

Ceux-ci doivent permettre de proposer des actions à l'automne dans les domaines de la prévention, des repérages, des différentes coopérations nécessaires entre les intervenants.

Ces états généraux seront guidés par un comité de pilotage qui suivra ces États-Généraux avec « quatre personnes élues dans des instances représentatives des usagers, dans les champs de la lutte contre l'exclusion » et deux parlementaires. Une représentante de la commission nationale du débat public y sera associée.

Les 34^{es} journées nationales de l'Andass auront lieu à Carcassonne et Leucate, dans l'Aude, du 27 au 29 septembre

24. Dordogne Voitures de services pour les aides à domicile

Pour rendre les métiers de l'aide à domicile plus attractifs, le Département de la Dordogne finance la mise à disposition de 1.300 voitures de service.

27. Eure Pacte de solidarité

Seniors : financement des véhicules de service des aides à domicile, rénovation des EHPAD (46 M€ sur le mandat) et création de places de répit pour les aidants familiaux

Handicap : création de places en établissements spécialisés, création d'une recyclerie des aides pédagogiques pour les enfants en situation de handicap.

29. Finistère Le Département soutient et accompagne les tiers dignes de confiance



Nouveau service d'information et d'accompagnement des tiers dignes de confiance dans le cadre de la politique de protection de l'enfance du Département.

L'objectif consister à :

- soutenir et accompagner 100 nouveaux tiers dignes de confiance. Cela passe par la mise en place d'actions concrètes :
- améliorer les conditions de versement de l'allocation tiers dignes de confiance. Lorsqu'une décision de placement est prise, le juge cherche systématiquement si un jeune peut être placé chez un proche plutôt que dans une famille d'accueil ou un foyer du Département. Il s'agit majoritairement de grands-parents, oncles, frères ou sœurs mais aussi des membres de l'entourage.

Ces personnes sont alors soutenues financièrement par le Département via le versement d'une allocation tiers digne de confiance. Cette dernière a été revalorisée par le Département en septembre 2022 et en partie révisée (suppression de la condition de ressource, suppression des modulations liées à la filiation).

- mettre en place un service d'accompagnement des tiers dignes de confiance (renseignements, aide pour bénéficier de l'allocation, écoute et accompagnement dans les domaines administratifs, juridiques, éducatifs et psychologiques).
- mettre en place un service dédié pour identifier et évaluer les tiers de confiance.

34. Hérault Inauguration d'une cuisine mobile dans un Ehpad

C'est à l'Orée du Pech.

Cette cuisine ambulante spécialisée dans la pâtisserie a pour objet de stimuler les sens et notamment la mémoire des résidents qui ont tous pratiqué la cuisine.

Cuisine financée à hauteur de 1 750 € par le budget participatif de l'Hérault, suite au vote citoyen organisé par le Conseil départemental.

35. Ille-et-Vilaine Lutte contre les violences conjugales



Sensibilisation et lutte contre les violences conjugales : le Département met à disposition des communes et partenaires des outils pédagogiques (guide pour les pros, flyers, affiches, etc.)

37 + 41. Indre-et-Loire et Loir-et-Cher Un comité local de travail social (CLTS), commun



Interface entre le Haut conseil du travail social (HCTS) (instance interministérielle placée auprès du ministre des solidarités) et les territoires, ce comité constitue un espace de réflexion technique sur la construction du travail social de demain. Après une première édition en 2022, le CLTS 37/41 a organisé un festival sur le thème « travail social et pair aideance » qui a pour objectif de réunir les professionnels du secteur pour réfléchir en commun, à l'occasion de conférences et d'ateliers, à l'évolution des métiers du social. L'an passé, lors de la première édition, 240 professionnels du travail social d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher avaient échangé et partagé leurs expériences et leurs initiatives lors de trois journées consacrées aux conséquences et au défi de la crise sanitaire.

La journée a débuté par une conférence intitulée « Tout savoir sur la pair-aideance » par Eve Gardien. Elle s'est ensuite prolongée, par des ateliers ayant pour objectif de permettre la rencontre et l'échange entre professionnels du travail social et personnes concernées des deux départements.

Initiative conjointe des conseils départementaux d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, le comité local du travail social 37/41 est un nouvel espace de réflexion pour construire de manière partagée le travail social de demain.

41. Loir-et-Cher Elaboration d'un schéma unique des solidarités

Le département consacre en 2023, 256 millions d'euros, soit près de 60 % de son budget global, à cette question essentielle. Les défis auxquels sont confrontés les acteurs des solidarités pour l'avenir et les enjeux qu'impose l'évolution rapide des besoins sociaux nécessitent d'être en capacité permanente de s'adapter de manière agile et réactive.

Ainsi, le département a décidé de s'engager vers un schéma unique des solidarités pour 2024-2028. Ce schéma a pour objectif de rendre plus lisible, à travers un document unique, les actions et les priorités du département en matière d'action sociale, d'enfance et de famille, d'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées, d'insertion et d'emploi, d'habitat et de logement sans oublier les questions de santé. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des projets et démarches engagées autour des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher.

Son élaboration se résume par trois ambitions: rendre acteur, prévenir et s'adapter. Ainsi, ce schéma sera construit sur la base d'une démarche collaborative de partage de réflexions et de propositions en faveur des solidarités humaines et territoriales en Loir-et-Cher.

81. Tarn Prime pour les aides à domicile

Dans le cadre de la journée nationale de soutien aux aides à domicile du 17 mars, le conseil départemental du Tarn annonce l'attribution d'une prime de 100 € par mois pour les aides à domicile.

Cela devrait concerner près de 2500 salariés: « pour un temps plein, c'est 1 200 € de plus par an ».

L'enveloppe globale représente 1,4 million d'euros.

Le Département va consacrer des financements en croissance de 8% pour l'autonomie en 2023, avec l'objectif de rendre les métiers du grand âge plus attractifs.

84. Vaucluse Nouvel Espace Départemental des solidarités (EDeS) à Apt



Après des travaux qui ont duré 14 mois, l'ouverture au public du bâtiment s'est effectuée en ce début d'année.

Cette opération, d'un coût total de 7,2 M€ dont 5,5 M€ de travaux, a été financée par le Département et subventionnée en partie par l'État /France Relance. Les aménagements extérieurs ont été cofinancés par le Département, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et la ville d'Apt.

Installé dans l'ancien hôpital d'Apt, l'EDeS d'Apt était devenu exigu et ses services étaient déployés sur trois étages, ce qui ne facilitait pas l'accueil des usagers et l'accessibilité du bâtiment.

Par ailleurs, bon nombre de partenaires intervenant au sein de l'EDeS étaient accueillis sur un site annexe, dit « Maison Viton ».

Le Département a souhaité réunir ces deux structures en aménageant un nouveau bâtiment bien mieux situé, en entrée de ville.

974. Réunion A la suite de la tempête tropicale Freddy

Le Département a voté une aide de 50 000 euros pour venir en aide à l'île de Madagascar fortement touchée par l'œil de Freddy. La tempête a provoqué d'importants dégâts matériels.

PRINTEMPS

DES



Le rendez-vous annuel des acteurs **DES DONNÉES PERSONNELLES**

Data Protection Officers, venez vous former, vous informer, comparer les outils et trouver les réponses à vos problématiques quotidiennes !

Une programmation construite par et pour les DPO autour de 5 temps forts de Mars à Décembre.

**Le Printemps des DPO
27 Juin 2023**

Une journée fédératrice
au Parc des Princes !

Les DPO Morning

4 matinales digitales pour
vous former avec les meilleurs
spécialistes de la Privacy.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

www.printemps-des-dpo.com



En partenariat avec



onetrust



Nos partenaires associatifs et médias



Évaluation d'impact social : quand les associations intègrent des méthodes innovantes

L'**évaluation d'impact** est le sujet phare du moment et s'est même invité à l'Assemblée Nationale pour le Sommet de la Mesure d'Impact*. Pour les organisations à but non lucratif, c'est une étape incontournable pour démontrer leur transparence et leur efficacité. Pourtant, valoriser l'impact social n'est pas évident, en particulier pour les projets à impact indirect. De plus en plus utilisée en France, la méthodologie Social Return on Investment (SROI) est une approche innovante qui peut s'avérer utile comme en témoigne l'association Solinum.

Valoriser l'impact social : un exercice complexe

Il n'est pas rare que les projets à impact social soient perçus comme de simples coûts. Cette situation révèle avant tout la difficulté de nombreuses organisations à évaluer et valoriser leur impact. Lorsque l'association Solinum s'est lancée dans l'évaluation de son projet Soliguide (la première cartographie de la solidarité), le défi était de taille. Soliguide est un outil numérique avec un service indirect : il permet aux personnes d'accéder à l'information leur permettant ensuite d'accéder à un service. Difficile alors de passer par de "simples" calculs, comme une distribution alimentaire peut le faire en mesurant le volume de denrées distribuées.

Comment dans ce cas prouver son efficacité ? L'association a opté pour une approche innovante, le Social Return On Investment (SROI), qui permet de mesurer les résultats sociaux et environnementaux d'un projet, en prenant en compte les ressources investies et les résultats financiers et sociaux. Et donc de **valoriser la valeur sociale** créée au regard du coût. Comme l'explique Elise LECLERC, Directrice du Laboratoire Evaluation et Mesure d'Impact Social et Environnemental (E&MISE) de l'ESSEC, *"l'approche SROI est une approche participative militante de la monétisation qui consiste à impliquer les parties prenantes dans les hypothèses de valorisation monétaire et à valoriser tous les impacts sociaux, mêmes ceux qui n'ont pas de prix sur le marché tels que l'augmentation de la dignité ou la reprise de confiance en soi. Elle se base sur l'idée que même si un impact n'a pas de prix, il a une valeur."*



Autre avantage, **le SROI permet de concilier la complexité de l'impact et la simplicité du résultat, compréhensible pour tous.** Le calcul du SROI de Soliguide a mis en évidence que pour **1 euro investi dans le projet, 1,93 euro de valeur sociale sont créés à minima.** Derrière ce chiffre se trouvent une multitude d'impacts mais on comprend directement l'effet positif du projet sur la société au regard des contributions.

A chacun sa méthode !

Le SROI peut être une approche judicieuse pour aller plus loin dans la prise en compte des impacts comme le montre l'exemple de Solinum. La mise en place d'une telle évaluation nécessite toutefois des ressources pour collecter et analyser les données, ainsi qu'une rigueur méthodologique dans la valorisation des impacts. Elle peut s'avérer coûteuse et ne convient pas à tous les projets.

Imposer le SROI de manière généralisée pourrait accentuer les inégalités entre les associations et encourager les abus dans les impacts mesurés. En évaluation d'impact, il n'existe pas de recette magique. C'est bien dans la diversité des méthodologies d'évaluation que se trouve la richesse de ce champ d'étude, permettant de s'adapter aux moyens, objectifs et caractéristiques de chaque projet.

Pour en savoir plus : solinum.org

**<https://impact-tank.org/sommet/>*


Solinum
contact@solinum.org

15. Cantal Rencontre avec l'ARS

Une délégation de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est intervenue devant l'Assemblée départementale afin de présenter le bilan de son action dans le Cantal en 2022.

Un temps d'échanges avec les Conseillers départementaux a ensuite eu lieu au cours duquel les sujets suivants ont été abordés : Le nouveau schéma régional de santé 2023-2028, la situation financière et les difficultés de recrutement des EHPAD du département, la mise en application des mesures Ségur auprès de leurs salariés (charge nouvelle, très peu compensée par l'État, représente 1,8 M€ pour le Conseil départemental depuis 2022); la restructuration des services de pédopsychiatrie et le lancement d'un internat socio-éducatif médicalisé (ISEMA) pour les situations complexes; démographie médicale et installation de nouveaux médecins : les conditions d'installation des médecins généralistes mais également des spécialistes ont été évoquées. Si le Conseil départemental salue la prise de conscience de l'ARS, la collectivité attend désormais des solutions concrètes et ne pourra pas se satisfaire d'une médecine à deux vitesses.

41. Loir-et-Cher « Le 41 en bonne santé » : un premier bilan encourageant après un an de mise en œuvre

Le **41** en **BONNE SANTÉ**

2022 / 2028



Ayant pour objectif de contribuer à l'amélioration de la démographie médicale du territoire ainsi qu'à l'organisation et la coordination des dispositifs de santé et de soins sur l'ensemble du département, ce plan ambitieux livre, un an après, ses premiers résultats et ouvre des perspectives prometteuses.

L'accompagnement des futurs professionnels de santé s'est matérialisé par l'attribution d'allocations départementales à 22 internes effectuant leurs stages de dernière année dans le département pour un montant total de 29 000 €; de bourses, assortie d'une convention d'obligation d'exercer sur le territoire pendant 3 ans versées à deux infirmiers et un étudiant en ergothérapie d'un montant total de 29 000 €; d'aides à la primo-installation, également assortie d'une convention d'obligation d'exercer sur le territoire pendant 3 ans, de deux médecins généralistes (à Pontlevoy et Contres) pour la somme de 7 000 €.

266 000 € ont été investis dans quatre projets de pôles de santé, Soutien, assorti d'une subvention de 200 000 €, au dispositif éprouvé PAIS a été renouvelé pour deux ans et 26 700 € ont été consacrés au développement de la téléconsultation assistée au cabinet infirmier de Suèvres. 32 700 € ont, en outre, été attribués au centre hospitalier de Blois pour soutenir la création d'un poste d'assistant territorial universitaire en oncologie.

58. Nièvre Maternité d'Autun



Une réunion s'est tenue hier entre l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté, les élus concernés et la sous-préfecture.

Après déjà trois maternités fermées en quinze ans, la suspension de l'autorisation de la maternité d'Autun a été entérinée. Pour le Président du Conseil départemental de la Nièvre (département voisin de la Saône-et-Loire) : les solutions palliatives envisagées ne répondent pas à l'iniquité que subissent nos territoires et leurs habitantes.

« Bon nombre de femmes seront désormais confrontées à un temps de trajet de plus d'une heure avant de pouvoir accoucher. Les solutions palliatives ne disent pas non plus comment elles trouveront une réponse à la pénurie de professionnels de santé qui justifie pourtant la suspension d'autorisation de la maternité d'Autun, sauf à accepter l'émergence d'une médecine à deux vitesses.

Une fois de plus, les habitants des territoires ruraux doivent avaler l'indigne pilule de politiques publiques dont ils devraient se contenter sans broncher...et sans accoucher apparemment. Que l'État prenne enfin ses responsabilités, sans les confondre avec des solutions dégradées. »

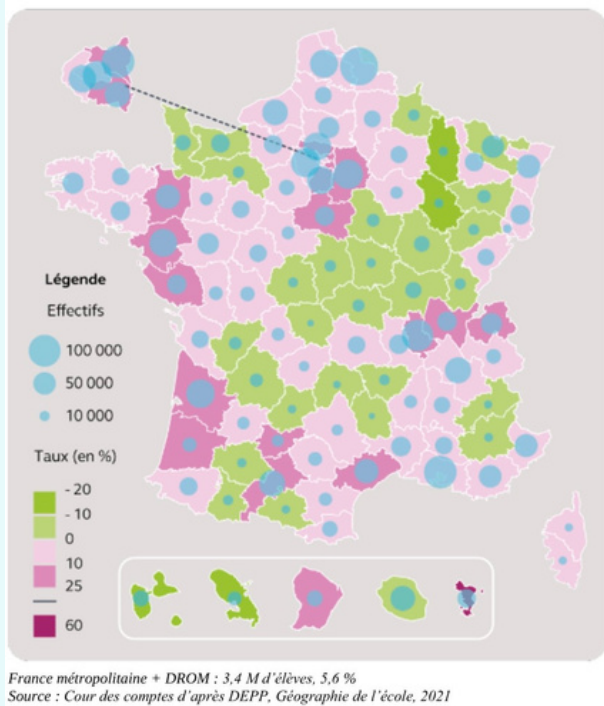
Imaginé en 2017, le centre départemental de santé permet à la collectivité de recruter et de salarier des médecins généralistes et spécialistes.

Ce dispositif évolue sans cesse pour répondre aux besoins des Saône-et-Loiriers.

Aujourd'hui, l'effort se concentre sur la Bresse où la désertification médicale s'inscrit dans la durée. En concertation avec les élus locaux de Bresse Louhannaise Intercom', le Département ouvre un 7e centre territorial de santé à Louhans. Cette ouverture permet à la fois plus de consultations dans ce territoire et surtout plus de proximité avec les patients.

Rapport de la Cour des Comptes sur 40 ans de décentralisation collèges

Carte n° 1 : état en 2020 et évolution entre 2010 et 2020 de la répartition des effectifs de collégiens en France métropolitaine et outre-mer



La Cour considère que la décentralisation scolaire a indéniablement permis d'améliorer les conditions matérielles d'accueil des élèves dans les collèges.

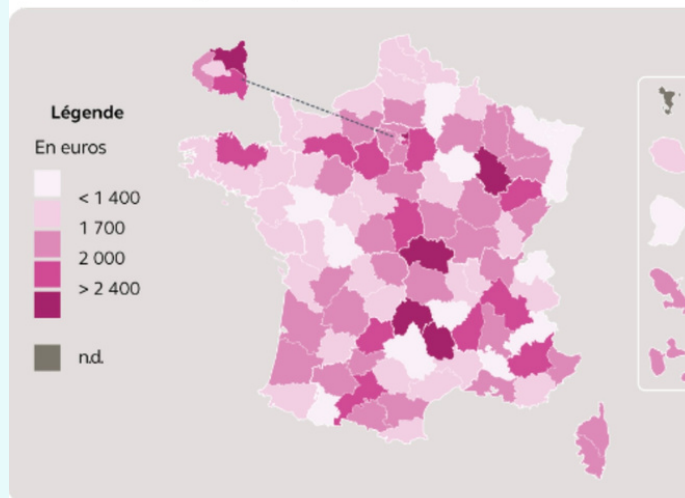
De nouvelles priorités, telles que la prise en compte des problématiques environnementales et sanitaires dans la conception des bâtiments, le traitement des questions de sécurité et d'accessibilité, l'adaptation des locaux aux pratiques pédagogiques nouvelles, appellent des actions adaptées aux spécificités des situations locales.

Les collectivités départementales, seules compétentes pour construire, rénover et entretenir les collèges, sont les mieux placées pour les concevoir et les mettre en œuvre.

Du coup, ces investissements croissants portent les départements à aller au-delà de leurs obligations réglementaires pour prendre toute leur place dans un processus de co-construction du service public de l'éducation aux côtés de l'État.

Les nouveaux défis à relever concernent la prise en compte des problématiques environnementales et sanitaires, la sécurité et l'accessibilité, mais aussi l'adaptation des locaux des collèges aux pratiques pédagogiques, actuelles et futures, de l'École du XXI^e siècle. L'enquête a concerné des collèges dans quatre départements aux caractéristiques très diverses (Allier, Mayenne, Oise et Seine-Saint-Denis).

Carte n° 2 : dépenses des départements par collégien public et privé sous contrat, 2019



France métropolitaine + DROM (hors Mayotte) : 1 720 €
Source : Cour des comptes d'après DEPP, Géographie de l'école, 2021

Le transfert du patrimoine s'est déroulé dans un contexte incertain et parfois conflictuel. Les lacunes des procès-verbaux de remise ont conduit les collectivités à faire établir des diagnostics plus complets, ce qui a retardé le lancement de programmes de travaux d'envergure, comme en Seine-Saint-Denis. Le transfert de compétences n'entraînant pas le transfert de propriété, celle-ci est parfois demeurée très émiettée : en Mayenne, cinq collèges n'ont toujours pas fait l'objet de transfert pour des raisons tenant à des difficultés à retrouver l'origine de la propriété.

Le mauvais état des bâtiments a conduit les départements, dans un premier temps, à se concentrer sur des travaux urgents, avant d'élargir leur stratégie et de recruter les personnels nécessaires pour mieux prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs. La Cour avait aussi souligné la cohérence du rattachement de l'entretien avec l'immobilier.

Enfin, le numérique est devenu un axe de politique éducative.

Aujourd'hui, les départements portent de multiples orientations qui dépassent même le cadre des compétences que la loi leur reconnaît et les ont amenés à devenir de véritables acteurs de la communauté éducative.

La persistance d'inégalités fortes

Les départements sont traversés par des dynamiques démographiques inégales. La croissance de la population est globalement plus forte dans les aires d'attraction des villes, près des littoraux à l'ouest et au sud. Entre 2013 et 2018, le département de la Seine-Saint-Denis a ainsi connu un taux annuel moyen d'augmentation de sa population 2,5 fois supérieur à la moyenne nationale. La tranche d'âge des 0-14 ans a crû dans ce département de 11,1 % quand la part des moins de 15 ans diminuait de 5,6 % en Mayenne. La courbe démographique apparaît alors comme le principal facteur impactant les stratégies patrimoniales des départements.

Depuis 1986, le département de Seine-Saint-Denis a dû construire 25 nouveaux collèges et en reconstruire 40 quand celui de la Mayenne n'en a édifié aucun.

D'autres critères peuvent également entrer en jeu, comme celui du poids de l'enseignement privé. Le département n'ayant l'obligation de participer qu'aux seules dépenses de fonctionnement de ces établissements, un fort taux de collèges privés, comme c'est le cas dans l'ouest de la France, allège d'autant la charge départementale en matière d'investissement. En revanche, en diminuant les effectifs d'élèves par classe, le classement d'établissements en éducation prioritaire fait augmenter les besoins en espaces d'enseignement.

L'effort financier des Départements est donc marqué par des disparités.

Lors des premières années ayant suivi le transfert des collèges aux départements, la décision, s'étant rapprochée du terrain, a permis de mieux satisfaire les besoins, dans un contexte de forte croissance démographique.

Au cours de l'année 2021, les départements ont consacré 4,9 Md€ aux collèges. Se décomposant en dépenses de fonctionnement (2,5 Md€) et en dépenses d'investissement (2,4 Md€), cet engagement n'a cessé de se renforcer. Entre 2010 et 2021, les dépenses totales en faveur des collèges (fonctionnement et investissement) ont progressé de 14,2 %.

Cette hausse masque toutefois de fortes disparités entre départements, liée au patrimoine existant et l'augmentation du nombre de collégiens.

Les départements ont consacré, en 2019, 1 720 € en moyenne par collégien, cinq départements ont dépensé plus de 2 400 €. La Lozère et la Haute-Marne figurent en tête de classement, en raison d'un effort d'investissement soutenu cette même année. La Seine-Saint-Denis se place juste après, avec 2 460 € par collégien, dont 1 110 € pour l'investissement. À l'inverse, 15 départements ont dépensé moins de 1 400 € par collégien. La Moselle et le Maine-et-Loire affichent la dépense moyenne la plus basse, avec moins de 1 200 € par collégien. L'analyse des dépenses d'équipement des départements en faveur des collèges met en évidence des écarts entre départements allant d'un montant moyen annuel de 2,15 M€ dans les Ardennes à 78,05 M€ en Seine-Saint-Denis

L'État doit toutefois garantir le déploiement homogène du service public de l'éducation sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, il lui appartient de renforcer la péréquation dans l'attribution des dotations d'équipement scolaire allouées aux départements, qui sont confrontés à des dynamiques démographiques inégales, et de conditionner davantage son soutien aux projets d'investissement qui s'inscrivent dans les objectifs de sa politique éducative, tels que la promotion de la mixité scolaire ou le développement du numérique éducatif.

"L'élan initial de 1982 s'est essouffé et le paysage constitutionnel s'est brouillé, le statu quo n'est pas tenable"

11. Aude

Le Département généralise l'accès aux protections menstruelles dans les collèges

Après une expérimentation de six mois dans six collèges audois, le Département de l'Aude vient de généraliser l'installation de distributeurs de serviettes périodiques gratuites dans tous les établissements que la collectivité gère. Un dispositif qui, au-delà de lutter contre la précarité menstruelle des jeunes filles, source d'absentéisme chronique, œuvre pour l'égalité femme/homme.

Tous les collèges seront désormais équipés et fournis régulièrement par la collectivité qui, se basant sur les statistiques nationales pour évaluer les besoins, a passé commande pour 75 000 unités par an, pour un budget de près de 20 000 euros pour la première année (incluant la mise en place des distributeurs).

32. Gers

Le Département boycotte le CDEN

Considérant que la carte scolaire « ne réussit pas à inverser la fragilité du Service Public de l'Éducation nationale dans notre département rural [...] le second degré perdrait, dans le Gers, l'équivalent de 11 postes temps plein. »

De plus, les orientations prises par le Ministère de l'Éducation Nationale inquiètent, dont notamment la suppression de la spécialité Sciences et Technologies en classe de 6ème à compter de septembre 2023.

Une décision qui aura des conséquences sur le nombre de postes d'enseignants, puisque à l'échelle du Gers, au moins 70 heures d'enseignement vont disparaître.

34. Hérault

Le projet de collège à Maraussan obtient le label « Conception, Bâtiment Durable Occitanie niveau Or »

Après la construction du Collège Port-Marianne et de Juvignac, ce sera à Maraussan d'accueillir un nouveau collège. Un projet qui a récemment obtenu le label « Conception Bâtiments Durables niveau Or » !

L'établissement ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire de septembre 2025. Une implantation cohérente avec des objectifs environnementaux. L'établissement résolument tourné vers le bioclimatique, sera orienté Nord-Sud afin d'optimiser la protection solaire et d'atteindre les objectifs de confort d'été tout en profitant l'hiver des apports solaires gratuits. Une conception architecturale qui s'adapte à son environnement pour profiter au mieux des ressources naturelles (soleil, pluie etc) permettant ainsi d'assurer un confort optimal aux collégiens en toute saison. Les différentes essences végétales y agrémenteront les espaces de vie. Le projet de paysage bénéficiera de la récupération des eaux de toiture pour l'irrigation des espaces verts. Cette construction prévoit également un système modulaire qui permettra une extension ultérieure des classes.

35. Ille-et-Vilaine

Prévention des risques de la sédentarité

Le Conseil départemental et le Stade Rennais se sont associés pour développer une branche spécifique du programme « Bouge ! » dans les collèges d'Ille-et-Vilaine.

Ce partenariat se matérialise notamment par l'organisation de conférences afin de sensibiliser les élèves sur les bienfaits de la pratique d'une activité physique. La première conférence a eu lieu au collège Châteaubriand de Combourg, avec Arnaud Assoumani, triple médaillé paralympique (saut en longueur et triple saut) et Alexandre Léon, spécialiste des maladies chroniques et de la sédentarité.

41. Loir-et-Cher

Photovoltaïque et collèges



Dans le cadre de son plan d'action Agenda 2030 et de sa politique de promotion des énergies renouvelables, le conseil départemental met en œuvre un vaste programme d'installation de centrales photovoltaïques sur la toiture de certains de ses bâtiments. Objectif : compenser 100 % de la consommation électrique des collèges publics d'ici 2027. Coût total de l'opération : 11 M €.

Ainsi a été inaugurée la centrale photovoltaïque installée sur le toit du collège Louis-Pasteur de Morée concrétise la première tranche de ce plan ambitieux.

Il fait partie des dix-neuf collèges, des quatre bâtiments routiers et sociaux ainsi que des quatre sites administratifs identifiés au titre de la mise en place du programme photovoltaïque départemental. La production solaire obtenue par l'installation de panneaux sur ces bâtiments techniquement éligibles compensera la totalité de la consommation des collèges en 2027. Ainsi, l'établissement a fait l'objet, en 2022, de travaux de réfection de sa toiture pour que les 314 panneaux soient en mesure de produire jusqu'à 127 kwc. 39 % de l'énergie produite sera consommée par l'établissement.

42. Loire

Le Département renforce les conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens



Aux côtés de l'Éducation Nationale, le Département souhaite améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des collégiens avec comme objectifs de :

Gérer durablement le patrimoine dans un contexte d'évolution des pratiques pédagogiques

Garantir aux collégiens une équité de moyens et un égal accès au numérique éducatif

Offrir une restauration de qualité, durable et responsable pour lutter contre la précarité alimentaire

Rendre les 450 agents départementaux des collèges qui assurent les missions d'accueil, de maintenance, d'entretien et de restauration, acteurs d'une politique éducative

45. Loiret

Budget participatif pour les collégiens

Le Département offre aux collégiens pour la troisième fois la possibilité de développer leurs projets et augmente son enveloppe avec un budget de 100 000 €, contre 80 000 € les années précédentes.

L'objectif est de faire émerger des projets portés par la jeunesse, de les sélectionner avec un vote des Loirétains jusqu'au 10 avril, puis de les financer.

Le précédent budget participatif des collégiens, sur les thématiques de l'Avenir, éducation culturelle et artistique, citoyenneté, santé, avait connu un réel succès, tant par le nombre et la diversité des idées, que par les votes exprimés, plus de 10 000 votes, pour choisir les 17 projets retenus.

74. Haute-Savoie

Enseignement supérieur

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE DÉVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE ET SCIENTIFIQUE

LE DÉPARTEMENT 1^{er} PARTENAIRE DU TERRITOIRE

ÉTUDIER EN HAUTE-SAVOIE

A graphic for the Haute-Savoie Departmental Scheme for Higher Education and Scientific Development. It features a red and white striped background at the top. Below the title, there are three images: students sitting on steps outdoors, a student working in a laboratory, and a modern university building. The text 'LE DÉPARTEMENT 1er PARTENAIRE DU TERRITOIRE' is written in red on a white background, and 'ÉTUDIER EN HAUTE-SAVOIE' is written in red on a white background.

Vote à l'unanimité d'un soutien massif du Département de la Haute-Savoie en faveur de l'enseignement supérieur et de Université Savoie Mont Blanc pour assurer l'avenir de l'université sur le campus d'Annecy, faire en sorte que les jeunes haut-savoyards puissent faire leurs études localement, former des jeunes en rapport aux besoins de nos entreprises et administrations, soutenir la recherche.

46 M€ de subvention d'investissement sur 2022-2028 pour : rénovation énergétique de l'IUT (16 M€), rénovation de l'Ecole supérieure d'arts Annecy Alpes (2,4 M€), construction de la Maison de l'action publique internationale (18 M€), construction du site d'accueil et de vie (2,5 M€), construction de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (4 M€)

Mais aussi 2 M€ pour INRAE à Thonon et 1 M€ sur le pôle de formations supérieures Grand Forma sur la ZAC Annemasse-Genève

78. Yvelines

Concours d'éloquence

360 jeunes issus de 14 collèges yvelinois prendront part cette année à la 3e édition du concours d'éloquence initié par le Département des Yvelines. Depuis décembre, les participants sont accompagnés dans leur prise de parole par ImproActif, une association yvelinoise spécialisée dans le théâtre d'improvisation. La thématique retenue cette année, « N'en faites pas tout un plat », permettra aux concurrents de s'exprimer sur 3 sujets : les arts culinaires, l'alimentation et la planète, l'alimentation et la santé.

Plusieurs heures de préparation pour travailler l'expression orale des élèves

Les objectifs de ce concours sont multiples :

- améliorer et développer les compétences des élèves en matière d'expression orale,
- préparer les collégiens aux épreuves orales qui vont jaloner leur scolarité,
- développer la confiance en soi en travaillant sur la posture, l'argumentaire et les techniques oratoires,
- favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

79 Deux-Sèvres

Plan collège 2050



La publication du « décret tertiaire » en 2019, complétée par celui du 1er mars 2022 impose aux collectivités territoriales d'atteindre un objectif de zéro émission carbone à l'horizon 2050. De plus, le coût des énergies fossiles connaît une augmentation historique des dépenses de viabilisation des établissements, principalement en matière d'électricité et de chauffage.

Ces deux éléments ont conduit le Département à réaliser un diagnostic technique et énergétique de l'ensemble des collèges qui a révélé une vétusté quasi généralisée des bâtiments provoquant une surconsommation structurelle des fluides principalement carbonés.

Par ailleurs, l'évolution démographique des collégiens en Deux-Sèvres, montre une forte érosion du nombre de collégiens, de l'ordre de 12 %, pour atteindre un volume projeté d'élèves à 11 916 collégiens en 2032 contre 13 542 cette année.

Par conséquent, le Département des Deux-Sèvres a construit un plan « Collège 2050 » pour répondre à ces enjeux complémentaires et indispensables au « bien grandir » des collégiens : éducatif, numérique,

enjeu alimentaire, enjeu sanitaire, enjeu inclusion, enjeu sociétal, enjeu territorial, enjeu bâtimentaire, l'architecture au service de la qualité de vie, enjeu mobilités, les conditions d'accès des collégiens au collège.

Le Département veut permettre à tout collégien, quels que soient sa condition sociale et son territoire d'habitation, de fréquenter un collège à une distance raisonnable de son domicile, accessible, moderne et adapté aux exigences pédagogiques, technologiques et environnementales actuelles, où il fait bon vivre, se restaurer, avec une offre éducative étoffée dans un établissement ouvert sur l'extérieur et connecté à son environnement.

89. Yonne

Fermeture du site du collège de Puisaye

Une dizaine de manifestants devant le Conseil départemental pour protester contre la fermeture du collège qui doit intervenir en assemblée départementale. Celle-ci est voté, la majorité rappelant les travaux indispensables évalués à 5 millions d'euros et l'intérêt des enfants qui pourront bénéficier de plus d'options dans les autres sites : Toucy, Charny, et la majorité à Saint-Fargeau. Et ceci permettra de supprimer les cours à distance comme cela existe pour l'allemand par exemple.

Enfin, le Département constate que l'Yonne perd 400 collégiens par an et qu'il faut s'adapter à cette baisse démographique.

974. Réunion

Plus de 11 M€ pour les collèges et les collégiens



© CD 974

La Collectivité met en place des dotations volontaristes aux collèges pour :

- 782 000 € au titre du Passeport Educatif du Collégien (PEC) destiné à financer les activités facultatives et périscolaires menées au sein des établissements.

- 88 700 € pour les associations sportives des collèges affiliées à l'UNSS et au Comité Régional pour le développement et la promotion du sport.

Les montants des dotations aux collèges se montent pour la DGF à 7 588 000 € et pour la DGE à 2 496 000 €.



© Conseil départemental de la Vienne

"Cette guerre de l'eau qui frappe à nos portes entraînera tôt ou tard une guerre alimentaire et nous devons nous serrer les coudes plutôt que nous déchirer."

Une délégation importante d'élus de la Vienne était présente au Salon International de l'Agriculture, l'occasion d'évoquer la situation du monde agricole.

Nous nous sommes déplacés, à la fois pour découvrir les innovations agricoles, mais aussi et surtout, pour soutenir notre agriculture et nos agriculteurs. La Vienne est une terre rurale et le Département de la Vienne contribue à son essor.

Dans « agriculture », le mot culture est porteur de sens. La situation agricole de la France reflète la situation qui voit s'affronter deux cultures : celle des villes et celle des campagnes. Deux mondes, qui depuis quelques années s'opposent, ou s'opposaient jusqu'à la crise du Covid qui a amené bon nombre de français à s'interroger et en particulier ceux des villes. C'est la raison pour laquelle j'ai de l'espoir pour la ruralité et son avenir qui voit s'illustrer grandeur nature la fable de la Fontaine, « le rat des villes et le rat des champs » !

L'agriculture française est passée de la 2e à la 5e place des exportateurs mondiaux en moins de 20 ans. C'est inquiétant. Un poulet sur deux est importé, plus de 50% de la viande ovine est importée. Cette situation est aussi le résultat de choix politiques forts. Des choix qui ont affaibli les territoires ruraux et l'économie rurale et, de fait, la situation agricole de notre pays.

La ruralité a perdu confiance.

Nous n'avons pas encouragé l'agriculture nationale, pire, nous la liquidons sur l'autel de l'écologie punitive alors que nous devrions faire l'inverse pour lui donner les moyens de se transformer. Force est de constater que le nouveau sujet de division que représente l'eau vient encore stigmatiser l'agriculture et l'agriculteur. Chacun est conscient de sa rarefaction et chacun fait preuve de responsabilité, mais il faut maintenant faire preuve de bon sens, le bon sens paysan !

Oui, nous devons protéger la ressource en eau, ce bien commun

Oui, nous devons trouver l'équilibre des usages, pour l'avenir

Oui, nous sommes tous conscients de la situation, quelles que soient nos positions politiques, reflet du monde rural !

La violence à laquelle nous assistons sur ce sujet illustre l'opposition de la culture des campagnes à celle des villes. Cette violence ne mènera à rien car



Alain Pichon, Président du Conseil départemental de la Vienne

elle ne règle rien. Elle est inacceptable tant ce bien est précieux. Nous avons une responsabilité collective dans les choix que nous allons faire pour nos habitants.

Dans ce monde turbulent à tous niveaux, il est urgent que nous fassions preuve de bon sens et que nous adoptions des mesures drastiques pour protéger la souveraineté alimentaire de la France. Car l'avenir est alarmant.

Cette guerre de l'eau qui frappe à nos portes entraînera tôt ou tard une guerre alimentaire et nous devons nous serrer les coudes plutôt que nous déchirer. C'est trop important pour les générations futures.

Le Département de la Vienne peut être un moteur de ce défi pour les territoires et ses habitants. Je prendrai ma part de responsabilité.

14. Calvados

Un acteur unique pour exploiter les 7 ports départementaux

Adossé à la forte expertise territoriale et portuaire du groupement CCI Caen Normandie/Copéport, le nouveau concessionnaire a désormais la possibilité de généraliser, grâce à la mutualisation, une offre de services autour de trois priorités stratégiques. Il sera accompagné dans cette démarche par un comité stratégique interportuaire réunissant l'ensemble des collectivités littorales concernées.

19. Corrèze

Aide aux communes

L'Assemblée départementale a voté sa politique d'aides aux collectivités locales, avec la mise en place d'une contractualisation triennale.

Entre 2023 et 2025, le département apportera 62 millions d'euros aux communes (+30%).

22. Côtes-d'Armor

Signature d'un contrat de territoire entre le département et la ville de Dinan

Ce contrat pluriannuel (2022-2027) d'un montant total de 523 355 € est fléché sur la restauration des remparts et la création d'une maison de santé pluridisciplinaire en centre-ville.

29. Finistère

Le Département s'engage pour la pêche bretonne

Ainsi, le Département prendra à sa charge, via le Syndicat mixte portuaire, 75% du coût de l'augmentation de l'énergie. Il supportera également le déficit de 3 millions d'€ des infrastructures portuaires.

Les taxes sous criées n'augmenteront pas pour les pêcheurs et les mareyeurs.

Le Département continuera d'investir massivement dans les ports de Cornouaille (10 millions d'€ / an).

Enfin, un fonds de soutien est en cours de constitution avec la Région et l'État.

44. Loire-Atlantique

Politique de l'habitat

Michel Ménard, Président a été reçu par 3 ministres (Christophe Béchu, Dominique Faure et Olivier Klein), pour un échange sur la décentralisation des politiques du logement.

L'occasion de rappeler, au nom de François Sauvadet et de l'Assemblée des Départements de France, que les Conseils départementaux sont candidats, en lien avec les autres collectivités, pour devenir « Autorité Organisatrice de l'Habitat », en tant qu'échelon naturel des solidarités humaines et territoriales.

48. Lozère

Les Présidents et les directeurs des ADIL de France réunis en Lozère en avril

Cela se déroulera les 5, 6, et 7 avril, pour évoquer les dossiers d'actualité touchant au logement.

71. Saône-et-Loire

Aide aux communes et intercommunalités

Les appels à projets, dispositif de soutien du Département de Saône-et-Loire aux communes et aux intercommunalités, ont été attribués pour l'année 2023. A hauteur de 12 millions d'euros. Les projets doivent être en phase avec le plan environnement départemental 2020-2030. Au total depuis 2015, le Département a soutenu plus de 3 500 dossiers, générant ainsi plus de 546 M€ de travaux pour les entreprises, 71.

L'engouement est toujours aussi fort puisque 416 projets ont été retenus en commission permanente, pour un montant de 71,9 M€ de travaux générés, pour un budget final de 10,5 M€, soit 1 M€ supplémentaire pour les projets communaux.

Au titre de l'appel à projets 2023, les communes et leurs groupements étaient invités à déposer des demandes de subventions auprès du Département de Saône-et-Loire concernant des projets d'investissement dans 5 thématiques : - services de proximité du quotidien et transition énergétique des bâtiments, urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement, développement, promotion, valorisation et attractivité du territoire, infrastructures et nouvelles mobilités du quotidien, santé

84. Vaucluse

Vaucluse Ingénierie, nouvel outil de soutien aux projets locaux

Un accompagnement personnalisé pour les communes et les intercommunalités Vaucluse Ingénierie est un nouveau service du Département qui a pour mission d'accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets, depuis la phase de réflexion et le premier diagnostic, jusqu'à leur réalisation concrète. Sa mission est de les soutenir dans leurs initiatives, moteurs du développement local et de l'attractivité des territoires.

Vaucluse Ingénierie propose un accompagnement personnalisé, dans la durée, jusqu'à la concrétisation du projet.

Ce nouvel outil mobilise des services ressources du Département mais également des experts locaux dans chaque domaine, grâce à un réseau de 21 structures partenaires et signataires d'un protocole de coopération : Département, État, la Société Publique Locale Territoire Vaucluse, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE), Solidaires pour l'Habitat Vaucluse – SOLIHA, l'Agence Vaucluse Provence Attractivité, Grand Delta Habitat, l'Association des Maires de Vaucluse, l'Etablissement Public Foncier Régional PACA, l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de Vaucluse (ADIL), le Parc Naturel Régional du Luberon, le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (SDIS), le Syndicat d'Énergie Vauclusien, le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF), la Banque des Territoires, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Vaucluse, la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, le Centre de Gestion de Vaucluse, la délégation régionale PACA du CNFPT.

ACTUALITÉS NUMÉRIQUES

Vers un accord global avec les opérateurs

Face aux retards observés dans les zones privées (AMI et très denses) le gouvernement est à la recherche d'un accord global avec les opérateurs pour achever la couverture fibre du territoire, avec diminution de la taxation (l'IFER touchée par les collectivités !) contre la fin de l'installation de la fibre. Et ceci pour la fin du second semestre de 2023.

Numérique et empreinte carbone

Le numérique représente aujourd'hui 2,5% de l'empreinte carbone en France. Cela pourrait doubler d'ici 2030, voire tripler à l'horizon 2050.

Le Haut Comité pour le Numérique Écoresponsable (HCNE) réunit tous les acteurs publics et privés concernés pour dessiner une feuille de route de la filière numérique et la baisse des émissions de CO2 du secteur dans différents domaines : écoconception, allongement de la durée de vie des produits, économie circulaire...

Guillaume Rozier rejoint l'Elysée

Il devient conseiller du Président de la République sur la stratégie numérique et les données publiques. Il s'agit de ce jeune qui avait créé le tableau de bord Covid-Tracker puis de « vite ma dose », pour trouver les créneaux de vaccination disponibles

ACTUALITÉS SÉCURITÉ CIVILE

28. Eure-et-Loir Aides à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Françoise Souliman, le Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure-et-Loir, Emmanuel Dupont, le Président de l'Association des Scouts Unitaires de France, Pierre du Couëdic ont signé une convention avec le Président du Département, Président du SDIS 28

L'objectif de cette convention est d'établir un protocole sur la pratique du feu de bois par les SUF en Eure-et-Loir, tout en créant un lien avec les sapeurs-pompiers et jeunes sapeurs-pompiers.

Le SDIS28 met à disposition des Scouts Unitaires de France l'application « FEN », Feu d'Espace Naturel, pour qu'ils deviennent des sentinelles de la lutte contre les incendies.



LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

GRAND
PRIX
LITTÉRAIRE

SEPTEMBRE 2023

CANDIDATEZ !



LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS



futuroscope

100 milliards d'euros d'ici 2040 pour le transport ferroviaire

Annonce d'Elisabeth Borne avec le lancement rapide des « RER métropolitains » pour les grandes agglomérations et les Contrats de plan États-Régions.

Cela fait suite aux recommandations du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), où François Durovray représentait Départements de France,

Les 100 milliards d'euros pour le ferroviaire correspondent à la demande du PDG de la SNCF L'État va ajouter d'ici la fin du quinquennat 1 milliard d'euros pour la restauration des rails.

Investissement aussi pour le développement du réseau : poursuite des projets engagés, relance des trains, déploiement des RER métropolitains

Départements de France juge « indispensable que les départements soient associés au plus vite à la négociation du volet mobilité des CPER » (voir réaction dans la partie « Du côté de Départements de France »

L'autopartage dans le plan d'avenir pour les transports d'Elisabeth Borne

Fort levier de démotorisation, l'autopartage contribue en effet à la réduction du nombre de voitures en circulation et, par conséquent, à la baisse des émissions nocives du secteur automobile.

Pour rappel, l'étude autopartage 2022 de l'ADEME a mis en lumière l'impact environnemental positif de l'autopartage

Fort effet déclencheur de l'autopartage sur le report modal : augmentation du recours aux transports en commun, à la marche à pied ou au vélo ;

Une voiture en autopartage en boucle remplace 5 à 8 voitures personnelles, supprime entre 10 000 et 19 000 kilomètres parcourus en voiture individuelle par an, et libère jusqu'à 3 places de stationnement en voirie ;

À l'échelle de la flotte nationale de voitures Getaround Connect, 129 millions de kilomètres seraient économisés chaque année.

21. Côte d'Or Accidentologie

La Commission de l'Observatoire départemental de la Sécurité routière suit et analyse l'accidentologie sur les 5 674 km de routes départementales hors agglomération et l'impact du retour aux 90 km/h sur les 1 156 km de routes concernées en Côte-d'Or.

Les conclusions présentées mettent en évidence une baisse générale de l'accidentologie en

2022 sur le réseau départemental hors agglomération :

- 13 % d'accidents sur les routes départementales repassées à 90 km/h (39 accidents en 2022 contre 45 en moyenne depuis 2018)

- 7 % d'accidents sur le réseau routier départemental (76 accidents en 2022 contre 82 en moyenne depuis 2018)

Comme c'est le cas de manière générale depuis une vingtaine d'années, l'accidentologie globale est en baisse continue sur les routes départementales. Pour autant, le constat partagé avec l'État dresse un bilan global préoccupant, en particulier sur l'ensemble des routes de Côte-d'Or (12.432 km), avec 32 accidents mortels au total en 2022.

La récurrence des comportements individuels à risque sur les routes est la principale cause de cette situation : consommation de stupéfiants et d'alcool, franchissement de feux rouges et de lignes continues, non-respect de la signalisation, vitesse excessive ou téléphone au volant.

Le bilan global met également en évidence une forte augmentation des motards dans le nombre d'accidents mortels sur les routes départementales.

29. Côtes-d'Armor Contournement de Saint-Brieuc : construction de deux viaducs

L'un de 390 mètres à hauteur de 50 m d'un coût estimé de 34,5 millions d'euros pour franchir les Mines

L'autre de 190 mètres à hauteur de 40 m pour un coût estimé à 17,5 millions d'euros pour franchir le vallon de Corbel.

A noter qu'à l'endroit où les viaducs vont devoir s'appuyer se trouvent d'anciennes mines. Les travaux devraient commencer en 2026 pour une ouverture envisagée vers 2031 ».

34. Hérault Une semaine d'éducation routière pour les élèves au Domaine de Bayssan

Le Département a organisé en mars, en partenariat avec « La Fondation de la Route MGEN », des journées de sensibilisation à la sécurité routière pour 1200 élèves issus de 7 collèges et un Lycée professionnel de l'Hérault, au Domaine de Bayssan.

En mobilisant de multiples acteurs, l'objectif est de sensibiliser les jeunes, à partir de la 3^{ème}, issus de 8 établissements scolaires, de façon ludique, avec une partie théorique à travers des séances interactives autour des ateliers suivants :

Les risques liés aux addictions et à la vitesse, Les gestes qui sauvent, Le code de la route et la conduite accompagnée, Les attestations de sécurité, Le dépistage visuel, L'attention et la conduite apaisée, La prévention, La sensibilisation au handicap et dons d'organes, Le dispositif a intégré également des ateliers pratiques .

45. Loiret Déviation de Jargeau



1^{ère} phase de lancement de la charpente métallique du pont de la déviation de Jargeau et Saint-Denis-de-l'Hôtel. Le tablier, d'une longueur totale de 570 m, sera ainsi poussé sur la Loire en 3 fois, entre mars et septembre 2023, afin que les 2 rives soient totalement reliées. La charpente métallique est composée de 48 tronçons de 9 à 14 mètres, fabriqués chez Baudin Châteauneuf. Sur le chantier, les tronçons sont déchargés par un portique mobile et positionnés sur la plateforme de lancement pour y être soudés les uns aux autres et peints.

45. Loiret

Elaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des routes départementales

Dans la continuité de la démarche engagée depuis 2014, le Département du Loiret élabore son 3e Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) relatif aux routes départementales du Loiret supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules. Dans ce cadre, la collectivité lance, jusqu'au 13 mai 2023, une consultation publique afin de récolter les observations des Loirétains.

48. Lozère

L'orchidée détourne le chantier de la RD 99

Afin de répondre aux normes environnementales et protéger cette fleur sauvage détectée sur le parcours du futur chantier, le Département a revu ses plans afin de la contourner. La spiranthe d'été est une plante discrète, à inflorescence en spirales caractéristiques. On la rencontre sur les pelouses rases ensoleillées, aussi bien calcaires que siliceuses.

59. Nord

Contournement nord de Valenciennes

Débutés en 2016, les travaux du contournement nord de Valenciennes représentent l'un des chantiers de voirie les plus importants du Nord. La voie nouvelle de 5,2 kilomètres permettra de relier Raismes à Saint-Saulve et de desservir Beuvrages et Bruay-sur-l'Escaut. La section est du contournement, de Bruay-sur-l'Escaut à Saint-Saulve, est désormais achevée et a été ouverte à la circulation en mars. Les travaux de la section, dont le montant s'élève à 53,5 millions d'euros, ont été notamment marqués par la création d'une trémie et d'un giratoire à Bruay-sur-l'Escaut, par la création d'un giratoire dénivelé à Saint-Saulve et par la création du viaduc de l'Escaut et du pont du Vieil Escaut.

Le coût total de l'opération de contournement s'élève à 106,1 millions d'euros dont 90,7 millions d'euros financés par le Département du Nord et 15,4 millions d'euros par la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole. Dans le cadre de ces travaux, les entreprises emploient des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 19 000 heures.

80. Somme

Aides à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Acheter un vélo à assistance électrique (VAE) représente un investissement important. Pour aider à la transition vers un mode de déplacement plus écologique, le Conseil départemental de la Somme propose depuis juin 2020 une aide à l'achat pouvant aller jusqu'à 400 euros.

Plus de 10 000 somariens en ont bénéficié à ce jour. Les élus départementaux ont voté la poursuite du dispositif lors du Budget primitif 2023

89. Yonne

Contournement sud d'Auxerre

Il s'agit de la création d'une voie routière nouvelle de 9,9 km, reliant la RN6 à l'est, à la RD965 à l'ouest, et permettant l'accès aux RD239, RN151 et RD1.

La section située à l'est de la RN151 sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'État, tandis que la section située à l'ouest sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental de l'Yonne.

Le contournement sud d'Auxerre a pour objectifs de dévier le trafic de transit traversant l'agglomération auxerroise, d'améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation, de réduire les nuisances, et d'offrir la possibilité d'une réorganisation des déplacements à l'échelle de

L'agglomération dans le but de renforcer l'attractivité du territoire et d'améliorer son efficacité écologique par le reverdissement de ses zones urbanisées.

L'ensemble des élus représentant les collectivités parties prenantes exprime la volonté d'examiner prioritairement l'opération du contournement sud d'Auxerre en vue de l'élaboration du prochain volet mobilité 2023-2027 du Contrat de Plan État-Région (CPER), dont le Gouvernement fixera prochainement le cadre de négociation, afin de permettre un démarrage des travaux dans les meilleurs délais

91. Essonne

Plan pour les transports. L'Île-de-France veut sa part

François Durovray, Président du conseil départemental dénonce sur BFM le manque d'investissements de l'État



Une application mobile pour le Département, une bonne idée ?

Elles ont le vent en poupe chez les maires et les présidents d'intercommunalités. Les Départements vont-ils à leur tour surfer sur la vague des applications mobiles ?



Renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance

D'après le directeur de la communication d'un Département des Hauts-de-France, la « structuration de communication » d'un conseil départemental est similaire à celle d'une intercommunalité. Si le premier est composé de cantons et la seconde de communes, ce sont dans les deux cas un ensemble de territoires ou de bassins de vie avec lesquels il est utile de renforcer le lien de proximité. L'application mobile du Département est une bonne idée si elle rend service et que les usagers y trouvent un intérêt personnel. Pour ce communicant public, « une application, c'est la bible pour bien vivre sur son territoire ». Pour les activités culturelles du week-end par exemple, l'échelle départementale offre une vision plus large que l'intercommunalité et apparaît plus pertinente avec les attentes des citoyens. La vocation de l'application est de centraliser des informations et des services dispersés et de les rendre accessibles aux usagers en un clic depuis chez eux ou en mobilité.

Pour le directeur de la communication, l'application départementale a également pour but de travailler le sentiment de fierté d'appartenir à un territoire unique qui a une légitimité historique et culturelle. La fierté départementale est fédératrice. Le marketing commercial autour des plaques d'immatriculation des véhicules l'a démontré !

Les données sont en lien avec les politiques du Département

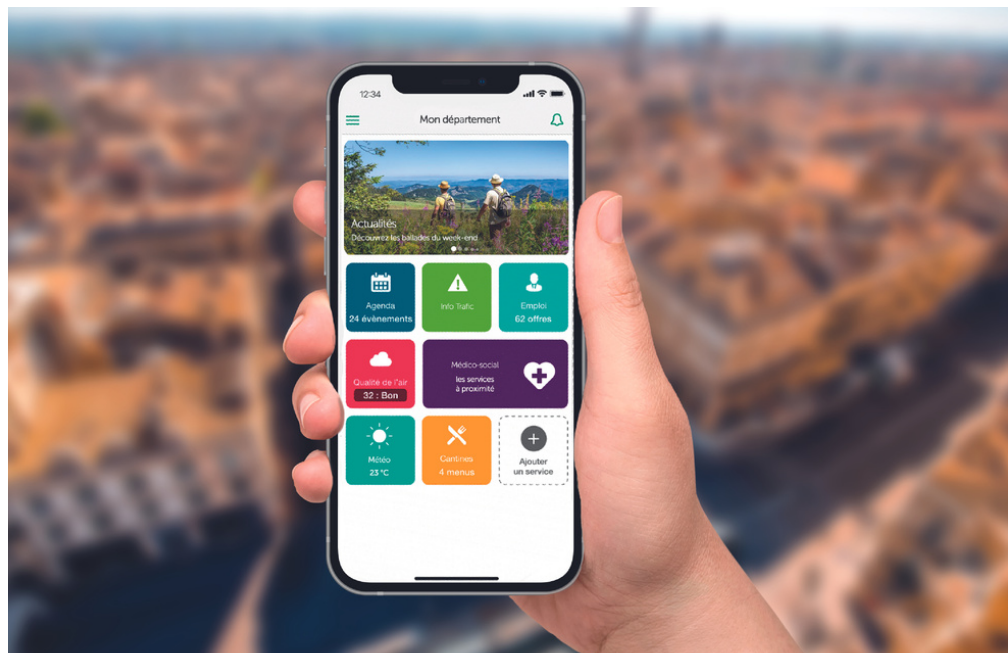
Pour Jean-Philippe Dugault, responsable du marketing institutionnel de Lumiplan, éditeur d'applications pour les collectivités, « une application, ce n'est pas que du contenu. Ce sont aussi des e-services ». Et de préciser que la taille du territoire n'est pas un obstacle car les informations et les briques de service sont géolocalisées et thématiques en fonction du bassin de vie et des intérêts des citoyens. « L'application départementale apporte des informations et des e-services utiles aux actes de la vie quotidienne des usagers, en lien avec les politiques du Département. La liste est longue ! ».

Le directeur de la communication départementale résume : « L'application mobile, c'est l'extraction visible et communicante des données que le Département a récupéré grâce à ses politiques » : inforoutes, informations et actualités des associations sportives et culturelles, informations pratiques des collèges et cantines, des mairies, trouver une assistante familiale ou sociale, les aides et les Pass disponibles, les actualités près de chez soi etc.

Et d'ajouter : « il ne faut pas hésiter à sortir du champ des compétences départementales dès lors que les informations ou les services concernent le territoire ». Les alertes météo ou inondations sont de bons exemples. Des contenus et des services nombreux, variés et utiles sont la clé du succès. Le Département est légitime pour aller chercher des données en conventionnant avec des partenaires publics et privés.

Un projet d'application mobile offre ainsi l'occasion de structurer les données départementales et de fédérer les communes et les intercommunalités. En étant globale, l'application départementale crée des passerelles avec les outils numériques et avec les cantons. Elle permet aussi de valoriser l'action départementale à l'échelle de chaque canton.

Un projet innovant qui ressemble à une très bonne idée !



JURIDIQUE



#AIDESOCIALE

Création d'une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Une loi de février 2023 insère un nouveau chapitre dans le code de l'action sociale et des familles pour créer une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Est éligible à cette aide financière, toute personne victime de violences commises « par son conjoint, son concubin ou le partenaire lié à elle par un pacte civil de solidarité ».

Ces violences doivent être « attestées par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales » ou « par un dépôt de plainte ou par un signalement adressé au procureur de la République ».

En pratique, au moment du dépôt de plainte ou du signalement, un formulaire sera communiqué à l'organisme débiteur des prestations familiales, avec l'accord de la victime. Cette demande sera transmise dès réception au président du conseil départemental.

L'aide financière prend la forme d'un prêt ou d'une aide non remboursable dont le montant peut être modulé, selon les besoins et la situation financière et sociale de la personne. Elle est versée « dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la réception de la demande ». Ce délai est porté à cinq jours si le demandeur n'est pas allocataire.

Ces délais très contraints, que l'urgence de la situation justifie, seront en pratique difficiles à respecter...

Loi n° 2023-140 du 28 février 2023 créant une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales

#SDIS

Précisions sur les conditions d'application des promotions à titre exceptionnel des sapeurs-pompiers des SDIS

Un décret modifiant le code de la sécurité intérieure ajoute une section relative aux promotions à titre exceptionnel accordées aux pompiers qui ont été grièvement ou mortellement blessés ou ont accompli des actes de bravoure dans l'exercice de leurs fonctions, prévues par les articles L723-22 à L723-26 du code de la sécurité intérieure.

Cette section précise les modalités de titularisation, d'avancement d'échelon ou de grade ou de nomination et l'organisation ainsi que le fonctionnement de la commission des promotions à titre exceptionnel.

Il est notamment prévu qu'après un changement de grade ou de cadre d'emplois, le sapeur-pompier, professionnel comme volontaire, suit une formation adaptée à ce changement.

Décret n° 2023-124 du 22 février 2023 relatif aux promotions à titre exceptionnel des sapeurs-pompiers

#ATTRACTIVITE

Une circulaire pour renforcer le recrutement d'apprentis dans la fonction publique

Soucieuse que la fonction publique soit exemplaire, Madame la Première ministre a pris une circulaire fixant les objectifs d'accueil d'apprentis dans les trois versants de la fonction publique afin de participer à l'objectif fixé par le Président de la République de recruter un million d'apprentis d'ici la fin du quinquennat.



Mathilde Haas, Avocate au Barreau de Paris, Avocate collaborateur du cabinet PUBLICA-AVOCATS

Si des objectifs propres à chaque versant ont été déterminés (ou le seront pour la fonction publique territoriale dans le cadre de la convention triennale signée entre l'État, le CNFPT et France Compétences), la circulaire fixe un objectif commun : intégrer au moins 6% d'apprentis en situation de handicap.

Pour renforcer la visibilité des offres d'apprentissage dans la fonction publique, les structures d'accueil sont invitées à publier leurs offres sur un site dédié et à participer aux salons destinés aux étudiants.

Pour les employeurs de la fonction publique territoriale, l'État contribuera au financement de la formation des apprentis à hauteur de 15 M€ par an.

Circulaire n° 6394-SG du 10 mars 2023 relative au renforcement du recrutement d'apprentis dans la fonction publique pour les années 2023-2026

#COMMANDEPUBLIQUE

Modification des dispositions du code de la commande publique relatives aux cas d'exclusion de plein droit

L'article 15 de la loi du 9 mars 2023 portant dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne a modifié le code de la commande publique en ajoutant une dérogation aux exclusions de plein droit prévues aux articles L. 2141-1, L. 2341-1 et L. 3123-1 du code de la commande publique.

Ces trois articles sont complétés d'un alinéa rédigé comme suit :

« Cette exclusion n'est pas applicable en cas d'obtention d'un sursis en application des articles 132-31 ou 132-32 du code pénal, d'un ajournement du prononcé de la peine en application des articles 132-58 à 132-62 du même code ou d'un relèvement de peine en application de l'article 132-21 dudit code ou des articles 702-1 ou 703 du code de procédure pénale. »

L'article 15 de cette loi ajoute aussi un nouvel article permettant à « La personne qui se trouve dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1, L. 2141-4 et L. 2141-5 » du code de la commande publique de « fournir des preuves qu'elle a pris des mesures de nature à démontrer sa fiabilité ».

Enfin, cet article modifie l'article L2141-11 du code de la commande publique. Avant, l'acheteur qui envisageait d'exclure un opérateur économique en application de la section relatives aux exclusions à l'appréciation de l'acheteur en phase de candidature, devait le mettre à même de présenter des observations. Désormais, l'acheteur doit le mettre à même de fournir « des preuves qu'elle a pris des mesures de nature à démon-

trer sa fiabilité et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement des candidats ».

Deux nouveaux alinéas sont également ajoutés, le premier précise les preuves que doit apporter la personne susceptible d'être exclue, le second indique que si ces preuves sont suffisantes, la personne ne sera pas exclue.

Loi n° 2023-171 du 9 mars 2023 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de l'économie, de la santé, du travail, des transports et de l'agriculture

#RGPD

La CNIL publie un guide destiné aux recruteurs relatif à la protection des données personnelles

Intitulé « Les fondamentaux en matière de protection des données personnelles et questions-réponses », ce guide est constitué de 19 fiches pratiques à destination des recruteurs afin que le traitement des données personnelles des candidats soit conforme au RGPD.

Guide recrutement - Les fondamentaux en matière de protection des données personnelles et questions-réponses

#RAPPORT

La Cour des comptes dresse le bilan de 40 années de décentralisation

Alors que l'idée d'un conseiller territorial fait son retour et que les présidents d'associations d'élus locaux ont été reçus à l'Élysée pour évoquer une future réforme territoriale, la cour des comptes a publié son rapport public annuel dans lequel elle propose une analyse des avantages et des inconvénients de l'organisation territoriale française « sur la qualité et l'efficacité des services rendus sur le terrain à la population ».

La première partie du rapport dresse un panorama général de l'organisation territoriale révélant « que les réformes menées depuis 2010 n'ont pas permis de remédier aux défauts alors constatés » lors du dernier bilan réalisé en 2009, par la Cour des comptes.

La seconde partie du rapport met en exergue, malgré des solutions et une temporalité de mise en œuvre différentes, la nécessité d'une coordination plus efficace des acteurs concernés par la décentralisation pour renouer avec ses objectifs fondateurs.

Notons que dans cette seconde partie d'analyses sectorielles, deux chapitres concernent particulièrement les départements : le premier est intitulé « Les politiques sociales décentralisées : une coordination à conforter, des financements à réformer », le second est consacré à l'articulation des actions de l'Éducation nationale et des départements en matière de construction, la rénovation et à l'entretien des collèges.

Rapport public annuel 2023 - La décentralisation 40 ans après - Mars 2023



#FINANCESLOCALES

#RAPPORT

La DGCL analyse les dépenses par fonction des départements entre 2013 et 2021

Dans son dernier bulletin d'information statistique (BIS), la DGCL a étudié les dépenses des départements entre 2013 et 2021. Cette étude souligne, sans surprise, qu'en 2021, les dépenses en matière de santé et d'action sociale représentent plus de 70% des dépenses de fonctionnement des départements, soit la part la plus élevée et en augmentation par rapport à 2013 où elles s'élevaient à 64%.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles sont principalement consacrées aux transports, routes et voiries (35,7% en 2021) et à l'enseignement (22,6% en 2021). Par rapport à 2013, elles ont légèrement baissé pour les transports, les routes et les voiries (37,3% en 2013) et ont augmenté pour l'enseignement (18,5% en 2013).

Bis 171 - Les dépenses par fonction des départements de 2013 à 2021 - février 2023

#BUDGET

La DGCL présente les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale issues de la loi de finances pour 2023

Madame Cécile Raquin, la nouvelle directrice générale des collectivités locales a transmis aux Préfets le 21 février 2023, une circulaire présentant les nouvelles dispositions relatives à la fiscalité locale issues de la loi de finances pour 2023 en vue de la préparation des budgets primitifs locaux.

Circulaire DGCL n°23-000009-I du 21 février 2023

#AIDESOCIALE

#JURISPRUDENCE

Précisions autour du calcul des ressources à prendre en compte pour l'admission au bénéfice de l'aide sociale

Les frais de gestion d'un bien doivent être déduits des loyers perçus et pris en compte dans l'appréciation du montant des ressources pour le calcul de la participation d'un bénéficiaire de l'aide sociale à ses frais d'hébergement en établissement pour personnes âgées.

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État qui a saisi cette occasion pour rappeler le mode d'emploi que doit suivre le président du conseil départemental pour calculer cette participation. Il « doit d'abord apprécier le montant des ressources de l'intéressé selon les modalités prévues par l'article L. 132-1 du code de l'action sociale et des familles. Il doit ensuite appliquer la contribution de 90 % prévue à l'article L. 132-3 à ce montant de ressources diminué des dépenses qui sont mises à la charge de l'intéressé par la loi et qui sont exclusives de tout choix de gestion. S'agissant en particulier des loyers que la personne perçoit, le président du conseil départemental doit les prendre en compte dans son appréciation du montant des ressources de l'intéressé pour leur montant net des charges supportées par le propriétaire pour leur perception, à l'exception de celles qui contribuent directement à la conservation ou à l'augmentation du patrimoine, telles que, le cas échéant, les remboursements du capital de l'emprunt ayant permis son acquisition ».

En l'espèce, le Conseil d'État estime que, comme l'a jugé le tribunal administratif, les honoraires de 7% du montant des loyers encaissés au titre de la gestion du bien immobilier « devaient être déduits de l'assiette des ressources à prendre en compte pour le calcul de la contribution » de l'intéressée à ses frais d'hébergement et d'entretien.

Toutefois, le tribunal a commis une erreur de droit dans le calcul en déduisant ce montant non pas « des loyers perçus par l'intéressée pris en compte pour apprécier le montant de ses ressources, mais du montant même de la contribution mise à sa charge ».

Le tribunal a également statué ultra petita en annulant la décision au motif que le montant de la taxe foncière afférente n'était pas déduite de la contribution de l'intéressée alors que la tutrice demandait l'annulation de la décision litigieuse « en tant seulement qu'elle ne déduit pas de l'assiette du calcul de la contribution, les frais de gestion du bien immobilier » de l'intéressée.

Le jugement a donc été annulé par le Conseil d'État qui juge la requérante fondée à demander l'annulation de la décision litigieuse « en tant que cette décision ne déduit pas des loyers perçus, pris en compte dans l'appréciation du montant de ses ressources pour le calcul de sa contribution, les frais de gestion engagés par elle pour la gestion de ce bien ».

Conseil d'État, 1er mars 2023, n°451981

#DISCIPLINE #JURISPRUDENCE

L'état de santé mentale d'un agent ne fait pas obstacle à ce qu'une sanction disciplinaire de révocation soit prononcée

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État contredisant ainsi la cour administrative d'appel de Marseille laquelle avait estimé, en se fondant sur un certificat médical, notamment un rapport d'expertise psychiatrique, que le discernement de l'agent était altéré au moment des faits.

L'agent révoqué avait, « entre avril et septembre 2016, adressé à de très nombreuses reprises, tant à l'oral qu'à l'écrit, des propos extrêmement déplacés, agressifs et dégradants, dont plusieurs ayant un caractère sexuel et comportant des menaces physiques » à une collègue, une supérieure hiérarchique et une élue, « lesquelles ont porté plainte pour harcèlement moral ».

L'agent soutenait « que son état de santé mentale le rendait irresponsable de ses actes, à l'instar de ce qui avait été déjà constaté à l'occasion de la précédente procédure de révocation engagée » par la collectivité plusieurs années auparavant, « lors de laquelle un rapport d'expertise psychiatrique avait conclu à son irresponsabilité au moment des faits qui lui étaient alors reprochés ».

Après avoir rappelé qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'impose de vérifier l'état de santé mentale du fonctionnaire préalablement à l'engagement d'une procédure disciplinaire, le Conseil d'État juge qu'il ne ressort pas des pièces du dossier que l'état de santé mentale du fonctionnaire pour la période d'avril à septembre 2016 faisait obstacle à ce qu'une sanction de révocation soit prononcée en raison des manquements en cause.

Conseil d'État, 17 février 2023, n°450852

#RIFSEEP #JURISPRUDENCE

Le montant du CIA doit être fixé après un entretien professionnel annuel

C'est ce que rappelle le tribunal administratif de Nîmes en annulant une décision notifiant à un agent, qui n'avait bénéficié d'aucun entretien professionnel annuel préalable, le montant de complément indemnitaire annuel fixé à 0€.

Pour annuler la décision au motif que l'agent n'avait « bénéficié d'aucun entretien professionnel préalablement à la décision attaquée », le tribunal se fonde sur le fait que « le complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement et de la manière de servir de l'agent doit faire l'objet d'un examen annuel et être établi au vu du compte rendu de l'entretien professionnel conduit par le supérieur hiérarchique qui, sauf circonstances particulières, se tient tous les ans. Pour fixer cette part, il doit nécessairement être tenu compte du dernier entretien professionnel. »

Pour mémoire, en 2021, la cour administrative d'appel de Versailles avait annulé une délibération plafonnant le CIA à 1€, au motif que ce complément devait « être versé en fonction de l'appréciation de l'engagement professionnel des agents suivant des critères définis par la commune ».

TA de Nîmes, 21 février 2023, n°2103734
CAA de Versailles, 21 juillet 2021, n°19VE04255

#DISCIPLINE #JURISPRUDENCE

Le fonctionnaire poursuivi devant le conseil de discipline doit être avisé de l'audition de témoins le jour de la séance

C'est ce qu'a jugé le Conseil d'État dans une affaire dans laquelle un fonctionnaire qui avait été sanctionné par le conseil de discipline d'une exclusion temporaire de fonctions pour une durée de deux ans, assortie d'un sursis d'un an, n'avait pas été informé préalablement à la tenue du conseil de discipline de l'audition de témoins cités par l'administration le jour de la séance.

Le Conseil d'État juge que « ni les dispositions précitées ni aucune autre disposition ou principe n'imposent à l'administration d'informer le fonctionnaire poursuivi, préalablement à la séance du conseil de discipline, de son intention de faire entendre des témoins ou de l'identité de ceux-ci. Il appartient au conseil de discipline de décider s'il y a lieu de procéder à l'audition de témoins. Il ne peut toutefois, sans méconnaître les droits de la défense et le caractère contradictoire de la procédure, entendre les témoins le jour même de la séance sans avoir mis en mesure le fonctionnaire poursuivi d'assister à leur audition. En l'absence du fonctionnaire, le conseil de discipline ne peut auditionner de témoin que si l'agent a été préalablement avisé de cette audition et a renoncé de lui-même à assister à la séance du conseil de discipline ou n'a justifié d'aucun motif légitime imposant le report de celle-ci. »

Conseil d'État, 8 mars 2023, n°463478, au Recueil

#SUSPENSION #JURISPRUDENCE

La suspension d'un agent ne peut être rétroactive et son annulation ne nécessite aucune régularisation de la situation

La cour administrative d'appel de Paris a précisé les conséquences d'une annulation d'une mesure de suspension en cas de faute grave commise par un fonctionnaire.

Les juges d'appel ont rappelé que le fonctionnaire faisant « l'objet d'une mesure de suspension étant maintenu en position d'activité, l'annulation d'une telle mesure ne suppose l'intervention d'aucun acte pour assurer la continuité de la carrière de l'agent ou régulariser sa situation ».

« Par suite, si l'administration est en droit, après l'annulation contentieuse d'une première mesure de suspension, d'en prendre une nouvelle, sous réserve que les conditions prévues à l'article 30 de la loi du 13 juillet 1983 demeurent remplies, elle ne peut légalement lui donner un effet rétroactif ».

CAA de Paris, 23 février 2023, n°21PA03995

#SUBVENTION #JURISPRUDENCE

Annulation d'une délibération attribuant une subvention de 100 000 euros à SOS Méditerranée France

Moins d'un mois après, la cour administrative d'appel de Paris prend le contrepied de la cour de Bordeaux et annule une délibération du Conseil de Paris accordant une subvention de 100 000 euros accordée à SOS Méditerranée, au motif qu'elle « doit être regardée comme ayant entendu prendre parti et interférer dans des matières relevant de la politique étrangère de la France et de la compétence des institutions de l'Union européenne, ainsi que dans des différends, de nature politique, entre États membres », et ce, « alors même qu'elle est accordée au titre des aides d'urgence ».

Pour mémoire, la cour administrative de Bordeaux avait validé une délibération similaire attribuant une subvention à la même association en jugeant qu'une telle délibération n'avait pas pour objet ou pour effet de s'immiscer dans un conflit impliquant des États souverains étrangers.

Compte tenu de la clarification nécessaire, il y a fort à parier que le Conseil d'État devrait être saisi du sujet.

CAA de Paris, 3 mars 2023, n°22PA04811 (et pour mémoire : CAA de Bordeaux, 7 février 2022, n°20BX04222)



© Hannah Wallace Bowman

#CITIS #JURISPRUDENCE

Un « risque élevé » de rupture d'anévrisme ne justifie pas le rejet de l'imputabilité au service de l'AVC en se fondant sur l'absence de lien direct et certain

Un agent public a été victime d'un accident de la circulation en se rendant au travail, accident reconnu imputable au service. Placé en congé de longue maladie, il a été victime cinq mois plus tard d'une rupture d'anévrisme ayant entraîné un AVC.

L'agent demandait la reconnaissance de l'imputabilité au service de l'AVC dont il a été victime, ce qu'a refusé le tribunal administratif de Toulon et la cour administrative d'appel de Marseille.

Le rapport de l'expert et les autres avis médicaux ont relevé que l'agent « qui n'avait pas d'antécédents neurologiques ou vasculaires, a développé, après l'accident de la circulation dont elle a été victime le 2 octobre 2012 et dont l'imputabilité au service a été reconnue, une hypertension artérielle, un syndrome de stress post-traumatique et des céphalées importantes et que le traumatisme crânien subi à l'occasion de cet accident, associé à l'élévation anormale de la tension artérielle » ce qui l'exposait « à un risque élevé de rupture d'anévrisme dans les mois suivants ». La cour administrative d'appel a estimé que « les conclusions du rapport de l'expert ne reposaient que sur des probabilités et que ni ce rapport ni les autres pièces médicales versées au dossier ne permettaient d'établir avec certitude un lien direct entre la rupture d'anévrisme et l'accident de service ».

Le Conseil d'État juge que « la cour a donné aux faits de l'espèce une qualification juridique erronée » et a renvoyé l'affaire devant la cour administrative d'appel.

Conseil d'État, 8 mars 2023, n°456390

#RAPPORT

Le Conseil national d'évaluation des normes publie son rapport public d'activité 2019-2022

Dans ce rapport, le Président du CNEN, Alain Lambert déplore un « phénomène préoccupant d'inflation normative » reflétant « inexorablement le manque d'approfondissement et de pragmatisme ». Son constat est préoccupant : il relève « une dégradation significative de la qualité des études et des fiches d'impact » et « de la concertation entre les ministères porteurs les élus locaux » dont les associations nationales ne sont plus consultées.

Le coût de cette inflation normative est considérable. Selon Alain Lambert : « entre 2019 et 2022, le CNEN a organisé 75 séances et examiné près de 1 160 textes. Ce chiffre est particulièrement inquiétant : les charges nettes supplémentaires pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont évaluées à 2,5 milliards d'euros en 2022, contre 791 millions d'euros en 2019, soit une augmentation de plus de 200 % en quatre ans. »

Rapport public d'activité 2019-2022 – Février 2023

#COLLTERR

Signature d'une charte pour la simplification des normes applicables aux collectivités locales

Lors de la clôture des États généraux de la simplification, le Sénat, représenté par son Président, Gérard Larcher, et la sénatrice d'Ille-et-Vilaine, présidente de la délégation aux collectivités territoriales, Françoise Gatel, ainsi que le gouvernement représenté par Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ont signé une charte d'engagement sur des objectifs communs pour simplifier les normes applicables aux collectivités territoriales.

Parmi ses engagements, donner de la visibilité sur le calendrier et sur les projets de textes, mieux contrôler les textes territoriaux, et mieux légiférer, en s'appuyant sur le CNEC dont le rapport d'activité met en lumière un phénomène d'inflation normative préoccupant.

Ces engagements sont issus des recommandations du rapport d'information publié en janvier 2023 « Normes applicables aux collectivités territoriales : face à l'addiction, osons une thérapie de choc ! » signé par Françoise Gatel (Union centriste) et Rémy Pointereau (Cher – LR) au nom de la délégation aux collectivités territoriales.

Charte signée le 16 mars 2023, Objectifs communs pour simplifier les normes applicables aux collectivités territoriales



#POLITIQUESPUBLIQUES

Colloque sur l'usager dans le domaine sanitaire et social au Conseil d'État

Le 24 mars 2023, le Conseil d'État organisait sa douzième édition des « Entretiens en droit social » consacrée à « la problématique de l'usager « acteur » et de la place qu'il peut et doit avoir dans la conduite des politiques publiques dans les domaines sanitaire et social, en explorant quatre situations de vie – la maladie, le handicap, le grand âge, la pauvreté – qui fragilisent nos concitoyens ».

Le colloque devrait être visionnable en replay sur le site du Conseil d'État

#RIP

Mode d'emploi du référendum d'initiative partagée (RIP)

Lundi 20 mars, plus de 250 parlementaires ont déposé une proposition de loi pour un référendum d'initiative partagée selon laquelle l'âge légal de départ à la retraite ne pourrait être fixé au-delà de 62 ans.

Créé par la révision constitutionnelle de 2008 et entré en vigueur le 1er janvier 2015, le référendum d'initiative partagée permet à un cinquième des parlementaires avec le soutien d'un dixième des électeurs de soumettre une proposition de loi à référendum.

Dans un délai d'un mois, le Conseil constitutionnel vérifie notamment que cette proposition porte « sur l'organisation des pouvoirs publics, sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la Nation et aux services publics qui y concourent » (article 11 de la Constitution) et qu'elle n'a pas pour « objet l'abrogation d'une disposition législative promulguée depuis moins d'un an ».

Lorsque toutes les conditions posées à l'article 11 de la Constitution sont réunies, les électeurs ont 9 mois pour manifester leur soutien. Le Conseil constitutionnel est chargé de vérifier si la proposition a recueilli le soutien d'un dixième des électeurs. Si tel est le cas, la proposition de loi est examinée par les deux assemblées dans un délai de six mois. A défaut, elle est soumise à référendum par le Président de la République. Lorsque la proposition est adoptée, le Président de la République promulgue la loi dans les quinze jours.

Ce rappel des textes applicables au RIP conduit en l'espèce à se poser la question suivante : la loi sur les retraites adoptée à la suite du rejet des deux motions de censure présentées par les oppositions aura-t-elle été promulguée à la date à laquelle le Conseil constitutionnel se prononcera sur la recevabilité du RIP ? Si tel est le cas, le RIP ne pourra qu'être déclaré irrecevable. Dans l'hypothèse inverse, il appartiendra au Conseil constitutionnel de vérifier si les autres conditions de recevabilité du RIP sont réunies.

 **GROUPE
DELBO PRESSE**

Le partenaire média des collectivités locales

delbopresse.com 

Objectif

Attractivité

40 années d'expérience au service des Territoires de France, le Groupe Delbo Presse lance sa nouvelle marque : "Objectif Attractivité " afin de répondre aux besoins grandissant de nos collectivités territoriales

Prenons rendez-vous et échangeons sur les enjeux de vos territoires



La fermeture anticipée des ESSMS par décision du président du conseil départemental

En principe, une série d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ci-après, « ESSMS ») sont autorisés par le président du conseil départemental. C'est notamment le cas des ESSMS qui, par exemple, mettent en œuvre des mesures de protection ou de placement des jeunes relevant de l'aide sociale à l'enfance. L'autorisation est alors accordée pour une durée de quinze ans, le renouvellement, total ou partiel, étant exclusivement subordonné aux résultats d'une évaluation de la qualité des prestations.

Bien que cette autorisation crée des droits au profit de l'établissement bénéficiaire, le président du conseil départemental peut décider, de manière anticipée, la suspension ou la cessation de tout ou partie des activités de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil lorsque la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées sont menacés ou compromis.



Alexandre Riquier est Avocat Associé au sein du Cabinet PUBLICA.AVOCATS et formateur en droit de la commande publique chez Le Moniteur, Achatpublics.com et la Gazette des communes.

Rappel du dispositif de fermeture anticipée

L'article L313-16 du code de l'action sociale et des familles (ci-après, « CASF »), prévoit que l'autorité compétente, ici le président du conseil départemental, peut décider la cessation définitive de tout ou partie des activités de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil lorsque la santé, la sécurité, ou le bien-être physique ou moral des personnes accueillies ou accompagnées sont menacés ou compromis.

De tels faits sont généralement dénoncés par les personnes accueillies, ou découverts à l'occasion d'un contrôle des services du département. Ils peuvent aussi provenir d'un signalement d'un autre département ou des services du parquet.

Dans l'ancienne rédaction de cet article, une décision de fermeture pouvait intervenir lorsque les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement n'étaient pas respectées. Elle pouvait également intervenir lorsqu'étaient constatés dans l'établissement ou le service et du fait de celui-ci des infractions aux lois et règlements susceptibles d'entraîner la mise en cause de la responsabilité civile de l'établissement ou du service ou de la responsabilité pénale de ses dirigeants ou de la personne morale gestionnaire.

En parallèle, cette cessation définitive de tout ou partie des activités du service, de l'établissement ou du lieu de vie et d'accueil donne lieu à l'abrogation concomitante, totale ou partielle, de l'autorisation délivrée précédemment par le président du conseil départemental.

Les points essentiels de la procédure à suivre pour le président du conseil départemental

La jurisprudence administrative a déjà eu l'occasion de se prononcer sur l'application de ces principes et, en particulier, sur la procédure à suivre.

Il est jugé qu'en prononçant la fermeture d'un établissement ou d'un service médico-social, en application de l'article L. 313-16 du CASF, l'autorité administrative met un terme à l'autorisation dont bénéficiait l'organisme gestionnaire et abroge ainsi une décision créatrice de droits. Dans ces conditions, cette décision de fermeture doit être motivée (CE, 5 octobre 2015, n°372468). La décision de fermeture doit ainsi comporter l'énoncé des considérations de droit et de fait qui en constituent le fondement. A défaut, elle encourt l'annulation.

Il est également jugé que les dispositions du CASF n'ayant pas organisé de procédure contradictoire

spécifique, le gestionnaire de l'établissement doit seulement être averti en temps utile, afin de bénéficier d'un délai suffisant pour présenter ses observations, de la mesure que l'autorité administrative envisage de prendre et des motifs sur lesquels elle se fonde (CE, 5 octobre 2015, n°372468 ; CAA de Versailles, 19 juillet 2016, n°15VE03132).

Le CASF prévoit enfin l'obligation pour le président du département d'adresser au gestionnaire de l'établissement une injonction préalable à la fermeture.

En d'autres termes, il est mis fin à l'activité de l'établissement concerné pour l'avenir et ce, avant l'échéance de l'autorisation.

La nécessité d'une injonction préalable

En principe, une décision de fermeture ne peut intervenir qu'après injonction faite aux gestionnaires de l'établissement de remédier, dans un certain délai, aux difficultés rencontrées.

Ce délai doit être raisonnable et adapté à l'objectif recherché par la mesure.

Comme le rappelle le CASF, le président du conseil départemental doit en informer le conseil de la vie

sociale quand il existe et, le cas échéant, le représentant de l'État dans le département, ainsi que le procureur de la République dans le cas des établissements et services accueillant des majeurs bénéficiant d'une mesure de protection juridique. L'autorité compétente peut également prévoir les conditions dans lesquelles le responsable de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil assure l'affichage de l'injonction à l'entrée de ses locaux.

Si cette décision est prise à la suite de la dénonciation d'un crime ou d'un délit, le département est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs, en application de l'article 40 du code de procédure pénale.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Notons, toujours en ce qui concerne cette injonction, qu'il a été jugé par le Conseil d'État, qu'eu égard « aux délais impératifs qu'elle imposait

à l'association et aux conséquences qu'elle attachait à sa méconnaissance, cette injonction présente en elle-même le caractère d'une décision faisant grief susceptible de recours » (CE, 5 octobre, 2015, n°372468). Cette injonction, qui n'est donc pas nécessairement un acte préparatoire, pourrait elle-même faire l'objet d'un recours.

Le rôle du préfet en cas de carence du président du conseil départemental ou d'autorisation conjointe

Le CASF prévoit qu'en cas de carence du président du conseil départemental, le représentant de l'État dans le département peut, après mise en demeure restée sans résultat, prendre en ses lieu et place les décisions de suspension ou de fermeture de l'établissement concerné.

En cas d'urgence, il peut même se dispenser d'une mise en demeure préalable.

Lorsque l'établissement, le service ou le lieu de vie et d'accueil relève d'une autorisation conjointe, les mêmes décisions prévues doivent être prises conjointement. En cas de désaccord, la fermeture peut être prise par le préfet de département à qui appartient donc la décision finale.

La possibilité de suspendre tout ou partie des activités de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil à titre conservatoire

L'article L. 313-16 précité du CASF prévoit également que, pour les mêmes motifs, le président du conseil départemental puisse, en cas d'urgence ou lorsque le gestionnaire refuse de se soumettre au contrôle prévu à l'article L. 313-13 du même code, sans injonction préalable, prononcer la suspension de l'activité en cause pour une durée maximale de six mois.

Cette urgence paraît notamment caractérisée lorsqu'un jeune mineur a dénoncé avoir subi des violences répétées de la part des membres de sa famille d'accueil (alors même que ce jeune avait fait l'objet quelques mois auparavant d'un rappel à la loi pour dénonciations mensongères), faits qui ont été confirmés par deux autres mineurs hébergés dans la même famille (CE, 6 novembre 2017, n°415089).

Dans ce cas-là, il s'agit seulement d'une mesure conservatoire (CE, 6 novembre 2017, n°415089) dans l'attente de l'édiction, éventuelle, d'une mesure définitive de fermeture.



Finances dans les départements

Analyse de l'agence Fitch sur la santé financière des Départements

Du côté recettes l'agence s'attend une diminution des DMTO en 2023 et 2024, en volume comme en montant, avec une augmentation des taux d'intérêt

Or ils représentent une part non négligeable des recettes de fonctionnement 15% pour le département du Puy-de-Dôme, et même 39% de celles du département de la Haute-Savoie. Cette diminution est liée

La TVA devrait augmenter de 2% et 4,5% par an entre 2023 et 2026.

Du côté des dépenses, elle anticipe une augmentation des dépenses liées à l'inflation, notamment énergétique, à l'augmentation du point d'indice, au Ségur pour les personnels concernés, et un accroissement du nombre de bénéficiaires du RSA

Les dépenses d'investissement devraient rester stables (ce que l'on constate dans les budgets primitifs déjà votés

Du coup, la dette des Départements devrait augmenter de 15% à 50% entre 2022 et 2026 pour les départements des Bouches-du-Rhône, de l'Essonne, de la Manche, du Puy-de-Dôme et du Val-d'Oise, dont elle assure la notation. Pour les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, qui sont également notés par l'agence, le recours à la dette serait plus faible.

Autre recette fiscale très importante pour les budgets analysés par Fitch (puisque équivalant à 30% de leurs recettes de fonctionnement en 2023), la TVA connaîtrait, elle, une croissance comprise entre 2% et 4,5% par an entre 2023 et 2026.

Quel impact les décisions de l'État ont-elles sur les finances locales ? Lancement d'une mission d'information au Sénat- Conclusions attendues pour juin 2023

L'objectif de la mission est de déterminer, exemples concrets à l'appui, si certaines décisions de l'État compromettent ou non l'équilibre financier des collectivités, en particulier sur les communes rurales. Il s'agit également d'apprécier si l'impact de ces décisions sur les finances locales est suffisamment bien évalué en amont, y compris dans ses conséquences indirectes.

2. Aisne Orientations budgétaires

L'exercice 2022 sera vraisemblablement meilleur qu'attendu : l'inflation, qui a certes pesé sur les dépenses de fonctionnement, a encore d'avantage contribué à l'augmentation des recettes via la hausse du montant de TVA perçu par les Départements.

Fait notable déjà souligné lors de la dernière session départementale, le Département se désendette pour la 1ère fois depuis 20 ans. L'encours de la dette serait ainsi réduit de 4,3 M €.

Avec un taux d'évolution estimé à seulement + 1,7 %, les recettes de fonctionnement subiraient un net ralentissement en 2023.

Les dépenses de fonctionnement bondiraient de + 9,4 % avec l'impact, en année pleine, des mesures prises courant 2022 et des mesures nouvelles prévues pour 2023.

Les grandes orientations en matière de dépenses en 2023 seront d'ordre général, en particulier pour les dépenses de personnel, augmentation des intérêts de la dette, augmentation des coûts de lé-

nergie, contribution supplémentaire au SDIS (+ 1,2 M €) mais aussi d'ordre social, afin de financer les politiques en direction des personnes âgées (+ 6,9 M €), en situation de handicap (+ 1,2 M €) et aide sociale à l'enfance (+ 6,3 M €).

Le montant global des investissements progresserait de + 26,6 M € portant sur de nombreux domaines tels qu'un plan informatique Département/collèges (5,3 M €), le développement de la politique de logement (4,5 M €), travaux sur les bâtiments (15,5 M €), solidarité territoriale y compris API (11 M €) et voirie y compris APV (28,9 M €).

47. Lot-et-Garonne Débat d'orientations budgétaires

Les orientations budgétaires 2023 du Conseil départemental s'inscrivent dans un contexte marqué par de multiples crises en France, en Europe et dans le monde.

Aussi, plusieurs paramètres sont à prendre en compte, parmi lesquels : La reprise de l'inflation, la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, la baisse annoncée des droits de mutations (DMTO), le dérèglement climatique et son impact sur l'activité agricole notamment ; la crise sociale sur le territoire national et l'impact sur le budget départemental des mesures d'urgence décidées par l'État en 2022, des recettes liées à la conjoncture économique désormais prépondérantes dans le budget départemental (fraction de TVA et DMTO), le retour de « l'effet ciseaux » (baisse des recettes et hausse des dépenses contraintes : les dépenses sociales pesant pour 56 % dans l'augmentation des dépenses de fonctionnement).

Un budget total qui devrait s'équilibrer à 513 millions d'euros

Des dépenses d'investissement au niveau record de 100 millions d'euros (dépenses réelles, reports compris)

La poursuite de la politique de désendettement

A noter : Le Plan collèges réalisé à plus de 50 % (41 M€ engagés sur les 77 M€ programmés)

Le programme « Bien vieillir » avec un soutien supplémentaire pour les aînés (réévaluation du tarif horaire versé aux associations d'aide à domicile lot-et-garonnaises, à hauteur d'un euro supplémentaire, avec effet rétroactif ; une seconde réévaluation n'étant pas à exclure après expertise par un cabinet spécialisé missionné auprès des fédérations de SAAD, ainsi qu'une possible bonification qualité de 1 à 3 euros de l'heure, sur des critères élaborés en fonction de préconisations de la CNSA. Élaboration avant l'été un « Plan EHPAD » afin d'accompagner, aux côtés de l'ARS, les établissements en difficulté dans leur projet de modernisation ou d'adaptation.

Le Département de Lot-et-Garonne mènera en 2023 un travail de fond sur le sujet de l'attractivité territoriale.

Création d'un fonds d'épargne citoyen, par la mobilisation notamment de leur épargne ou de leur choix personnel pour « booster » le soutien à l'Économie Sociale et Solidaire.



80. Somme Budget participatif 2023

Il est doté d'une enveloppe d'un million d'euros. Pas moins de 145 projets ont été déposés par les Samariens entre le 14 septembre et le 21 novembre 2022. Après l'analyse de leur recevabilité par les services du Département, 65 projets ont été sélectionnés. Ils sont soumis aux votes jusqu'au dimanche 23 avril 2023.

Cette seconde édition doit permettre de favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes âgés de 10 à 16 ans, dans leur vie quotidienne avec une attention toute particulière aux projets d'inclusion des jeunes en situation de handicap.

89. Yonne Vote du budget primitif

Le Conseil Départemental a ainsi adopté son budget avec : 39 « pour », 3 « abstentions » cela sur 42

Dans le cadre de ses propres missions et besoins, le Département va ainsi continuer d'affecter près de 85 millions d'euros à l'investissement. Parmi ces crédits, 29 millions d'euros seront par exemple dédiés à la voirie, et 22 millions aux collèges.

Au-delà de ses propres compétences, le Département va par ailleurs rester en appui des investissements portés par les communes et les intercommunalités de l'Yonne. Lancé en 2022, le Pacte Territoires a déjà permis le soutien de près de 250 opérations locales. Le budget principal 2023, qui approche les 500 millions d'euros en fonctionnement et en investissement, restera ainsi tourné vers la proximité et l'attractivité.

974. Réunion 63 M€ pour le SDIS

La convention entre le département et le SDIS prévoit cette attribution. Par ailleurs le SDACRE sera révisé cette année



 GROUPE
DELBO PRESSE

É V É N E M E N T TERRITOIRES EN TRANSITION(S)

JOURNÉE DE TRAVAIL, ATELIERS, DÉBATS, CONFÉRENCES, CÉRÉMONIE...

TRANSITIONS : ÉCOLOGIQUES, NUMÉRIQUES, CLIMATIQUES ET ÉNERGÉTIQUES

LE 8 JUIN 2023 À LYON 9H00 - 17H00

 RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

CO-ORGANISÉ AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE

 GROUPE
DELBO PRESSE

L'INVITÉ DU MOIS : Marc Pons de Vincent

DGS de la Métropole Européenne de Lille.



Jean-Marie Martino
Directeur général des services
du Département du Rhône



Gilles Lagarde
Directeur de cabinet
du Président du Sénat

Notre invité du mois est Marc Pons de Vincent, actuel Directeur général des services de la Métropole Européenne de Lille. Son parcours de DGS de grandes collectivités (Région Corse, Département de la Loire, Communauté d'Agglomération et Ville de Nîmes, Communauté Urbaine et Ville de Reims) et au service de l'État (en cabinet ministériel et comme DG de l'EPA Plaine du Var) nous ont conduits à l'inviter, il y a déjà plusieurs mois, cette figure de la territoriale.

Toutefois un point de désaccord réside entre nous, la place de la conduite du changement dans le métier de Directeur général et le rôle des stratégies organisationnelles pour garantir une pérennité, une adaptation à notre époque du

service public. Aux changements, aux transformations, Marc Pons de Vincent préfère en effet parler de stabilité de l'organisation, de l'enracinement de l'engagement et des permanences qui animent le service public.

Après débat nous avons décidé de bousculer une nouvelle fois nos habitudes pour cette rubrique et de lui proposer un entretien plus personnel en espérant que cela nous fasse réfléchir sur nos propres convictions.

Nous tenons à le remercier d'avoir accepté l'exercice et espérons tout votre intérêt pour la lecture.

Jean-Marie Martino et Gilles Lagarde

Pour engager cet entretien, quel regard portez-vous sur votre parcours professionnel?

En me remémorant, comme vous m'y invitez, mon parcours professionnel, ses « séquences » plus ou moins longues, leurs contextes divers, je m'aperçois naturellement, non seulement qu'il est toujours difficile d'extraire un élément indépendamment de son tout, mais surtout qu'il pourrait être tentant d'en dégager ou tenter de le faire, une constante inhérente à la fonction ou mission de direction générale telle que j'ai pu l'exercer et l'exerce encore.

Je l'expose sans prétention comme une conjecture livrée à la réfutation et en tous les cas à la discussion, tant nos origines, nos cultures, nos expériences et approches sont variées au point de me faire dire souvent que ce que nous faisons, est tout sauf un métier ; et cela même si beaucoup de choses nous rassemblent, au-delà disent certains de nos solitudes professionnelles.

Laisser du temps au temps, voir ce qui nous fixe, nous réfère, bref ce qui donne sens à notre rôle dans l'action publique, tel est le propos ici inscrit dans le système multi-scalaire qui est le nôtre.

Si ma pratique a probablement évolué, ne serait-ce que pour m'adapter à des environnements et enjeux spécifiques, ma conception s'est au fil des années affermie, preuve qu'elle m'était déjà familière très tôt, par atavisme peut-être, formation et apprentissage certainement auprès de celles et ceux qui ont jalonné ma trajectoire.

Elle me permet à présent de partager une conviction, la mienne, celle qui confère au ou à la directeur(trice) général(e) des services une vocation profonde par-delà toute autre assignation, celle de garant de la stabilité de l'organisation, de ses valeurs et de sa vocation.

Cette motivation dans la garantie de stabilité de l'organisation peut paraître étonnante dans notre époque, comment s'est-elle construite chez vous ?

Sûrement parce qu'au cœur de notre mission il y a un engagement, un engagement qui surdétermine le tout, celui du sens du service public. Ce peut être banal de le rappeler, a fortiori dans une publication qui s'adresse pour partie aussi à des pairs, mais finalement le centre de la « question » est là. Celle du oui qui l'engage : à quoi dit-on oui ?

Le service public justement, il est dans sa conception « moderne » d'émergence somme toute récente. Il nous invite à garder avec acuité la vigilance qui sied à celles et ceux qui sont au chevet des plus sensibles. Il ne s'agit pas de l'envisager tels des spartiates ou pire des gardiens du temple, mais en étant, en conscience, convaincus que démocratie et bien commun ont et auront toujours partie liée. Si la démocratie ne requiert pas une égalité parfaite, elle nécessite impérativement que pour vivre ensemble les citoyens qui sont autant d'individus appartenant à des milieux distincts, occupant des positions sociales inégalement réparties, acceptent leurs différences, débattent et délibèrent pour produire du contrat donc du compromis à l'origine du bien communément admis, du bien commun, et ce au sein d'espaces qui parmi les plus consistants comptent les gouvernances territoriales.

Les assauts de puissances autrement menaçantes sont pourtant son lot quotidien :

- Celle d'abord du ressentiment et des idéologies qui y puisent leurs racines, ressassant leur mythique et illusoire âge d'or et surtout leur rancœur, pour projeter et faire prospérer leur vision liberticide voire ségrégationniste. En ces temps de confusion ou plutôt de régression, la lecture rétrospective, « à froid », de ce que nous avons vécu durant la pandémie l'éclaire de manière cruelle pour qui reste attaché à une culture humaniste et universaliste ;
- Celle ensuite de la marchandisation et de l'expansion continue du consumérisme. Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que son fondement réside en une idée simple qui revisite les croyances de l'école classique : la valeur d'un bien n'est en aucun cas liée à sa



Marc Pons de Vincent

substance intrinsèque quand bien même il s'agirait de l'utilité sociale, ou à son débouché en termes de demande, mais c'est sa simple mise sur le marché qui lui donne sa valeur, ouvrant là à des perspectives insondables.

Penser la place du serviteur de la puissance publique, de l'action publique et de sa gouvernance, nous met ainsi en situation de vigie, car nous pouvons être un jour en situation de choisir notre camp. L'histoire est et reste tragique et les ruses de la raison n'ont décidément rien à envier à celles de l'Histoire ou du Marché.

Dans le fonds, cette relation directe entre engagement et service public est-elle une permanence de votre pensée ?

À une autre échelle, le service public, pour y revenir, repose comme chacun sait sur des principes fondateurs qui confèrent une légitimité morale à ses praticiens : continuité du service public, égalité dans et devant le service public et mutabilité ou adaptabilité du service public.

Mais ces dites-lois sont et seront toujours soumises à une précarité indissociable du modèle démocratique qui est le nôtre puisque leur champ et leur définition ne résultent que du débat. Leur inscription dans les « tables » du droit reste d'ailleurs aléatoire et chacun sait que l'intérêt général se conçoit sous l'empire d'un « évolutionnisme » non linéaire. Sans raccourci brutal ou provocation excessive, périphérie et ruralité en savent quelque chose.

Sans qu'elle lui soit réductible, la décentralisation en traduit l'effectivité au plus près de l'appropriation citoyenne. Elle n'échappe néanmoins pas non plus à ces volatilités.

Ce « tremblement de terre » institutionnel a ainsi vécu et vit des temps erratiques, au rythme de soubresauts réguliers et au gré d'une production normative ininterrompue, c'est un euphémisme. Ce mouvement « désordonné » à de rares exceptions près, est-il excessif de l'affirmer, atteste de ce que la décentralisation reste une « anomalie » dans notre tradition. L'incapacité à penser la pluralité dans son unité et inversement, est un poison qui infuse parfois jusque dans les tenants les plus convaincus et loyaux des libertés locales.

Personne cela étant ne peut en récuser l'impact matériel et surtout immatériel, au demeurant injustement reconnu. La survie de notre contrat social lui doit beaucoup : quarante années de décentralisation dont il ne s'agit pas ici de faire le catalogue des acquis dans le service au public, la production de compromis sociaux, la mise à niveau des infrastructures, les évolutions sociales ou les transitions sociétales. Elle témoigne de ce que sont depuis l'origine l'investissement, l'abnégation et l'exemplarité j'ose le mot, des serviteurs du quotidien, les élus locaux et les agents publics.

Mais si notre « histoire », celle des institutions locales ces quatre dernières décennies, se définit

comme le récit d'une « métamorphose », admettons alors que l'on ait bien du mal à la qualifier, à la fixer, tant ses multiples manifestations sont pour le moins protéiformes. À l'évidence, ce n'est pas contestable, elles interpellent directement notre univers professionnel et de fait notre posture, notre praxis. Dès lors, on perçoit aisément le caractère critique du numéro d'équilibriste auquel on voudrait réduire le ou la directeur(trice) générale des services dans l'organisation mutante. Est-ce une raison suffisante pour les envisager sous cette seule égide : le prolongement d'une appétence ou d'une inclinaison à la transformation incessante, le « bras armé » d'une cinétique un rien désincarnée. Bien au contraire.

Le changement « permanent » du contexte normatif que vous présentez apparaît finalement comme LE défi à relever ; ce qui semble expliquer votre ambition d'être garant des stabilités. Est-ce exact ?

Il est vrai que ce continuum semble exiger de nous la gestion de contradictions insurmontables et toujours en devenir : concilier contraintes budgétaires et qualité du service aux usagers, allier recherches d'économies et conditions de travail, organiser transversalité et réactivité, redonner dimension humaine au rapport à l'autre et à un management « performatif », investir les réseaux, les flux de toute sorte qui acquièrent une portée prégnante et sont de plus en plus « hors de portée ».

De surcroît, la crise sanitaire a exacerbé un sentiment obsédant. Il n'y a désormais d'autre horizon que le diktat du présent, un présent qui n'en finit pas de vivre tous les jours la même journée, c'est non seulement compliqué mais épuisant. L'autre diktat du moment est celui de l'urgence dont l'incidence est identique car si tout est urgent rien ne l'est, l'angoisse existentielle est proche. Ils nous soumettent ainsi aux affres d'un temps compressé où les faits du matin ont perdu tout intérêt le soir même et dont on ne sait plus alors que penser.

Dans la sphère qui est la nôtre, nous savons pourtant combien le temps long est une donnée déterminante. Le désir sous-jacent d'assise et de stabilité l'est tout autant. L'un et l'autre sont des forces qui se nourrissent de la dimension culturelle et humaine de nos organisations, imprégnée de symboles et de représentations.

Aujourd'hui plus que jamais, je le crois, notre vocation s'inscrit donc dans cette optique. Elle nécessite d'investir les plis ou replis, les courbures ou inflexions, de celles qui puisent dans les racines, charpentent le visible et articulent notre fonctionnement tant sur le plan systémique que surtout humain.

Veiller à lui donner sa pleine mesure au quotidien, c'est aspirer à une pratique qui intègre la réalité de leur fragilité intrinsèque, saisisse plus précisément les signaux faibles ou surmonte les obstacles inhérents à cet unique objectif : s'opposer à l'altération de notre compréhension en profondeur du pourquoi.

Effort exigeant s'il en est sur soi d'abord, mais aussi en collectif et dans le rapport à l'autre. Le leadership s'efface au profit de l'immanence de la mission. La responsabilité et la confiance sont omniprésentes. Les notions de valeur et de référentiel prennent le pas sur celles de règle et de processus, la régulation sur la décision. La recherche de l'équilibre, contribuant à la constance et la continuité de ce qui est fondateur et légitime, parce que partagé et reconnu comme tel au sein de l'espace, du plateau qui est le nôtre, donne le ton. Si l'on se définit bien toujours par ce que l'on fait, et pas parce que l'on est, la conduite du changement n'en reste pas moins qu'une résultante, un succédané qui ne doit jamais absorber notre atmosphère.

Celle-ci exige davantage de notre part ou en l'espèce de ma part, de promouvoir les conditions premières de la stabilité de l'organisation et de ses membres. Dit autrement, celle de la préservation de son harmonie interne, condition première à la résilience de notre destinée. Elle ne

se conçoit pas sans ce sempiternel « compagnon de route », l'incertitude, certes. C'est peut-être là « pourquoi » elle me fascine, mais ce serait alors un autre sujet.

Enfin ne faites-vous pas l'éloge de l'homéostasie des systèmes comme ligne conductrice du dirigeant public ?

Faire l'éloge de l'homéostasie dans l'essence de notre mission, n'a rien de commun avec la passivité ou l'immobilisme. C'est accepter l'idée d'incarner cette mise à distance des contraintes, incitations et sollicitations. Travailler à la maîtrise des temporalités, à la construction des réseaux, collaborations et coopérations concourant à la sérénité, au bien être de celles et ceux qui agissent, pour mieux les digérer; et contribuer ainsi à répondre à la question du « pourquoi » du service public et de l'action publique, dont somme toute la réponse n'est pas d'évidence, d'évidence « éternelle ».

Car comme l'écrivait Tchekhov : « Oui. On nous oubliera. C'est la vie, rien à faire. Ce qui aujourd'hui nous paraît important, grave, lourd de conséquences, eh bien, il viendra un moment où cela sera oublié, où cela n'aura plus d'importance. Et, c'est curieux, nous ne pouvons savoir aujourd'hui ce qui sera un jour considéré comme grand et important, ou médiocre et ridicule... Il se peut aussi que cette vie d'aujourd'hui dont nous prenons notre parti, soit un jour considérée comme étrange, inconfortable, sans intelligence, insuffisamment pure et, qui sait, même, coupable. »

Et pour conclure cet entretien, quel est votre conseil de lecture ?

La lecture de « La blessure et le rebond, dans la boîte noire de l'État face à la crise » d'Aurélien Rousseau, m'a touchée. Dois-je l'avouer, je n'étais pas de prime abord convaincu que ce livre échappe à une certaine forme de litanie. Je me suis trompé. Le propos est clair, charpenté et surtout honnête, presque au sens « Classique », encore et toujours une affaire d'équilibre donc, confrontée là à l'urgence vitale, pour en exemplifier les forces, les doutes et les choix. Son propos rend pleinement justice de ce que l'engagement public veut dire et en quoi il est indissociable de l'idéal démocratique. C'est déjà beaucoup.

Aurélien
Rousseau

LA BLESSURE
ET LE REBOND
Dans la boîte noire de l'État
face à la crise



DES PROCESSUS ROBUSTES SONT-ILS COMPATIBLES AVEC DES ENTREPRISES AGILES ?



L'**agilité** et la robustesse sont-elles deux notions antagonistes ? Peut-on développer des entreprises agiles capables de s'adapter lorsque les dispositifs de maîtrise sont très développés et amènent une certaine rigidité ?

Les 1er et 2 août 1798, la flotte de Nelson rentre en baie d'Aboukir, à la poursuite de Napoléon Bonaparte qui venait de débarquer son armée en Égypte. Se sachant poursuivie, la flotte française organisa une « ligne de défense » qu'elle pensait inexpugnable en attachant ses navires par la proue et à la poupe afin d'interdire le passage à la baie. Cette stratégie fut rapidement défaite par la flotte de Nelson qui fit mettre à genoux les français : la ligne de défense n'était pas correctement formée, les espaces étaient finalement plus importants que prévus, laissant les rapides frégates anglaises contourner la ligne Française. Cette tactique fut un désastre et la marine française, qui comportait quelques joyaux, perdit l'un de ses plus beaux navires, l'Orient, qui explosa au milieu de la baie, transpercé de boulets rouges distribués de tous côtés par les navires anglais. Défaite de l'apparente solidité sur l'agilité.

Dans nos entreprises, certains parallèles moins belliqueux peuvent être dressés. Depuis plusieurs années, nous travaillons à la fois sur des dispositifs de maîtrise des activités et le développement d'une culture d'innovation et d'agilité.

Les démarches de contrôle interne, contrôle de gestion ou encore qualité ont ainsi contribué à analyser les « petites » boîtes qui composent les processus des organisations. Les risques ont été recensés, évalués et traités de manière de plus en plus fine. On parle de « robustesse » d'un dispositif quand on évoque sa traçabilité, son applicabilité ou encore sa pérennité. Pour être « solide », aucun sacrifice n'est assez grand, on déploie force cartographique, fiches de procédure, référentiels de contrôle et autres guides, chartes et manifestes...

Pierre Henri Hamburger

Pierre Henri Hamburger est directeur général de la société OPTA-S, cabinet d'étude en performance opérationnelle dans le secteur public. Qualiticien de formation, c'est un expert en excellence opérationnelle et transformation managériale, il a également la charge de l'EMI (École du Management par l'Innovation) du Val d'Oise.



En parallèle, notre environnement volatile et incertain nous amène à une nécessaire transformation des organisations et des cultures, la collectivité d'aujourd'hui se doit aussi d'être « liquide » et pas uniquement « solide ». Les phases de gel et de dégel dans les organisations permettent de s'adapter aux évolutions, contraintes et de saisir de nouvelles opportunités. On dit ainsi des organisations qui ont cette capacité qu'elles sont résilientes et agiles.

Cependant, à force de construire des petites boîtes solides, connectées les unes aux autres comme les navires de la flotte Française, ne risque-t-on pas de « congeler » les organisations en réduisant leur agilité ?

Des visions parfois antagonistes s'affrontent dans nos organisations. D'un côté les « préventeurs », ceux pour qui il faut une assurance de la qualité forte : écrire ce que l'on fait, faire ce que l'on a écrit, le prouver. De l'autre les « promoteurs », qui considèrent qu'il nous faut surtout écrire de nouvelles pages et que l'essentiel est d'avancer...

Entre les deux, l'essentiel des cadres et directeurs qui essaient de relier ces deux visions qui peuvent être paradoxales : être une collectivité robuste ET agile.

Comment avancer alors ?

D'abord en considérant le périmètre des choses. Prenez 3 cercles concentriques, celui à l'extérieur représente les savoirs-faire généraux dans un métier, il est inutile de les formaliser et le bon sens suffit en général à les adapter. Celui proche du centre, le plus petit, représente le volet « artistique » qui existe dans chaque métier, intuition ou talent, qui rend le geste de chacun unique. Impossible à codifier également. Reste le cercle central, celui du spécifique, des règles métiers qui peuvent être réalisées avec variabilité de méthodes et de résultats. C'est là le territoire de la robustesse et de l'agilité. Cherchez à formaliser le cercle central ou le cercle extérieur et vous perdrez en agilité.

Ensuite, en considérant le champ de nos actions. Le management contraint (le plein) éloigne le management créatif (le vide). Le sociologue Randy Hodson a démontré dans ses travaux que le management contraint occupe dans les organisations un espace parfois démesuré, ce qui amenuise d'autant les marges de manœuvre et le champ de la subsidiarité pour les cadres et directeurs.

Une nouvelle forme de « management par le vide » est à inventer, laissant des espaces de liberté contrôlés dans un cadre maîtrisé. Il doit interroger les champs de délégations et de l'autonomie des acteurs en questionnant plutôt le sens, le but et l'objectif plutôt que la méthode, la procédure et la preuve.

Manager en 2023



L'auteur, Alain Porteils, a accompli l'essentiel de ces fonctions autour du contrôle de gestion mais reste marqué par ses expériences managériales diverses. C'est donc un cadre qui souhaite transmettre son double vécu professionnel d'auditeur et de manager. Il vient de solliciter une disponibilité afin de pouvoir disposer du temps nécessaire pour transmettre encore et toujours par l'écrit, la formation et le consulting.

Les crises se sont succédé à un rythme effréné depuis mars 2020. Les organisations se sont adaptées tant bien que mal. Les managers ont majoritairement subi les nouveaux contextes professionnels mais on constate que certains enseignements du covid n'ont pas forcément été capitalisés à leur juste valeur. Pour certains cadres ; un risque important existe d'un décalage de plus en plus fort entre leur vision du travail de leurs équipes et les attentes, aspirations et motivations de leurs agents. Ce décalage se concrétisera par des collectifs moins motivés et impliqués au moment même où les exigences de performance seront de plus en plus nécessaires. Cela peut se traduire également par des mutations et mouvements importants vers des organisations proposant des structures de travail correspondant aux besoins des agents.

Il est donc très important de bien identifier ces besoins afin de construire un fonctionnement collectif qui permettent aux salariés de ressentir le bien-être au travail d'aujourd'hui.

La crise sanitaire a permis de banaliser le télétravail mais elle a aussi changé les comportements des salariés. Les organisations doivent, me semble-t-il, tenir compte de ces évolutions. L'encadrement descendant de type hiérarchique doit céder définitivement la place à un management responsabilisant basé sur la confiance, l'autonomie et l'encouragement à l'initiative.

Pascal Picq(nb) nous apprend que, chez les macaques, dominent des structures aussi rigides que hiérarchiques, autoritaires et coercitives avec contrôle strict par les dominants. Il souligne que c'était la culture de nos organisations d'avant Covid...et conseille de nous inspirer des chimpanzés sur leur organisation fusion/fission maintenant leur cohésion. Reconnaissance et partage sont mis en place dans l'intérêt collectif bien compris. Ces sociétés montrent une grande adaptabilité et une grande souplesse.

Pour cela l'organisation d'un collectif doit être construit de telle sorte que les individus puissent travailler de façon identique qu'ils soient au bureau ou chez eux. Cette liberté de fonctionnement nécessite impérativement équipement informatique et visio adapté, des procédures et un fonctionnement très structurées et une dématérialisation du courrier interne et externe enfin performante.



Le fonctionnement en mode hybride doit, me semble-t-il, être recherché par les managers car les managés seront de plus en plus exigeants sur cette dimension et ne supporteront plus les organisations datées qui exigent le présentiel à tout prix. Il en va de l'attractivité d'une collectivité, et donc de sa performance globale de fonctionnement.

Manager en 2023 est de plus en plus difficile et nécessite une remise en questionnement des pratiques managériales et mettre en place une organisation plus « chimpanzé » que jamais.

Nb : « Les chimpanzés et le télétravail » Pascal Picq paléoanthropologue

« Confirmateur ? »



Jean-Pierre BOISOTEAU
Consultant en management
des Ressources Humaines

Une enquête réalisée en novembre dernier par « opinionway » pour un de ses clients — à propos « des actifs et des conditions de travail flexibles » — indique qu'en moyenne ces actifs passent six heures par semaine dans des réunions en mode synchrone (téléphone, visioconférence, réunion et réponses en temps réel). Ce qui représente une demi-journée pour certains et presque une journée pour d'autres !

Mais l'étonnement majeur se situe dans **l'estimation du temps perdu en réunion synchrone non justifiée : cinq heures.** Énorme !!! Et il ne s'agit que d'une moyenne.

Qu'est-ce que la confirmation ? C'est notre culture, nos certitudes, notre tendance à juger plutôt que comprendre. Nous cherchons plus à trouver les éléments qui confirment notre avis plutôt que ce qui nous permettrait de découvrir des terrains inexplorés.

Les confirmateurs considèrent que leur manière de faire vaut pour toujours, ou se désolent d'un passé soi-disant bien meilleur que le présent !

Les personnes confirmatrices cherchent des « alliés », des individus comme eux, donc des confirmateurs qui évidemment vont leur donner raison. Une expression souvent utilisée de leur part : « vous serez bien d'accord avec moi... »

Quelques exemples pour bien cerner le sujet – la situation – :

- Un agent d'une collectivité ; à propos d'un chef de service nouvellement recruté ; va exprimer tous ses regrets du temps de l'ancien responsable. En confirmant son opinion vers ceux qui veulent bien l'entendre, il se rassure par le sentiment d'être dans le vrai.
- Un individu en formation va chercher dans le programme toutes les postures ou tous les acquis qu'il possède. Il exprimera son impression d'avoir perdu son temps puisqu'il n'a rien appris de plus que ce qu'il savait déjà.

- Un participant à une réunion se cantonnant dans le silence, sans critique constructive qui permettrait d'apporter de nouvelles et bonnes idées. C'est après la réunion qu'il va essayer de rallier les autres à sa cause, en exprimant ce qu'il aurait fallu décider.

Jacques Prévert illustre parfaitement la confirmation ; par un de ses personnages ; dans son livre « Paroles » : « Il suivait son idée. C'était une idée fixe et il était étonné de ne pas avancer ! »

Chaque organisation est confrontée à la confirmation. Le nouvel employé cherche à « s'installer » dans son rôle le plus rapidement possible. Au début de sa prise de poste, il sait qu'il va devoir s'adapter, réaliser des concessions, faire de nombreux efforts de compréhension, d'apprentissage. Mais très vite, il va essayer non plus de s'adapter mais d'adapter son entourage à ses idées, à ses actes. Il va chercher à confirmer sa position, d'ailleurs on dit bien « vous êtes confirmé dans votre poste ». Regardez autour de vous, le nombre important de personnes qui protègent leur territoire, leur us et coutumes, leurs rituels.

L'absence de remise en cause constitue le danger majeur d'un confirmateur. S'il est seul, c'est dommage pour la collectivité mais la masse estompera les conséquences. Le plus grand des périls s'inscrit lorsqu'un groupe se compose d'un trop grand nombre de confirmateurs !

Les managers ont un rôle majeur à ce propos. Le sujet concerne le changement et ses résistances. Lors d'un changement en profondeur, la chance de le réussir réside dans la capacité à convaincre ces « râleurs » du changement — souvent majoritaires en nombre — et les amener à identifier les bienfaits du nouveau paysage.

Chaque société (au sens nation) doit faire face à bon nombre de sujets et se heurte à la confirmation : l'âge de retraite, l'agriculture et l'environnement, le type d'énergie à produire, la réindustrialisation, la qualité de l'enseignement ou de la justice, la gestion des territoires et des services publics...

Sortir de la confirmation nécessite une vraie remise en cause, de la curiosité et d'accepter la différence. Les confirmateurs sont souvent convaincus de détenir la vérité. Par peur, par orgueil, ou souvent par une attitude « moutonnaire », il devient très difficile de les faire changer d'avis.

C'est possible si vous avez l'ouverture qui leur manque. Avec douceur, aidez-les à s'ouvrir, à sortir des sentiers battus, à découvrir de nouveaux horizons, à combattre leurs croyances limitantes !

AAATF- Association des administrateurs territoriaux de France : Renouvellement du bureau en juin prochain



ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX

Deux collectifs : Avancer Accomplir Transmettre et Rassembler pour réussir ensemble animent actuellement les débats électoraux dans la perspective du renouvellement du bureau.

Retraite pour la fonction publique et point d'indice



Le groupe Gauche démocrate et républicaine à l'Assemblée nationale a organisé une rencontre avec le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Stanislas Guerini.

L'augmentation d'un point des cotisations retraite (de 30,65 % à 31,65 %) versées par les employeurs territoriaux, prévue pour le 1er janvier 2024, doit faire l'objet d'une compensation de l'État, d'après le ministre. Ce dernier a aussi indiqué qu'avec la réforme des retraites 2,5 milliards d'euros seront économisés dans le secteur public.

Enfin, en ce qui concerne les rémunérations, alors que le point d'indice doit être gelé jusqu'en 2027, le ministre s'est dit ouvert à intégrer l'inflation dans les discussions qu'il aura avec les organisations syndicales.

Les valeurs de la collectivité : une opportunité à valoriser

Aux États-Unis, comme en Grande-Bretagne, une étude montre l'importance du phénomène dit « conscient quitting » ou « démission consciente », cette attitude qui consiste à refuser d'intégrer une entreprise dont ils ne partagent pas les valeurs. Selon l'étude du cabinet Opinium, la moitié des enquêtés envisageraient de quitter leur employeur en raison de valeurs trop différentes.

La génération Z, paraît la plus concernée (76 % des Britanniques interrogés et 73 % des Américains affirment que l'environnement est un des facteurs clé dans l'acceptation d'un poste.)

Ce phénomène se répand aussi dans notre pays. On l'a constaté avec les prises de positions de différents élèves sortants de grandes Écoles, notamment pour les valeurs environnementales et climatiques. Cela nécessite une adaptation des employeurs et concerne particulièrement les collectivités territoriales. Elles ont une occasion de mieux faire connaître les notions de services publics et d'engagement écologiques. Reste à sortir du train-train habituel.





NOMINATIONS



*Encore des changements dans
les Départements!
Merci de nous transmettre vos
évolutions professionnelles
pour que nous puissions en
faire part dans notre
magazine.*

03. Allier

Cynthia GUILLON nommée responsable de service Planification- France Renov



Cynthia Guillon est nommée assistante au chef de projet politique de la ville à la Communauté d'agglomération de Moulins Communauté (2000-2023) Elle était animatrice du Pôle départemental habitat indigne et non décent au Conseil départemental de l'Allier depuis 2023

06. Alpes-Maritimes

Karine KIRKORIAN nommée adjoint au chef de service des études préalables



Karine Kerkorian est titulaire d'un master en développement territorial à l'Université de Genève. Elle a été : Assistante de l'enseignement à la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (2016-2019) Elle était chargée d'études et de projets au Conseil départemental des Alpes-Maritimes depuis 2019.

06. Alpes-Maritimes

Karine AZZOPARDI nommée responsable aide sociale personnes âgées et handicapées

Karine Azzopardi est ancienne élève de l'Université Côte d'Azur, administration des collectivités locales, administration publique. Elle a été :

Responsable de la section récupération des aides sociales au Conseil départemental des Alpes-Maritimes (2018-2019)

Elle était responsable section aide sociale adulte au service prestations PA PH au Conseil départemental des Alpes-Maritimes depuis 2019

07. Ardèche

Axel TOURRE nommé chargé d'opérations routières

Axel Tourre était opérateur GDP/OA au Conseil départemental de l'Ardèche depuis 2021

10. Aube

Victor LANGET nommé Chef de projet autonomie

Victor Langet est titulaire d'un master 1 Conduite de projets touristiques et culturels et d'un master 2 Tourisme et valorisation des territoires à l'Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand et est ancien élève de l'Ecole des hautes études en santé publique.



Il a été Guide touristique, agent d'accueil et assistant commercial au château d'Ancy-le-Franc (2003-2011) Pilote adjoint du dispositif MAIA au Conseil départemental de l'Yonne (2013-2017) Il était pilote du dispositif MAIA au Conseil départemental de l'Aube depuis 2017.

11. Aude

Sandrine AMIEL nommée Chargée de GPEC

Sandrine Amiel a été :

Commerciale de station de ski à Les Angles (1998-2001)

Documentaliste (2001-2017) ; chargée de mission jeunesse (52017-2020) au Conseil départemental de l'Aude

Elle était conseillère formation au Conseil départemental de l'Aude depuis 2020

14. Calvados

Héloïse PAUMIER nommée directrice générale de l'Etablissement public départemental de prévention spécialisée

Héloïse Paumier est titulaire d'une maîtrise Sciences et techniques interventions et pratique sociale et d'un DU sécurité et vie urbaine à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et a validé le cycle de direction générale de communes et 10 000 à 40 000 habitants à l'Inset à Angers. Elle a été :

Coordnatrice du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance à la ville du Havre (2011-2014)

Chargée d'affaires générales à la Communauté de l'agglomération havraise (2014-2016)

DGS de la ville de Montvilliers (2016-2019)

Elle était DGS de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge depuis 2019.

14. Calvados

Adrien VERDIERE nommé Chef de l'Agence routière départementale de Pont-l'Évêque



Adrien Verdière est titulaire d'une licence de géographie à l'Université Le Havre Normandie, d'un master 1 Géographie et aménagement à l'Université Paris-Sorbonne et d'un master 2 Ingénierie territoriale à l'Université Le Havre Normandie. Il a été : Chef de projets déplacements urbains à la Communauté de l'agglomération havraise (2015-2019)

Chef de projets aménagements cyclables à Le Havre Seine Métropole (2019-2022)

Il était formateur professionnel au Centre national de la fonction publique territoriale depuis 2022.

14. Calvados

Yannick DUREL nommé Chef du Centre d'exploitation de Saint-Pierre-sur-Dives

Yannick Durel a été :

Economiste, assistant de direction à l'asospp (2003-2017)

Agent de maintenance voirie ARD au Conseil départemental du Calvados (2017-2020)

Il était Adjoint au chef de centre de Saint-Pierre-en-Auge ARD au Conseil départemental du Calvados depuis 2019

14. Calvados

Céline ROQUET nommée responsable de circonscription du Pré-Bocage

Céline Roquet est titulaire d'un master 2 management des organisations sociales et d'un DESS Travail social à l'IFEN Le Havre.

Elle a été :

Educatrice spécialisée (2003-2016) puis Chef de service (2016-2021) aux Apprentis d'Auteuil

Elle était responsable de circonscription adjoint - Milieu ouvert au Conseil départemental du Calvados depuis 2021.

15. Cantal

Isabelle BEGOU NALLET est nommée agent de gestion des successions et des prestations du handicap à la Maison départementale de l'Autonomie

Chantal Begou Nallet est titulaire d'un DEA Histoire des relations et interactions culturelles internationales à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, d'une licence professionnelle, management des associations à l'Université Jean Moulin de Lyon 3.

Elle a été :

Secrétaire au cabinet du Président du conseil départemental du Cantal (2016-2017)

Elle était instructrice à la MDPH au conseil départemental du Cantal depuis 2017.

19. Corrèze

Alain-Nicolas DI MEO nommé directeur du développement et de la promotion des territoires (intérim)



Alain-Nicolas Di Meo est ancien élève de l'école d'ingénieurs de la ville de Paris et titulaire du concours interne Ingénieur en chef.

Il a été : Adjoint chef Bureau maintenance générale à la Préfecture de police de Paris (2007-2011)

Adjoint chef unité voirie Sud (2011-2017),

chef de l'unité voirie Sud (2017) au Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Directeur du développement des territoires au Conseil départemental de la Corrèze (2017-2022)

Il était directeur de la transition écologique et énergétique au Conseil départemental de Corrèze depuis 2022.

24. Dordogne

Nathalie SABATIER nommée assistante des chefs de service ASE

Nathalie Sabatier est titulaire d'un BTS Commercial international à l'Université de Bordeaux et d'une licence de droit à Aix-Marseille Université. Elle a été :

Conseiller juridique à Senda Fuxia (2013-2014)

Référent départemental des services d'aide à domicile au Conseil départemental des Hauts de Seine (2014-2021).

Elle était gestionnaire au Conseil départemental des Hauts-de-Seine depuis 2022.

27. Eure

Orlane JAUREGUI nommée directrice générale adjointe Attractivité, directrice générale d'Eurêka, agence d'attractivité de l'Eure en Normandie

Orlane Jauregui est titulaire d'une maîtrise de Sciences politiques à l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) et d'une licence de lettres à l'Université d'Artois et ancienne élève de l'Iscom. Elle a été :

Directrice communication à la ville de Mantes-la-Jolie (2002-2006)

Directrice de la communication à la communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines (2002-2013)

Elle était directrice générale adjointe communication Culture-Sports-Jeunesse au Conseil départemental de l'Eure depuis 2018.

28. Eure-et-Loir

Marie-Laure LEBRAT nommée directrice des relations humaines

Marie-Laure Lebrat est titulaire d'un caminos canales y puertos à l'Universidad Politécnica de Madrid et de l'INSA Lyon Génie civil et urbanisme.

Elle a été :

Ingénieur d'affaires à GSE (2003-2005), Procurement and sustainability manager à Gazeley (2005-2012)

Responsable de programme (2012-2017),

directrice des programmes (2017-2018) à Nexity

Elle était Directrice de l'immobilier et des facilités au Conseil départemental d'Eure-et-Loir depuis 2018.

28. Eure-et-Loir

Hélène BERNIER nommée directrice adjointe de l'immobilier et des facilités

Hélène Bernier est ancienne élève de l'École spéciale des Travaux publics, du bâtiment et de l'industrie. Elle a été :

Ingénieur chargé d'affaires (1997-2004) puis directeur d'agence (2004-2014) à la Socotec.

Chef du service patrimoine bâti au Conseil départemental d'Eure-et-Loir (2014-2019)

Elle était directrice adjointe de l'immobilier et des facilités au Conseil départemental d'Eure-et-Loir depuis 2019.

28. Eure-et-Loir

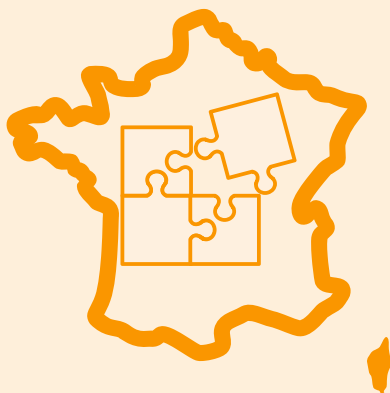
Chantal MARCHAND, DGA Solidarité, devient DGS adjointe tout en conservant ses missions

Chantal Marchand est titulaire d'un DESS Développement, aménagement à l'Université Paris 13. Elle a été : DRH, puis DGA Administration, moyens généraux au Conseil départemental du Loiret (2003-2008) DRH au Conseil départemental du Cher (2008-2012) DRH au Conseil Général de l'Allier (2012-2016) DRH à Orléans Métropole (2016-2018) Directrice du développement social local (2018), Adjointe DGA solidarités, culture et sports (2019-2020) puis DGA Solidarités, Culture et Sports au Conseil départemental de la Nièvre DRH des Départements du Cher et de l'Allier entre 2008 et 2016, Elle était directrice générale adjointe en charge des solidarités au Conseil départemental d'Eure-et-Loir depuis 2021.

28. Eure-et-Loir

Jinous HANAFI nommée adjointe à la DGAS, en charge de l'animation de l'action territorialisée

Jinous Hanafi est titulaire d'un DESS Administration et management à l'IAE France et a suivi le cycle Management général de l'ESCP Business School. Elle a été : Directrice générale adjointe management et communication à Harmonie Mutuelle Directrice des territoires de la Solidarité au Conseil départemental du Loiret (2005-2011) Adjointe au DGA Solidarité au Conseil départemental de Loir-et-Cher (2011-2018.) Elle était directrice de la Solidarité au Conseil départemental de la Mayenne depuis 2019.



33. Gironde

Audrey CHANU nommée directrice de la MDPH

Audrey Chanu est titulaire d'un master 2 administration et action publique à Sciences Po Bordeaux et ancienne élève de l'Institut national des études territoriales (INET). Elle a été : Chargée de mission agriculture/pêche à l'Espace interrégional européen/ Pays de Loire / Poitou-Charentes (2008-2009) Chef de service formation (2011-2013), chef de service prévention et santé au travail (2013-2014) et directrice

adjointe du dialogue social prévention et santé au travail (2015-2017) au Conseil régional d'Ile-de-France.

Elle était directrice des coopérations et du développement des territoires au Conseil départemental de la Gironde depuis 2017.

33. Gironde

Juliette GONZALEZ nommée Inspectrice enfance

Juliette Gonzalez est titulaire d'un master Droit pénal et sciences criminelles à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et d'un diplôme universitaire, Protection de l'enfance à l'Université de Bordeaux. Elle était.

Chargé de projet à la direction de la protection de l'enfance et de la famille depuis 2019

38. Isère

Nathalie FAUBET nommée adjointe au chef du service logement

Nathalie Faubet est titulaire d'un DEUG Economie, Gestion à l'Université Grenoble Alpes, d'une licence-maîtrise « Management des politiques locales » à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine et d'un DESS, Urbanisme et aménagement à l'Institut d'Urbanisme de Grenoble. Elle a été : Animatrice du comité local de l'habitat au Syndicat d'aménagement du Trièves (1999-2002).

Chargée de projets habitat au Conseil départemental de l'Isère (2002-2021) Elle était coordinatrice du pôle documentation au Conseil départemental de l'Isère depuis 2021

41. Loir-et-Cher

Emmanuelle DORMOY nommée chef du service culture, patrimoine et vie associative au sein de la direction générale adjointe Loir-et-Cher Attractif



Emmanuelle Dormoy est titulaire d'une Maîtrise de Lettres Modernes à l'Université de Caen, d'un DESS à l'Institut supérieur de management culturel de Paris et d'un Doctorat en Lettres Modernes à l'Université de Paris Sorbonne. Elle a été : Chargée d'étude et de mission à la Direction Culture du conseil régional de Basse-

Normandie (1993-1995),

Directrice de la Culture au conseil régional de Basse-Normandie (1995-2000),

Administratrice générale de l'Orchestre régional de Basse-Normandie (2001-2009),

Elle était consultante dans le secteur culturel, de l'aménagement du territoire et des politiques publiques depuis 2010.

41. Loir-et-Cher

François MAUPETIT est nommé directeur de mission en charge des politiques de santé au sein de la direction générale adjointe Loir-et-Cher Solidaire

François Maupetit est titulaire d'un Master 2 en santé publique, économie et gestion des structures sanitaires et sociales et d'un Diplôme d'État d'infirmier. Il a été :



Infirmier en clinique et centre hospitalier (2013-2019), Directeur adjoint d'une résidence de services seniors Domitys au Mans (2020-2022), Chef de projet en démographie médicale au Conseil départemental de Loir-et-Cher (2022)

43. Haute-Loire

Etienne VIAL nommé Directeur des Ressources Humaines

Etienne Vial est titulaire d'un master 1, Droit public à l'Université Lumière Lyon 2 et d'un master 2 Droit des contrats publics. Il a été : Directeur du pôle finances, ressources humaines, lien avec l'agglomération à la Mairie de Villeneuve-sur-Yonne (2016-2018) Directeur adjoint des ressources humaines à la ville de Kourou (2019-2020) Directeur général des services à la commune de Pont Péan (2020-2022) Il était directeur délégué mobilité, compétences, vie au travail, adjoint à la DRH au Conseil départemental de Haute-Loire depuis 2022.

49. Maine-et-Loire

Sophie HARISTOUY nommée Directrice Générale Adjointe du développement social et des Solidarités

Sophie Haristouy est ancienne élève de Science Po Bordeaux et du CAFDES de l'Ecole des hautes études en santé publique. Elle a été : Directrice Générale adjointe du pôle service à la population à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (2010-2014) Directrice des ateliers de confection Courrèges (2014-2017) Directrice adjointe du Centre hospitalier d'Oloron (2018-2019) Elle était cheffe de bureau des établissements parisiens de protection de l'enfance Ville de Paris depuis 2020.

52. Haute-Marne

Valentin LAURENT est nommé responsable adjoint du service communication

Valentin Laurent est titulaire d'une licence langues étrangères et littératures à l'Université de Bourgogne et d'un master 2 en journalisme de sport à l'École supérieure de journalisme de Paris. Il a été : Journaliste à Canal+ group et Canal Overseas (2017-2020) Il était chargé de communication au Conseil départemental de la Haute-Marne depuis 2021

55. Meuse

Amélie BUCHERT nommée responsable du service pilotage ASE



Amélie Buchert est titulaire d'un master 1 droit privé de droit privé sciences criminelles et d'un MST science de l'éducation, sciences de l'éducation. Elle a été : Educateur PJJ au ministère de la Justice (2006-2016)

Coordonnateur CRIP au Conseil départemental de la Meuse (2016-2021) Elle était responsable du service prévention administrative et sociale au Conseil départemental de la Meuse depuis 2021.

59. Nord

Sébastien BOURRE nommé responsable du Pôle enfance familles jeunesse

Sébastien Bourre est titulaire d'une licence d'histoire à l'Université du Littoral Côte d'Opale et d'une maîtrise de sciences et techniques de l'intervention sociale à Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et d'un master 2 gestion des entreprises sanitaires et sociales à l'IAE de Lille. Il a été : Educateur à la DPJJ (2004-2015) Il était responsable d'Unité éducative à la DPJJ depuis 2015.

59. Nord

Victorien BOUTTEAU nommé Responsable du pôle coordination des ressources en territoires

Victorien Boutteau est titulaire d'une licence management des organisations et d'un master 2 Management général des Business Units à l'IAE de Lille. Il a été : Consultant en organisation (2011-2013), Chargé de mission RH (2013-2016), Chargé de mission Evaluation des politiques publiques (2016-2019) au Conseil départemental du Nord. Il était consultant interne au Conseil départemental du Rhône depuis 2019.

59. Nord

Guillaume DELRUE-PETITBOIS nommé responsable territorial des collèges

Guillaume Delrue-Petitbois est titulaire d'un diplôme d'État d'assistant de service social à l'IRTS Hauts-de-France et d'une licence sciences de l'éducation, parcours travail social à l'Université de Lille. Il a été : Chargé d'accompagnement (2017-2020), responsable territorial Aide social à l'enfance (2019-2020) au Conseil départemental du Nord. Il était responsable du service accueil familial au Conseil départemental du Nord depuis 2020.

61. Orne

Morgane MAROLLE nommée instructrice en charge des aides pour les personnes en situation de handicap

Morgane Marollé est titulaire du BTS Service et prestations des secteurs sanitaire et social au Lycée Marguerite de Navarre et un licence professionnelle Service à la personne à l'IUT d'Alençon. Elle a été : Responsable de secteur à Maintien Adom (2019-2020) Elle était instructrice des dossiers d'aide à domicile depuis 2020

61. Orne

Elise LESELLIER nommée Directrice de l'action sociale territoriale et de l'insertion

Elise LESELLIER est diplômée d'un DESS « économie gestion du secteur médico-social » à Paris Dauphine (2002). Elle a été : Chargée de mission « personnes âgées » à la DDASS (2003 - 2006) De, elle est Cheffe de bureau « accompagnement des personnes handicapées » cheffe de service de l'offre de services autonomie au sein de la direction de l'autonomie au Conseil départemental de l'Orne (2006 - 2018)

Responsable hébergement - logement à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Orne (DDCSPP) puis cheffe de service parcours intégrés d'insertion à la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne (DDETSPP) depuis 2018.

61. Orne

Sophie ALLAIN nommée Cheffe de bureau des établissements PH

Sophie Allain est titulaire d'un BTS assistant de gestion PME-PMI à l'ISF. Elle a été :

Assistante de clientèle au Crédit Agricole Normandie (2018-2019)

Pilote de projet à la Fondation Anaïs (2019-2020)

Elle était chargée de suivi d'établissement au Conseil départemental de l'Orne depuis 2020

63. Puy-de-Dôme

Cyril VALERO PETELET nommé directeur des finances et du pilotage stratégique

Cyril Valero Petelet est titulaire d'une licence en droit public et d'une licence en droit privé à l'Université Jean Monnet à Saint-Etienne.

Il a été :

Directeur général des services à la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois (2000-2006)

Directeur Général Adjoint. Pôle Ressources humaines. Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier. (2006-2011)

Directeur Général des Services Sitcom Sud Allier.

Directeur Général des Services Ville de Riom (2018-2020)

Il était directeur du pôle finances au Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2021

63. Puy-de-Dôme

Virginie BERTHIAUD-CHAPUT est nommée Directrice Transformation et Appui aux Transitions

Virginie Berthiaud-Chaput est ancienne élève de l'ESC Clermont Business School et titulaire d'un executive master à l'Université Paris Dauphine. Elle a été :

Responsable du service Etudes et pilotage DGRH (2005-2007), responsable du service de la gestion administrative des personnels (2007-2013), Consultant interne (2013-2020).

Elle était directrice stratégie Transition évaluation et prospective au Conseil départemental du Puy-de-Dôme depuis 2020.

71. Saône-et-Loire

Maxime RICHARD nommé Directeur du Centre départemental de santé

Maxime Richard est titulaire d'un master 2 à l'Université Paris Dauphine et ancien élève de l'INET.

Il était directeur des finances au conseil départemental de Saône-et-Loire depuis 2019

76. Seine-Maritime

Charlotte TAMION nommée Secrétaire générale à la Direction générale des services

Charlotte Tamion est titulaire d'un diplôme universitaire de criminologie, d'un master de ressources humaines au Groupe Médicis et d'un master de droit privé à l'Université de Rouen Normandie. Elle a été :

Inspectrice enfance, responsable de groupement territorial au Conseil départemental du Val-de-Marne (2017-2019)

Chargé de missions (tarification, suivi) au Conseil départemental de la Seine-Maritime (2019-2021)

Elle était cheffe de service gestion du secteur habilité ASE au Conseil départemental de Seine-Maritime depuis 2021.

80. Somme

Julien WOCHOL nommé directeur de cabinet



Julien Wochol est titulaire d'un Bachelor of Business Administration et d'un master 2 communication et relations publiques de l'École Supérieure de Commerce d'Amiens.

Il a été :

Chef de projets au Groupe La Poste (2012-2014)

Collaborateur d'élu (2015-2020) puis Conseiller du Président (2020-2022) au Conseil départemental de la Somme.

Il était directeur de cabinet adjoint au Conseil départemental de la Somme depuis 2022.

84. Vaucluse

Sandrine GOSSELIN MAUGUIN nommée DGA Ressources Humaines

Sandrine Gosselin Mauguin est titulaire d'une maîtrise droit public et d'un DES Droit économique international et communautaire à l'Université du droit et de la santé (Lille II) et d'un DU médiation à l'Université Lumière Lyon 2. Elle a été :

DGA RH au Conseil général de la Loire (1999-2008)

Directeur adjoint d'hôpital DRH (2014-2016) puis DRH (2009-2018) au Groupe hospitalier Est Réunion.

Chargée de mission Dialogue social au Conseil départemental de la Haute-Loire (2018-2019)

Elle était directeur des ressources humaines au Conseil départemental de la Haute-Loire depuis 2019

94. Val-de-Marne

Faliana PICO nommée chargée de mission

Faliana Pico est titulaire d'une licence 3, Sciences sociales, d'un master 1 Politiques publiques à l'Université Paris-Dauphine et d'un master 2 Economie sociale et solidaire à l'Université Lumière Lyon 2. Elle était :

Chargée de mission déploiement du RSJ à la Métropole de Lyon depuis 2022

94. Val-de-Marne

Julie KAGAN nommée Chargée de l'évaluation qualité Services associatifs habilités



Julie Kagan est titulaire d'un diplôme d'état d'éducateur spécialisé.

Elle a été :

Coordnatrice de pôle (2016-2018), référente qualité (2017-2018) à l'association ARILE

Elle était Cheffe de service éducatif à l'association ARILE depuis 2018.



« CHACUN SOUHAITE RECEVOIR DE LA CONSIDÉRATION ET POURTANT CHACUN PEINE À EN DONNER. »

Cécile Delozier

Spécialisée en communication, Cécile DELOZIER accompagne des élus dans leur prise de parole partout en France. Elle conseille des élus locaux, des parlementaires mais aussi des candidats aux élections dans leur stratégie de communication et leur capacité à persuader et à convaincre en présentiel ou dans les médias. Sa pédagogie est fondée sur la bienveillance afin de développer la confiance en soi et pouvoir ainsi réaliser des performances.

Jugez-vous que le débat des parlementaires notamment à l'Assemblée Nationale a été à la hauteur de l'enjeu ?

Comment répondre oui ? Les débats, ni par leur forme, ni par leur contenu, ni par leur issue, n'ont été satisfaisants pour les Français. L'examen des articles majeurs et leur vote n'ont pas eu lieu, ce qui peut paraître incompréhensible pour le citoyen lambda qui n'est pas sensé ignorer la loi mais qui n'est pas sensé non plus avoir fait Sciences-Po ! Le fait que l'accumulation pléthorique des amendements et le recours au 49-3 mettent en échec le débat démocratique est pour le moins choquant...

Cela relève du jeu politique, les Français en ont l'habitude quelle que soit la couleur politique des obstructions ...

En effet, mais c'est toujours très pénible à observer. Que pouvons-nous observer ? Des arguments fallacieux, des raisonnements excessivement pointilleux, des subtilités vaines tenus par des élus à 4 heures du matin. Et ce n'est pas tout ! Quand l'objet de la loi concerne la retraite c'est-à-dire le droit du travailleur à se retirer pour vivre le reste de sa vie déchargé de ses contraintes, il est assez paradoxal de voir ceux-là même qui débattent de cette problématique de protection des individus offrir un spectacle de maltraitance par le travail. Loin de moi l'idée de dévaloriser nos députés, bien au contraire, mais faire travailler des quinquagénaires (la moyenne d'âge à l'Assemblée est de 48,5 ans) en séances de nuit répétées pendant des jours me laisse perplexe. De deux choses l'une : soit nos élus sont des êtres extraordinaires par leur santé physique et mentale, auquel cas on peut se demander comment ils peuvent appréhender la fatigue au travail pour les simples mortels que constitue le reste de la population, soit ils sont comme tout le monde à cet âge et sont alors dans un état de fatigue tel que leur lucidité peut être mis en doute. Ce spectacle du travail à l'Assemblée n'est pas du tout exemplaire.

Que pensez-vous des débats eux-mêmes ?

Là non plus, on est très loin de ce qu'il serait souhaitable. Nous avons pu observer une véritable dégradation des échanges. Le vocabulaire ordurier et les injures ont trouvé une caisse de résonance dans les réseaux sociaux. Friends de formules scandaleuses, ces médias ont

véhiculé jusqu'à la nausée la boue langagière de l'Assemblée au point de vider de sa substance le contenu politique véritable. Relayer une idée sur ce sujet complexe de la retraite que même les experts du gouvernement peinaient à maîtriser (!), c'est très difficile. Relayer des insultes et des effets de manche, ça, c'est facile !

Le débat s'est donc trouvé réduit à des invectives ?

Pire, il a sali le sujet ... et les élus ! Je suis frappé de voir à quel point cet épisode a dégradé l'image des élus. Quand notre ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti, avocat qui doit avoir l'habitude de maîtriser ses émotions, grand pénaliste qui doit avoir suffisamment de vocabulaire pour exprimer sa colère par le vecteur du langage, se laisse aller au geste grossier du bras d'honneur, c'est toute la respectabilité des élus qui est atteinte. Je constate combien ce qui se passe à l'Assemblée reflète le climat délétère qui règne dans notre société. Les relations sociales sont rugueuses, dures, sans concession. Quelle profession ne déplore pas d'être mésestimée ? Les médecins doivent faire face aux patients violents prompts à les agresser notamment aux urgences ! La connaissance des enseignants est niée par les élèves inféodés aux influenceurs ! Les policiers ne sont plus reconnus dans leur autorité ! Au fond, tout se passe comme si chacun déplorait un manque de considération de sa profession mais aussi comme si chacun était incapable d'en donner aux autres ! Les élus souffrent injustement aujourd'hui d'une image dégradée. Ils subissent des attaques verbales et physiques alors que l'immense majorité est engagée pour la collectivité avec une ferveur et un dévouement qui les honorent. Et pourtant, au moment même où ils sont sous les feux de la rampe, le climat général délétère est tel qu'ils peuvent céder eux-aussi à la tentation de la négativité.

L'engagement des élus est donc aussi physique que politique ?

Oui, absolument ! Comme le dit l'avocat pénaliste Bertrand Perrier « la parole est un sport de combat ! » et de stratégie ! D'un côté, il y a les réformes, les idées politiques, les visions du monde qui s'opposent (ce qui n'est pas mon sujet aujourd'hui), et de l'autre, il y a le jeu politique, cette façon de se donner en représentation pour servir une idée, un public ou une ambition.

Votre plus grande richesse, territoires, est ce que vous êtes !

Le père du marketing moderne, Philip Kotler, affirme que « le positionnement le plus efficace et le plus fructueux, c'est celui des entreprises qui réussissent à être à la fois uniques et très difficiles à imiter ». Conseil à mémoriser par les acteurs du développement des territoires, histoire d'avoir conscience que le plus grand risque est la banalisation des arguments.



Marc Thébault

Consultant auprès des collectivités locales et des intercommunalités en Attractivité et Communication. Ancien DirCom (Issy-les-Moulineaux, Saint-Étienne, C.U. Caen la mer) et Chargé d'attractivité (Saint-Étienne Métropole, C.U. Caen la mer). Auteur (Territorial éditions) et chargé de cours (EM Normandie, Université Aix-Marseille, IEP Rennes, ...).

Bien sûr, si l'on constate que tel ou tel slogan peut servir plusieurs territoires, alors on sait immédiatement qu'il convient de l'abandonner et de se remettre à cogiter pour aller chercher comment révéler la « personnalité » du département. Celle que l'on va assumer de mettre en avant et de partager. Celle qui va prouver que l'on est unique. Celle qui va crédibiliser l'argumentaire. Celle qui, enfin, parle aussi en local, puisqu'il est vain de promouvoir un territoire sans l'agrément du terrain lui-même.

Promouvoir un territoire ne consiste pas à tenter de cocher les cases de ce qui serait le « portrait idéal », et à la mode, d'un territoire fantasmé, mais bien de révéler son identité réelle, son authenticité. En somme, ce qui fait qu'un territoire est ce qu'il est et diffère donc des autres. Au risque, sinon, que tout le monde dise la même chose. L'uniformisation des discours entraînant, de fait, l'invisibilité de tous.

Dans un article du *Monde* du 1er décembre 2012, « *Les villes se rêvent uniques* », l'auteur alertait en ces termes : « *Car avec la mondialisation, une gigantesque machine à broyer les différences s'est mise en branle. Dans un contexte d'hyper-compétition à l'échelle européenne et mondiale, les cités ne peuvent plus se contenter d'être belles. Elles doivent « parler » : se réinventer, se bricoler **une identité bien à elles**, pour **échapper à l'uniformisation*** ».

De plus récents propos de l'essayiste et géographe Christophe Guilluy, dans *L'inspiration politique* (7 mars 2023), vont dans le même sens : « *En fait, le développement proposé consiste à diffuser le modèle métropolitain à l'ensemble des territoires avec un **risque de dépossession et d'uniformisation des lieux*** [...] *Les métropoles sont aujourd'hui toutes les mêmes, avec les mêmes commerces, les mêmes habitants, les mêmes lieux culturels, culturels, les mêmes modèles de smart cities* [...] (Pour les

villes moyennes, cela nécessite) de mettre en avant l'identité locale et de ne pas plaquer les mêmes aménagements, les mêmes rues piétonnes partout. ».

Si ces réflexions semblent principalement évoquer les villes, parions qu'elles restent valides en ce qui concerne les départements. Si nous reprenons les signatures promotionnelles des départements mises au service de leur attractivité, il est frappant de constater qu'une grande majorité est substituable. On peut en effet penser que l'on peut « tout vivre », « vivre vrai » ou « vivre en grand » partout, que tous les départements peuvent se revendiquer être « terres de (quelque chose) » ou « cœur de (quelque chose) », ou bien encore qu'ils sont « irrésistibles » et parfois « sans limite ».

Alors, parfois, le seul nom du département peut suffire, puisqu'il est unique et qu'il porte en lui-même ce préalable exceptionnel : un univers spécifique, non échangeable, fait de valeurs collectives, d'histoires petites ou grandes, d'hommes et de femmes, d'éléments matériels ou symboliques, de paysages naturels ou construits, de cultures de toutes sortes, des réussites et d'accidents, etc ... En somme, il est un espace de projections, positives et réservées à lui seul. Quand les marques privées cherchent coûte que coûte, à grand renfort de storytelling, à se construire un univers, s'inventer un passé voire une mythologie, les territoires ont cet immense avantage d'avoir déjà tout cela en eux, et parfois depuis des siècles. Ils sont déjà des marques, c'est une force extraordinaire. À eux de se comporter comme tel.



© Ben Weber sur Unsplash

ÉTUDE 2023

Réseaux sociaux et collectivités locales françaises

Départements

Les plus
investis
depuis 2018



OBSERVATOIRE
SOCIALMEDIA
DES TERRITOIRES









swello

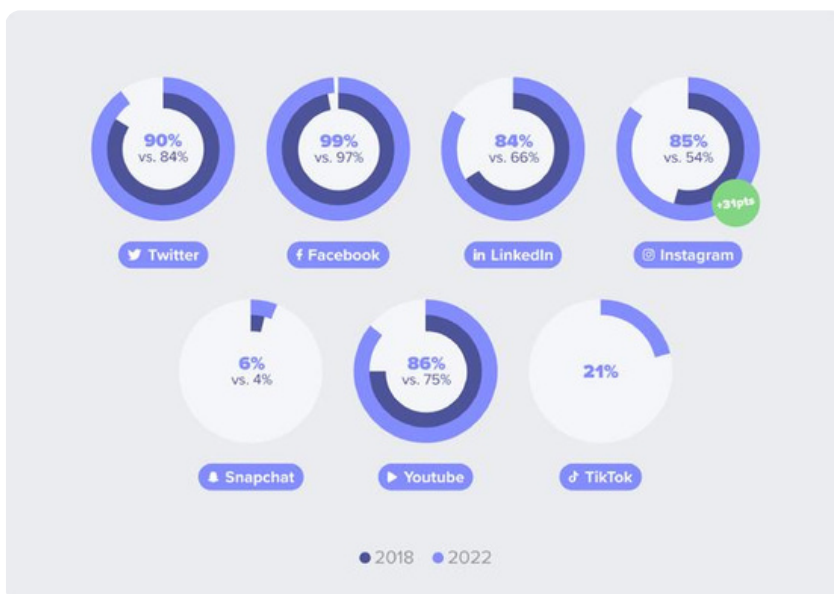
Tout comme pour les régions, **la progression a été la plus importante sur Instagram et LinkedIn** côté départements français.

85% des départements sont désormais présents sur Instagram, contre 54% en 2018.

Quant à Facebook et Twitter, ils restent les deux réseaux sociaux les plus investis par les départements.

21% des départements sont déjà présents sur TikTok en 2022, une belle performance pour ce réseau social fraîchement arrivé.

RÉSEAU SOCIAL	2018	2022	ÉVOLUTION
	100%	100%	0
	84%	90%	+6pts
	97%	99%	+2pts
	66%	84%	+18pts
	54%	85%	+31pts
	4%	6%	+2pts
	75%	86%	+11pts
	N/A	21%	N/A



SWELLO X OBSERVATOIRE SOCIALMEDIA DES TERRITOIRES

Les départements se suivent de près sur les différents réseaux sociaux

Il existe une **corrélation**, que nous retrouvons régulièrement, **entre le nombre d'habitants dans le département et le nombre d'abonnés**, à quelques exceptions près.

Par exemple, si l'on se réfère au tableau suivant, le département des **Alpes-Maritimes** occupe la troisième place du classement et ce, sans être le plus peuplé, probablement car il est **le département le plus touristique de France**, selon plusieurs articles comme celui de franceattractive.com.

Les posts quotidiens du matin d'une photo de paysage plaisent beaucoup, et le compte offre à son département **un panel varié de contenus**. Comme la **Vendée** d'ailleurs, qui fait la promotion de courses sportives locales ou encore du championnat de France de tennis de table.

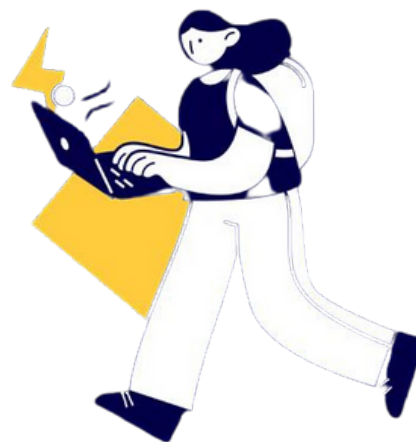
Selon Franck Confino, fondateur de [MyObservatoire.com](https://myobservatoire.com), les départements font un très bon travail sur les réseaux sociaux et arrivent à toucher leurs publics, malgré la compétitivité des grandes villes, ce qui démontre le fort ancrage de cette strate pour les habitants, contrairement aux intercommunalités. Aussi, le département des **Yvelines** propose des **faits historiques** comme le portrait du peintre Camille Pissarro, un jour résident du département, ou bien des **actus** du département, des instants cuisine avec les challenges Top Chef à la maison de l'étudiant, encouragements envers les associations sportives, etc.

SWELLO X OBSERVATOIRE SOCIALMEDIA DES TERRITOIRES

À 70%, les départements les plus peuplés gardent la tête du classement du plus grand nombre d'abonnés.

Sur **LinkedIn**, on retrouve beaucoup de posts mettant en avant des **acteurs clés du département**, ou des **groupes de personnes contribuant à la vie de celui-ci**, et bien sûr, certaines **offres d'emplois**. Parmi ces exemples, on retrouve le département du **Calvados** qui tient la septième place du classement LinkedIn, avec des publications régulières sur son compte, de nombreuses offres d'emplois proposées au même format qui attirent l'œil. Un concept qui marche, car on y compte de nombreuses réactions.

C'est le département touristique de **Haute-Savoie** que l'on retrouve en deuxième position après Paris sur Instagram. Une galerie photos de la région très romantique avec des visuels magnifiques, cela permet surtout de **faire la promotion des endroits à visiter** dans le département. Inclusion de sa communauté dans les description de posts, avec des **questions ouvertes** posées sur les habitudes de balades, ce qu'est prévu le week end pour tout le monde, etc. Dans le **Var** par exemple, on met l'accent sur les annonces d'exposition, les artistes à aller voir, etc.



Classement des départements

DÉPARTEMENTS		ABONNÉS	DÉPARTEMENTS		POPULATION
1	Seine-Maritime	767 000	1	Nord	2608346
2	Loire-Atlantique	74500	2	Bouches-du-Rhône	2043110
3	Alpes-Maritimes	64300	3	Alsace	1898533
4	Bouches-du-Rhône	26900	4	Seine-Saint-Denis	1644903
5	Yvelines	24500	5	Hauts-de-Seine	1591403
6	Nord	23900	6	Gironde	1505517
7	Alsace	21700	7	Pas-de-Calais	1465278
8	Gironde	20300	8	Yvelines	1448207
9	Vendée	17900	9	Loire-Atlantique	1429272
10	Seine-Saint-Denis	17800	10	Seine-et-Marne	1421197
11	Hauts-de-Seine	17700	11	Val-de-Marne	1407124
12	Rhône	17400	12	Essonne	1301659
13	Calvados	16800	13	Haute-Garonne	1298562
14	Gard	16800	14	Seine-Maritime	1255633
15	Haute-Savoie	15300	15	Val-d'Oise	1249674

Données récoltées entre le 04 et le 20 juillet 2022

Sur **Twitter**, les départements sur le podium se suivent de très près avec un nombre d'abonnés compris entre 60 et 80 000. Dès la quatrième place, le nombre d'abonnés tombe à près de 27 000 pour les **Bouches-du-Rhône**, du simple au double ! Le nombre d'habitants ne semble pas jouer un rôle important dans le classement. Notons toutefois qu'au regard du Top 15, la **Seine-Maritime** est aussi le département qui touche la plus grande part de sa population (6%).


DÉPARTEMENTS		ABONNÉS	DÉPARTEMENTS		POPULATION
1	Yvelines	25756	1	Nord	2608346
2	Seine-Maritime	19297	2	Bouches-du-Rhône	2043110
3	Nord	19057	3	Alsace	1898533
4	Bouches-du-Rhône	18944	4	Seine-Saint-Denis	1644903
5	Hauts-de-Seine	18505	5	Hauts-de-Seine	1591403
6	Calvados	16085	6	Gironde	1505517
7	Loire-Atlantique	15782	7	Pas-de-Calais	1465278
8	Gironde	14309	8	Yvelines	1448207
9	Val-de-Marne	11885	9	Loire-Atlantique	1429272
10	Haute-Garonne	11412	10	Seine-et-Marne	1421197
11	Alpes-Maritimes	11404	11	Val-de-Marne	1407124
12	Ille-et-Vilaine	10838	12	Essonne	1301659
13	Seine-et-Marne	10378	13	Haute-Garonne	1298562
14	Loire	10020	14	Seine-Maritime	1255633
15	Val-d'Oise	9636	15	Val-d'Oise	1249674
16	Essonne	8729	16	Isère	1235387
17	Isère	8622	17	Alpes-Maritimes	1094283
18	Rhône	7578	18	Hérault	1092331
19	Vendée	7423	19	Var	1076711
20	Côtes-d'Armor	7388	20	Moselle	1046543

Données récoltées entre le 04 et le 20 juillet 2022

SWELLO X OBSERVATOIRE SOCIALMEDIA DES TERRITOIRES

Sur **LinkedIn**, le département du **Calvados** occupe la 6e place du classement et dépasse certains de ses homologues comme la **Loire-Atlantique** pourtant 2e dans le classement précédent. Et surtout, le **Calvados** n'entre même pas dans les 20 départements les plus peuplés ! Cette performance s'explique notamment grâce à des publications pertinentes, attractives et drôles. C'est aussi le département du Top 20 qui touche la plus grande part de sa population (2,3%).

Autrement, le classement suit assez bien la corrélation entre le nombre d'abonnés et d'habitants.




DÉPARTEMENTS		ABONNÉS	DÉPARTEMENTS		POPULATION
1	Alsace	148183	1	Nord	2608346
2	Haute-Savoie	126682	2	Bouches-du-Rhône	2043110
3	Bouches-du-Rhône	126586	3	Alsace	1898533
4	Var	95000	4	Seine-Saint-Denis	1644903
5	Pas-de-Calais	87000	5	Hauts-de-Seine	1591403
6	Nord	82000	6	Gironde	1505517
7	Alpes-Maritimes	82000	7	Pas-de-Calais	1465278
8	Loire-Atlantique	68000	8	Yvelines	1448207
9	Oise	66000	9	Loire-Atlantique	1429272
10	Vendée	66000	10	Seine-et-Marne	1421197
11	Charente-Maritime	54000	11	Val-de-Marne	1407124
12	Ille-et-Vilaine	49090	12	Essonne	1301659
13	Hérault	47042	13	Haute-Garonne	1298562
14	Moselle	47000	14	Seine-Maritime	1255633
15	Hautes-Pyrénées	46125	15	Val-d'Oise	1249674
16	Manche	45000	16	Isère	1235387
17	Allier	44000	17	Alpes-Maritimes	1094283
18	Gard	42000	18	Hérault	1092331
19	Seine-Maritime	38000	19	Var	1076711
20	Gironde	37737	20	Moselle	1046543

Données récoltées entre le 04 et le 20 juillet 2022

Sur **Facebook**, c'est l'**Alsace** qui prend la tête du classement, suivi des départements de la **Haute-Savoie**, puis des **Bouches-du-Rhône**. Ces trois derniers ont chacun plus de 120 000 abonnés, et creusent un écart avec le **Var**, en quatrième place, avec 95 000 abonnés sur Facebook.

L'**Alsace** cartonne avec un positionnement plus orienté territoire qu'institution.

Saluons la performance de la page des **Hautes-Pyrénées** qui touche plus de 20% de sa population.



DÉPARTEMENTS		ABONNÉS	DÉPARTEMENTS		POPULATION
1	Haute-Savoie	49700	1	Nord	2608346
2	Alpes-Maritimes	33700	2	Bouches-du-Rhône	2043110
3	Bouches-du-Rhône	30400	3	Alsace	1898533
4	Var	21800	4	Seine-Saint-Denis	1644903
5	Hérault	19700	5	Hauts-de-Seine	1591403
6	Charente-Maritime	19400	6	Gironde	1505517
7	Isère	18800	7	Pas-de-Calais	1465278
8	Gers	18700	8	Yvelines	1448207
9	Vendée	18000	9	Loire-Atlantique	1429272
10	Gard	17600	10	Seine-et-Marne	1421197
11	Alsace	17200	11	Val-de-Marne	1407124
12	Moselle	16600	12	Essonne	1301659
13	Loire-Atlantique	16400	13	Haute-Garonne	1298562
14	Pas-de-Calais	16100	14	Seine-Maritime	1255633
15	Oise	15900	15	Val-d'Oise	1249674
16	Nord	15400	16	Isère	1235387
17	Ille-et-Vilaine	14200	17	Alpes-Maritimes	1094283
18	Gironde	11500	18	Hérault	1092331
19	Calvados	11400	19	Var	1076711
20	Sarthe	10000	20	Moselle	1046543

Données récoltées entre le 04 et le 20 juillet 2022

Sur **Instagram**, le **Calvados** refait surface dans le classement des 20 comptes départementaux avec le plus d'abonnés. Tous les comptes se suivent plus ou moins de près sur Instagram, mise à part la **Haute-Savoie**, en première place, avec presque 50 000 abonnés, soit près de 20 000 de plus que le deuxième du classement, les **Alpes-Maritimes**.

Notons ici aussi la bonne performance du département du **Gers** qui touche près de 10% de sa population.

19. Corrèze

La plateforme Agrilocal « Au pré de la ferme »



Fort du succès de la marque « Origine Corrèze », le Département a souhaité poursuivre cette dynamique en mettant en place des « Bistrot Origine Corrèze », en partenariat avec les chambres consulaires et les organisations professionnelles.

Ce nouveau label est une marque de reconnaissance destinée à promouvoir les savoir-faire des cafés-restaurants installés sur le territoire qui valorisent les productions locales et à mettre en avant la culture corrézienne.

Le label « Bistrot Origine Corrèze » : c'est soutenir nos restaurateurs, renforcer le bien vivre ensemble et partager l'art de vivre à la Corrèzienne !

21. Côte d'Or

Marque « Savoir-faire 100% Côte-d'Or »



Ce 10e comité d'agrément de la marque « Savoir-faire 100% Côte-d'Or », a mis à l'honneur les chefs qui subliment le terroir dans leurs assiettes. Ce 10e comité a été dédié à Bernard Loiseau, disparu il y a 20 ans et qui a laissé un immense vide tellement sa passion était rayonnante.

Le nombre des restaurants agréés ne cesse également de croître, avec 6 nouvelles maisons qui font leur entrée au sein de la marque : Le Castel Très Girard à Morey-Saint-Denis, L'Auberge du Cheval Blanc à Alise-Sainte-Reine, Le Restaurant du Château de Sainte-Sabine, Le Bistrot de Louise à Venarey-lès-Laumes, Le Château de Saulon à Saulon-la-Rue et L'Herbivoriste à Dijon. Autant de restaurants qui recourent aux produits locaux pour confectionner des menus 100% Côte-d'Or. De quoi éclairer les consommateurs en quête de qualité et d'authenticité ! En achetant Côte-d'Or, ces consommateurs soutiennent l'emploi et l'activité dans le département.

Parmi les nouveaux agréés, on retrouve la fromagerie Gaugry, entreprise familiale installée à Brochon qui dispose d'un savoir-faire unique dans la fabrication de fromages, et RC Concept basée à Saint-Rémy qui fabrique des braseros, planchas... 100 % Côte-d'Or.

Pour François Sauvadet, le Président du Conseil départemental « Avec désormais 310 agréés et 12 chefs-ambassadeurs, le savoir-faire 100 % Côte-d'Or rayonne encore un peu plus ! ».

27. Eure

Nouveau média triple XL



Toute l'équipe a conscience que ce média, le Deux-Sept, va ouvrir de nouvelles voies, créer de nouveaux liens, révéler aux Eurois (et aux autres) tout ce que l'Eure compte comme talents incroyables, de sites merveilleux, d'idées dingues et d'opportunités professionnelles et personnelles à 1h de Paris et de la mer.

48. Lozère

6ème édition de l'événement « La Lozère à... »

Cela a eu lieu sur le vieux port. C'était la deuxième fois que le département de montagne investissait la cité phocéenne.

Cette opération de séduction est née en 2016, avec l'idée d'aller chercher les citadins directement sur leurs places centrales, de leur faire voir les atouts qu'offre le département de la Lozère, pour les inciter à venir en vacances, mais également et surtout à tenter l'installation. En 2016, la première édition a jeté son dévolu sur la place de la Comédie à Montpellier, en 2017, La Lozère a « poussé le bouchon » à Lyon, en 2018 elle s'est écrite en « lettres Capitole » à Toulouse, en 2019, elle a posé les pieds une première fois à Marseille, avant d'être confinée. L'édition 2022 a vu la Lozère tenter de conquérir Bordeaux.

Rencontre avec Kelly Simon co-créatrice de « Paris, je te quitte »



Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Kelly Simon, l'une des deux co-fondatrices de Paris, je te quitte. Après avoir passé 4 ans au sein d'une startup dans l'univers de la santé connectée, j'ai décidé de me lancer dans l'entrepreneuriat dans un projet à impact avec mon ancienne collègue, Aurélie De Cooman.

D'où vous est venue cette idée ?

Aurélie et moi-même sommes originaires du Sud-Ouest de la France et comme beaucoup nous sommes venues à Paris pour notre premier emploi. Après un certain nombre d'années à Paris et quand les projets de vie évoluent, on commence à se poser un certain nombre de questions et l'envie de quitter Paris se fait ressentir. Nous nous sommes aperçues que de nombreux Franciliens se posaient les mêmes questions et qu'aucun outil d'aide à la mobilité n'existait à l'époque. C'est alors que le site Paris, je te quitte est né, début 2015, d'abord sous forme de blog.

Nous avons ensuite échangé avec des territoires pour mieux comprendre leurs problématiques et enjeux et avons compris

qu'il y a avait un réel besoin tant au niveau des candidats aux départs qu'au niveau des territoires en quête d'outils pour renforcer leur attractivité. C'est de ce constat qu'est née la société ARTHEA, éditrice du site paris-jetequitte.com, en mars 2017.

"Aujourd'hui, Paris je te quitte est à la fois le média de référence de la mobilité régionale mais également une plateforme de mise en relation entre les candidats au départ et les acteurs des territoires."

Comment cela fonctionne ?

Aujourd'hui, Paris je te quitte est à la fois le média de référence de la mobilité régionale mais également une plateforme de mise en relation entre les candidats au départ et les acteurs des territoires.

Le média est un site entièrement gratuit pour les lecteurs, inspirational, qui aborde les trois thématiques clés du projet de départ : identifier sa future ville, concrétiser son projet professionnel et s'installer. Nos lecteurs découvrent ainsi les territoires et leurs opportunités par le biais de dossiers éditoriaux, vidéos ou encore épisodes de podcast.

Nous accompagnons les territoires dans leur stratégie d'attractivité en leur proposant des outils pour travailler leur notoriété avec un plan de communication associé, ainsi que des actions concrètes pour attirer des talents.

Quels sont les atouts d'un territoire ?

Nous partons du principe que tout territoire possède des atouts à valoriser. L'important est de bien les identifier et surtout de les mettre en adéquation avec la cible à laquelle nous nous adressons. Il est important d'étudier les atouts du territoire par thématique, les principales étant : cadre de vie (nature, loisirs, culture, accessibilité), emploi (filières porteuses, incubateurs, espaces de coworking,...), installation (marché de l'immobilier, aide à l'installation, démarches administratives pour inscription aux écoles, associations sportives,...).

Au-delà du "il fait bon vivre dans notre département" que faut-il privilégier pour "vendre" un département ?

Il est très essentiel d'avoir un discours concernant le territoire qui est en phase avec la réalité, il ne faut surtout pas "survendre" un territoire. Il faut être le plus objectif possible, tout en restant bien évidemment

positif afin de ne pas entraîner de déception une fois la mobilité concrétisée. Ce n'est pas tout d'attirer des nouveaux habitants, il faut penser long terme et comment donner envie aux habitants de rester vivre sur son territoire, et cela passe forcément par un discours honnête et réaliste.

Les Franciliens souhaitent quitter l'Ile-de-France pour gagner en qualité de vie et cela passe par 4 critères essentiels : avoir un cadre de vie plus familial, un meilleur équilibre entre sa vie personnelle et professionnelle, avoir un logement plus spacieux et se rapprocher de la nature. Il faut donc identifier en quoi le territoire répond à ces critères.

"L'envie de quitter l'Ile-de-France n'est pas un phénomène nouveau, et Paris perd d'ailleurs des habitants depuis plusieurs années."

Y-a-t-il vraiment eu un effet Covid ?

L'envie de quitter l'Ile-de-France n'est pas un phénomène nouveau, et Paris perd d'ailleurs des habitants depuis plusieurs années. A mon sens, ce ne sont pas tant les envies qui

ont évolué depuis la crise sanitaire, mais plutôt des projets qui se sont accélérés (notamment grâce au télétravail) et les critères de choix des territoires qui ont un peu évolué. Par exemple, notre communauté est davantage à la recherche d'une petite ou moyenne ville (<100 000hab) depuis la crise sanitaire. Les envies de départ à court terme (< 1 an) se sont également renforcées suite aux confinements.

Quels sont les départements gagnants (si vous aviez une carte ce serait super !)

Nous ne faisons pas de "classements" des départements qui attirent le plus, notre philosophie est de ne pas valoriser un territoire plutôt qu'un autre. Cependant, le critère "bord de mer / océan" ressort fortement, donc les départements en bord de mer situés en Bretagne (Finistère, Côtes d'Armor), Normandie (Manche, Calvados) ou Nouvelle Aquitaine (Charente-Maritime, Gironde) sont très recherchés. La proximité de Paris est également un critère qui ressort davantage depuis 2 ans (surtout avec la possibilité de télétravailler), on va donc se tourner vers des départements comme l'Eure, L'Eure-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret, l'Oise, l'Aube ou encore l'Yonne.

Quels sont vos résultats ?

C'est très gratifiant pour nous lorsqu'un lecteur nous écrit et nous dit qu'il s'est installé sur tel ou tel territoire grâce à ce qu'il a pu voir sur notre média. Et cela arrive régulièrement ! C'est par exemple le cas de Philomène qui est partie vivre à Vitré "Un grand merci, c'est grâce à votre vidéo de Vitré que j'ai eu un coup de coeur pour cette ville. Nous déménageons début juillet !"

Au-delà de ces témoignages, nous communiquons à nos territoires partenaires toutes les statistiques de visibilité concernant la diffusion de leurs contenus sur notre site et sur nos réseaux sociaux. Nos campagnes d'attractivité et notre plateforme de mise en relation permettent d'avoir des résultats concrets sur le nombre de candidats envoyés et de suivre les installations.



Les marques territoriales en France métropolitaine



Carte des marques territoriales de Mars 2023 par Vincent Gollain

Remarques méthodologiques :

- Cette carte porte essentiellement sur des marques territoriales transversales, c'est-à-dire portant sur plusieurs marchés
- Quelques marques spécifiques à des marchés précis (économie, tourisme, aménagement) ont été incluses du fait de leur notoriété
- Les marques d'institutions ont été exclues à quelques exceptions près lorsqu'elles distinguent le positionnement de l'institution de celui du territoire
- La marque des Parcs nationaux de France a été ajoutée (Elle concerne 11 parcs dont 8 en métropole et 3 en outre-mer)

Elle remplace celle publiée en février 2022. C'est toujours un "exercice délicat" et encore plus cette année où j'ai opéré un travail de profondeur pour construire cette nouvelle carte. J'en profite pour remercier celles et ceux qui me tiennent régulièrement informés sur ce sujet.

Comme d'habitude, j'ai retenu des marques territoriales qui adressent au moins à 2 marchés mais en élargissant la liste des marchés potentiels : économie, tourisme, résidentiel (dont talents), consommateurs ("made in"). J'ai aussi gardé ou inclus des marques de fait lorsqu'il s'agit d'opérations d'aménagement ou de centres villes qui s'adressent explicitement à plusieurs publics, des entreprises et particuliers par exemple. Ceci explique la présence de marques de certains EPA. Enfin, j'ai exclu des marques trop marquées par un segment qu'il s'agisse de tourisme ou d'économie.

Quelle comparaison faire entre cette carte et celle de 2022 ?

- 17 marques territoriales ont disparu
- 23 marques ont été ajoutées dont 3 liées à des opérations d'aménagement emblématiques
- 17 marques ont été retirées car trop spécifiques à un marché (tourisme ou économie)
-

Compte tenu de ces ajustements méthodologiques, on peut dire que, sur une base comparable, le nombre de marques territoriales d'attractivité est resté stable ces 13 derniers mois.

Il y a de grands absents sur cette carte : les Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, TAAF, Wallis-et-Futuna). J'ai effectué un travail de recensement mais je crois qu'il faut que j'adapte la méthodologie compte du poids important du tourisme dans l'attractivité des Outre-mer. Je compte vous faire une proposition d'ici l'été.

Qualité de vie : qui sont les départements champions en 2022 selon leurs habitants ?

Depuis 2016, Mon Avis Citoyen invite les habitants de tous les départements français à noter leur département de 0 à 10 sur différentes thématiques (qualité de vie, sécurité, social et solidarités ...)

En exclusivité avec le Journal des Départements, nous publions ce mois-ci le Top 10 des départements pour la qualité de vie, pour l'année 2022.

La qualité de vie est un levier fort d'attractivité pour les départements, alors que bon nombre de départements vont être confrontés à des variations de leur nombre d'habitants dans les prochaines décennies.

Voici donc le classement 2022 des départements pour la thématique qualité de vie :

RANG	DÉPARTEMENT	NOTE / 10	ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2021
1	Hautes-Alpes	8,17 / 10	=
2	Lozère	7,89 / 10	+ 14 PLACES ↑↑
3	Vendée	7,85 / 10	+ 5 PLACES ↑
4	Pyrénées-Atlantiques	7,76 / 10	- 1 PLACE ↓
5	Ille-et-Vilaine	7,73 / 10	+ 2 PLACES ↑
6	Morbihan	7,72 / 10	+ 4 PLACES ↑
7	Charente-Maritime	7,65 / 10	- 4 PLACES ↓
8	Alpes-de-Haute-Provence	7,64 / 10	+ 12 PLACES ↑↑
9	Rhône	7,62 / 10	+ 21 PLACES ↑↑↑
9	Finistère	7,62 / 10	+ 2 PLACES ↑

Les Hautes-Alpes, au top

En tête du classement, pour la seconde année consécutive le département des Hautes-Alpes se détache : il est le seul à être noté plus de 8/10 par ses habitants en matière de qualité de vie.

Dotées d'un cadre de vie exceptionnel, d'un climat favorable et d'un patrimoine riche, les Hautes-Alpes, 141 700 habitants, ne manquent pas d'atouts.

Les Hauts-Alpins ne s'y trompent pas :

« J'aime l'ensoleillement, la neige, la beauté des paysages, la faible densité de population, la multiplicité des activités physiques praticables, la qualité de vie en général » Habitante de Gap

« La tranquillité de la vie, la montagne à proximité et c'est un lieu magnifique pour élever ses enfants. » Habitant de Briançon

La Lozère sur la seconde marche du podium

La qualité de vie en Lozère a été notée 7,89/10 par les lozériens en 2022, permettant au département de se hisser en deuxième position de notre classement, et réalisant ainsi une progression de 14 places par rapport à 2021.

La Lozère compte 75 700 habitants, ce qui en fait le département le moins peuplé de France, c'est un département rural doté d'un environnement préservé.

Ce qu'aiment les lozériens :

« La nature est protégée et sauvage, les beaux paysages, le calme, la pollution minime »

Habitant de Gorges du Tarn Causses

« Quelle chance et richesse d'avoir un département constitué de plusieurs micro systèmes environnementaux, au sens très large du terme, si différents : ses paysages et écosystèmes, ses populations... À l'heure où l'on parle de rassembler, d'unifier ; je trouve que la Lozère est l'exemple même d'une belle cohésion dans le respect, la tolérance de nos différences. »

Habitant du Buisson

La Vendée, dans le trio de tête

Noté 7,85/10 par ses habitants en 2022, le département de la Vendée complète notre podium, et gagne 5 places par rapport à 2021.

Ce département de 692 700 habitants entre terre et mer est une destination touristique très fréquentée.

Ce que disent les vendéens de leur département :

« J'apprécie la qualité et le cadre de vie, la côte sauvage, une histoire et une culture riche, un département dynamique fort de ses origines. » Habitante de Vairé.

« J'aime son climat et sa diversité entre terre et mer tant dans les produits que dans les paysages » Habitante de Coëx

Le mois prochain, nous explorerons la thématique « Economie, commerces, emploi ».

Les modes de gouvernance de l'attractivité : proposition de typologie adaptée aux départements

La notion de gouvernance cristallise de nombreuses controverses, et son emploi exhaustif dans les discours politiques, administratifs, et managériaux invite à la prudence. Le Conseil de l'Europe propose d'ailleurs un label d'excellence en matière de bonne gouvernance appelé ELoGE. Existe-t-il une bonne gouvernance ou plutôt, des modes de gouvernance adaptés selon les organisations, les territoires, et les temporalités ? À quoi renvoie la gouvernance de l'attractivité ? Quelles sont les spécificités à l'échelle départementale ? Voilà les questions auxquels cet article propose de répondre.

Pour approfondir les questions de gouvernance et d'attractivité, ne manquez pas le Place Marketing Forum : grand rendez-vous international du marketing territorial, les 12 et 13 avril au Centre des Congrès Pierre Baudis !

Selon la Chaire Attractivité & Nouveau Marketing Territorial (A&NMT), l'attractivité d'un territoire s'envisage comme un levier au service du développement et de la qualité de vie actuelle et future à l'échelle locale. Plus concrètement, l'attractivité vise à attirer des ressources temporaires et durables, comme des habitants, des touristes, des investisseurs. Elle cherche également à retenir et ancrer ces ressources grâce à leur mise en synergie. Le marketing territorial s'appréhende quant à lui comme une démarche méthodologique permettant de capter, créer, communiquer et délivrer de la valeur afin d'assurer une attractivité équilibrée.

Quelles sont les caractéristiques des modes de gouvernance de l'attractivité ? La plus évidente renvoie à la pluralité des acteurs concernés. La gouvernance s'étend de nombreux secteurs d'activités tels que l'économie, le tourisme, etc., et elle s'élargit aux entreprises ainsi qu'aux habitants. C'est le cas du Finistère avec plus de 1 600 ambassadeurs, dont des expatriés attachés à leur département d'origine. La gouvernance revêt des dimensions politiques, stratégiques et opérationnelles. Elle peut également être rattachée au marketing territorial autour d'une marque d'attractivité.

Les départements se saisissent des évolutions sociétales accélérées par la pandémie (développement du télétravail, meilleur équilibre entre vie personnelle et professionnelle, quête de sens, etc.) pour intégrer le cadre de vie territorial à la promesse employeur.

Grâce aux échanges avec son réseau d'experts en attractivité territoriale, la Chaire A&NMT a dégagé une typologie des formes de gouvernance de l'attractivité, adaptée aux départements.

Trois formes de gouvernance ressortent de l'analyse des pratiques et sont donc tour à tour présentées : l'animation d'un programme au sein d'une structure existante, la gouvernance autour d'une marque territoriale, et la création d'une structure dédiée.

Le premier type de gouvernance d'attractivité départementale renvoie à l'animation d'un programme au sein d'une structure existante. Le Conseil départemental de la Creuse et ses partenaires ont mis en place un « Plan Vétos 23 » et proposent aux étudiants en école vétérinaire un accompagnement personnalisé et des incitations financières (aides au logement et aux déplacements pendant les stages, bourses d'études).

Le deuxième type de gouvernance d'attractivité départementale fait référence aux modalités de gouvernance autour d'une marque territoriale. Ce mode de gouvernance se structure autour d'une marque d'attractivité. En effet, une marque territoriale peut être le catalyseur d'un projet territorial, et être créée sans agence d'attractivité dédiée. C'est le cas du Département du Lot qui coordonne la marque collective « Oh My Lot ! » aux côtés d'autres partenaires.

L'objectif des marques est de renforcer l'image et l'identité du territoire pour consolider la fierté d'appartenance, valoriser l'ancrage territorial et les facteurs différenciants du territoire. Soulignons que le logo n'est que la partie émergée d'un processus collectif qui prend du temps à être élaboré, souvent plusieurs mois voire des années.

PLACE MARKETING FORUM
12 & 13 AVRIL 2023
CENTRE DE CONGRÈS PIERRE BAUDIS
À TOULOUSE - RÉGION OCCITANIE
ET À DISTANCE EN LIVE STREAMING

Le grand rendez-vous international
du marketing territorial

Logos: Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale, Agence d'Attractivité Toulouse, Occitanie, etc.

Le troisième et dernier type de gouvernance d'attractivité départementale renvoie à la création d'une agence d'attractivité. Il existe en France 28 agences d'attractivité départementales. La plupart des agences départementales d'attractivité ont un statut associatif (Attitude Manche, Ariège Attractivité, Aveyron Attractivité & Tourisme, Agence de Développement des Alpes de Haute Provence, Landes Attractivité, Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou, Nièvre Attractivité, Seine-Maritime Attractivité, etc.). Cette forme est privilégiée à d'autres qui sont plus contraignantes sur le plan administratif, comme l'autorisation préalable du préfet pour la création d'un groupement d'intérêt public, ou plus complexes du point de vue du droit, comme dans les établissements publics industriels et commerciaux accueillant des salariés de droit public et de droit privé.

Il n'y a pas de statut idéal, le choix dépend de celui qui est le plus adapté aux enjeux territoriaux et aux projets qui seront menés, comme au type de gouvernance souhaitée (gouvernance resserrée ou élargie). Ce statut va également influencer sur la capacité à diversifier les sources de financement, autres que les subventions publiques.

Pour conclure, les départements se trouvent dans une situation paradoxale, qui invite à repenser les modes de gouvernance de l'attractivité. En effet, la Loi NOTRe leur a supprimé la compétence développement économique. Toutefois, les départements partagent la compétence tourisme (un secteur économique important en France) avec les échelons nationaux, régionaux, et locaux, au même titre qu'ils gèrent le foncier d'entreprise (et par conséquent les zones d'activités), ou les mobilités. Relais essentiels sur le terrain, les départements questionnent leurs modes de gouvernance de l'attractivité, et leur capacité d'adaptation ouvre le champ des possibles.

Fondée en 2021 par Joël Gayet, la *Chaire Attractivité et Nouveau Marketing Territorial* est la première « Chaire de Territoire » dédiée à l'attractivité et aux nouvelles pratiques du marketing territorial dans le monde. La Chaire est dirigée depuis 2015 par le professeur *Mr. ALAUX Christophe*, et est hébergée à l'*Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT)* d'Aix-Marseille Université. Elle organise chaque année le *Place Marketing Forum* qui se déroulera les 12 et 13 avril 2023 sur Toulouse en Occitanie.

PLACE MARKETING FORUM
12 & 13 AVRIL 2023
CENTRE DE CONGRÈS PIERRE BAUDIS
À TOULOUSE - RÉGION OCCITANIE
ET À DISTANCE EN LIVE STREAMING

Le grand rendez-vous international
du marketing territorial

Logos: Occitanie, Agence d'Attractivité Toulouse, Toulouse métropole, Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale (IMPGT), Université Aix-Marseille, etc.



Tourisme. Record de recettes en 2022

La France a engrangé des recettes «record» en 2022 grâce au tourisme international, (retour des clientèles européennes et des Américains), mais aussi hausse des prix, avec près de 58 milliards d'euros soit plus qu'avant la pandémie (hausse de 1,2 milliard d'euros par rapport à leur niveau de 2019) d'après Atout France, mais aussi par les hausses de prix, ce «qui augmente mécaniquement les recettes en valeur», selon Atout France.

Zoom sur les clientèles étrangères qui ont le plus dépensé en France en 2022 :

Belgique avec 7,3 milliards d'euros, Allemagne avec 6,5 milliards, Royaume-Uni avec 6,2 milliards. Les États-Unis se classent à la 5e place avec 5,6 milliards d'euros de dépenses cumulées en 2022. Sur le plan des recettes issues du tourisme international, la France reste devancée par l'Espagne, qui retrouve en 2022 la première place européenne puisque Madrid avait déjà atteint 64,8 milliards d'euros à la fin du mois de novembre.

01. Ain Musées départementaux

Les musées départementaux ont rouvert leurs portes et publié les programmes et les dates d'ouverture des expositions.

L'art de pique-niquer, labyrinthe de maïs et visites guidées avec dégustation de produits locaux à Saint-Cyr-sur-Menthon au Domaine des Saveurs - Les Planons.

"Les enfants de la Résistance", redécouvrez grâce à la BD la France occupée, les grandes étapes de la Seconde Guerre et la manière d'appréhender la propagande. Rendez-vous à Nantua au musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain.

Découvrez, pour la première fois, les collections d'herbiers des Musées départementaux et des Archives. 150 œuvres sont mises en lumière à Val-Revermont au musée du Revermont.

Exposition temporaire de Charles Machel, sculpteur et créateur des monuments commémoratifs du Val d'Enfer, reconnu pour ses sculptures en bronze, en pierre, en terre ou en bois.

05. Hautes-Alpes Terre de Jeux



Dans le cadre de sa politique sportive, le Département des Hautes-Alpes a reçu la labellisation Terre de Jeux (TDJ) 2024 depuis le 13 janvier 2020.

À travers ce label, le Département a pour ambition de mettre en valeur les bonnes pratiques sportives du territoire et inciter chaque haut-alpin à mettre encore plus de sport dans son quotidien aujourd'hui et durablement. Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion. Plus

de sport durable et responsable. Plus de sport accessible à TOUS, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique. Plus de sport pour vivre des émotions uniques.

À travers la labellisation du Département, ce sont toutes les collectivités, associations et sportifs des Hautes-Alpes qui peuvent participer à faire vivre ce label !

11. Aude Le Département et le CDOS unis pour l'aventure Olympique Paris 2024

Ils s'engagent pour animer le programme « Terre de jeux, Paris 2024 ». Dans ce contexte, le Département et le CDOS s'engagent en 2023 dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 à travers un programme d'activités spécialement établi pour l'occasion, sous le label « Terre de Jeux ».

Obtenu en 2020 par le Département de l'Aude, ce label est destiné à valoriser les bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien des Audois. Au-delà d'un engagement sur les valeurs et l'ambition de Paris 2024, les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place ou déployer des programmes liés au sport.

Le programme #ExploreTerredeJeux2024 entend valoriser les parcours, itinéraires et sentiers sportifs qui font la richesse des territoires. Participant à ce programme, le Département de l'Aude a proposé 21 « cartes postales » référencées sur le site terredejeux.paris2024.org pour faire connaître les espaces naturels permettant une pratique sportive de plein air dans l'Aude.

Les ateliers proposés dans les établissements scolaires seront adaptés en fonction des différents lieux de pratique. Les jeunes pourront ainsi s'expérimenter au cécifoot, au handibasket, au tir à l'arc ou à des activités de « run and bike ».

L'édition 2023 de la journée Olympique verra la représentation des 28 collèges (20 à 25 élèves/collège) et de 300 écoliers des classes CM2 de Carcassonne. En clôture les 650 collégiens formeront les anneaux olympiques filmés par drone.

19. Corrèze Scène Tremplin Corrèze 2023



Au titre de sa politique culturelle, le Département s'attache depuis plusieurs années à assurer la promotion du territoire et à construire des actions innovantes pour détecter les talents corréziens.

Dans une volonté commune d'accompagner et faire émerger nos jeunes talents, le Département et Festival Production, organisateur du Brive Festival, ont créé le dispositif « Tremplin Corrèze », qui comprend la Scène Tremplin Corrèze*.

La Scène Tremplin Corrèze : une sélection d'artistes/groupes corréziens confirmés 4 artistes/groupes sélectionnés sont accompagnés pour développer leurs talents artistiques. Ils se produiront sur la Scène Tremplin Corrèze, programmée en marge du Brive Festival 2023, le 23 juillet 2023.

Les éditions précédentes ont déjà permis de mettre en avant des artistes aujourd'hui reconnus comme : Trois Cafés Gourmands, Marjolaine Paitel, Baptiste Ventadour, Rivo, Samaka, Mickael Bucquet mais aussi de valoriser des lieux emblématiques de la Corrèze comme les Pans de Travassac, la Gabare à Beaulieu sur Dordogne ou encore le Château de Turenne à travers des clips réalisés avec nos jeunes talents.

À l'issue des auditions par le jury, les 4 candidats retenus pour cette édition 2023 sont :

AKM 25 ans – Lubersac Style : pop française, DEVELOUR 30 ans – Style : musique pop groovy teintée d'influences soul et funk, FUTURNXVA 25 ans - Originaire de Brive Style : rap / électro, ROSAM, 22 ans – Brive-la-Gaillarde, Style : rap

34. Hérault

Nouvelle exposition proposée dans la Galerie de Pierresvives

Pour cette nouvelle exposition accueillie à Pierresvives, le Département a proposé une carte blanche à ce grand dessinateur de presse, auteur de bande dessinée et réalisateur qu'est Aurel.

Grand mélomane et musicien, l'artiste a souhaité que la musique soit le fil conducteur de cette exposition. Plus de 150 œuvres réparties dans une dizaine d'ensembles thématiques permettront de découvrir les aventures que le dessin d'Aurel s'est offert en musique.

Une expérience immersive à voir et écouter grâce à une bande sonore musicale originale créée pour l'occasion en collaboration avec ses amis musiciens de Massilia Sound System, Ibrahim Maalouf, Silvia Perez Cruz et bien d'autres ! Jusqu'au samedi 29 juillet.

34. Hérault

Exposition le long de la voie verte

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc mène un projet artistique sur la voie verte PassaPais, qui a pour objectif de promouvoir certaines thématiques du parc comme la biodiversité, les espèces emblématiques, les mobilités douces... via des œuvres graphiques sur des façades, des ouvrages d'art, du mobilier urbain.

Plusieurs artistes reconnus et sensibles aux enjeux environnementaux ont été sélectionnés et ont travaillé ensemble afin d'imaginer une œuvre collective sur les 80 km de la voie verte PassaPais.

4 fresques seront réalisées sur des ouvrages d'art appartenant au Département :

- Le pont au lieu-dit Les Cabanes (Courniou) avec l'artiste Adec
- Le pont de la piscine à Saint-Pons de Thomières avec l'artiste Marianne Villière
- La cuve du plateau de la gare à Saint-Pons-de-Thomières avec l'artiste Adec
- Les piliers du musée de la cloche à Hérépian avec l'artiste Nohbi

45. Loiret

La nouvelle saison culturelle départementale

Pour favoriser les pratiques artistiques et l'accès du plus grand nombre aux spectacles vivants, le Département met en place une saison culturelle départementale. Un catalogue, fruit d'un appel à projets auprès des professionnels des arts vivants, a été diffusé aux communes et EPCI du Loiret afin qu'elles y choisissent leur programmation culturelle 2023-2024. Une fois finalisée, la saison sera promue auprès des Loirétains dans un guide des sorties.

Le nouveau dispositif sera doté en 2023 d'une enveloppe de 145 000 €.

Au-delà de ce soutien en faveur de l'action culturelle de proximité, le Département anime chaque année des temps forts tels que le Festival de Sully et du Loiret, qui réunit les grands noms de la musique au cœur du patrimoine, ou le nouveau festival littéraire Ozélier, un mai littéraire au fil duquel les Loirétains ont pu vivre plus de 70 événements autour de la lecture.

47. Lot-et-Garonne

Trophées de l'engagement



Le Conseil départemental a organisé une soirée pour récompenser les lot-et-garonnais, qui, par leurs initiatives et performances font la fierté du Lot-et-Garonne et impulsent une dynamique associative forte. La cérémonie a également honoré les sportifs qui se sont illustrés au niveau mondial en 2022.

48. Lozère

Réouverture du musée du Gévaudan le 1er avril

Lieu patrimonial inscrit au titre des Monuments historiques, ayant reçu l'appellation Musée de France, le Musée du Gévaudan ouvre ses portes après 3 ans de travaux. Il a été conçu comme un espace de vie, d'échanger et de découverte. Pensé dans une stratégie plus large de développement durable et territorial visant à redynamiser le cœur de ville, il comprend deux ensembles datés du 17^{ème} siècle : l'Hôtel Buisson de Ressouches et la salle des Vertus. Ce projet d'envergure a été soutenu financièrement par le département, la Région Occitanie, l'Europe et l'État.

48. Lozère

Immobilier touristique : un dispositif qui s'ouvre à de nouvelles structures avec des critères plus exigeants

Le dispositif d'accompagnement financier, construit avec les Communautés de communes doit évoluer au regard des objectifs de la nouvelle stratégie touristique du Département 2022-2028 « Vers un tourisme durable... ».

Le conventionnement permet au Département de prendre en charge 60 % de la subvention le restant étant pris en charge par les Communautés de communes pour financer les projets de gîte, chambres d'hôte, hôtellerie de plein air, gîte d'étape, hébergement insolite. Le Département fait l'avance de trésorerie pour les Communautés de communes et assure la gestion administrative. Ces cofinancements permettent aux porteurs de projets de bénéficier d'aides européennes (via les GALs) pour créer leurs hébergements ou réaliser une montée en gamme.

Le dispositif va perdurer, avec une ouverture du dispositif à de nouveaux types de structures, tels que les villages vacances ou les gîtes d'étape collectifs, mais une exigence des critères d'éligibilité revus à la hausse.

51. Marne

Le Département met en lumière les clubs sportifs

Parce que la pratique sportive est synonyme d'épanouissement personnel et contribue à la bonne santé des Marnais, l'assemblée départementale a récemment voté le programme de subventions accordées en 2023 aux clubs sportifs du territoire.

Pour un montant total de 855.000 €, il concerne 288 clubs issus de 37 disciplines pour près de 46.000 licenciés.

Parmi ces clubs, 48 sont des « clubs performance », c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans une pratique (collective ou individuelle) compétitive nationale dans une discipline de haut niveau.

Le montant des subventions de la collectivité pour ces associations sportives est de 575.000 €, celles-ci contribuant à renforcer le rayonnement de la Marne.

Pour mettre ces clubs en lumière, le Département a réalisé un nouveau visuel sport « CréAkteur de Performance », qui a été dévoilé récemment par le président du Département, Christian BRUYEN, à l'ensemble des clubs concernés, à l'occasion de trois rendez-vous à Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne.

53. Mayenne

Le Département accueillera les meilleurs grimpeurs du continent lors du Tournoi européen de qualification d'escalade

Premier département sportif de France par le nombre de licenciés rapporté à sa population, la Mayenne et 133 Collectivités Mayennaises ont obtenu le label « Terre de Jeux 2024 ». En plus de la labellisation « Terre de Jeux », 7 équipements mayennais sont labellisés pour être des Centres de préparation aux Jeux olympiques, dont le mur d'escalade à Espace Mayenne de niveau international, dans le but d'accueillir différentes délégations.

Les 26, 27, 28 et 29 octobre 2023, le Département de la Mayenne accueillera les meilleurs grimpeurs du continent à Espace Mayenne pour se qualifier pour l'épreuve du combiné. Durant 4 jours de compétition, 100 grimpeurs se confronteront durant deux épreuves d'escalade distinctes pour sacrer deux olympiens.

L'occasion unique pour les grimpeurs de se qualifier pour les Jeux 2024, sur l'un des plus grands murs d'escalade d'Europe !

57. Moselle

Volontaires aux Jeux de 2024

Le Département s'inscrit pleinement dans l'ensemble des programmes de Paris 2024, notamment dans le « Programme des Volontaires » destiné à devenir Volontaire aux Jeux de Paris 2024. La Moselle a été retenue parmi 100 collectivités (dont 10 départements) pour préparer des volontaires et un collectif s'est déjà créé en ce sens, avec pour objectif les JO mais également l'inscription dans une démarche pérenne et la défense d'une Moselle dynamique, Terre de Sport.

A moins de 500 jours de la cérémonie d'ouverture des Jeux de Paris 2024, le Département s'engage ainsi à accompagner et former ce collectif sur les 18 prochains mois et ce, afin de porter haut les couleurs de la Moselle, au sein de l'équipe de 45 000 volontaires recrutés par Paris 2024.

Déjà présents lors du lancement officiel du Moselle Open 2022 et de l'évènement départemental « Moselle E-Talents », ces volontaires s'investissent en ce sens depuis début 2023 dans les grands évènements sportifs du territoire en partenariat avec le Département et les clubs sportifs mosellans.

63. Puy-de-Dôme

Cérémonie de remise de bourses aux jeunes talents sportifs

Le Département soutient dix jeunes talents afin de faciliter ou soutenir leur accession vers le plus haut niveau international.

Dans le cadre du dispositif « Bourse aux Jeunes Talents Sportifs », le Département accompagne les parcours d'excellence sportive des athlètes puydômois, licenciés dans un club du Puy-de-Dôme ou inscrits sur les listes du Ministère des Sports dans l'une des catégories « espoir », « relève » ou « sportifs des collectifs nationaux ».

Cette bourse de 2 000 € vise à soutenir financièrement les candidats désirant préparer des compétitions d'envergure nationales ou internationales.

La sélection de ces jeunes se fait en deux étapes. D'abord, les comités sportifs départementaux proposent des candidats. Puis, la commission sport et les élus du Département débattent pour sélectionner dix jeunes talents sportifs en tenant compte d'une répartition équitable sur le territoire, entre les hommes et les femmes et par discipline.

63. Puy-de-Dôme

Exposition Polyphonies – Joséphine Ducat-May : expériences entre œuvres visuelles et sonores

Elle a lieu jusqu'au 18 juin, le musée départemental de la Céramique de Lezoux met à l'honneur la créativité de la céramiste contemporaine Joséphine Ducat-May. L'exposition Polyphonies est issue de son travail de résidence au musée. Entre clin d'œil à l'Antiquité et regard tourné vers l'avenir, Polyphonies interpelle, apostrophe, ouvre une passerelle insolite à travers les âges.

Joséphine Ducat-May a élu résidence au musée à l'automne dernier. En résulte une série de 49 œuvres issues de l'imaginaire fantastique de l'artiste. Elles seront exposées au sein du parcours permanent du musée, notamment dans les deux grands fours du XIXe siècle de l'ancienne manufacture de poteries. Ses créations prennent la forme d'animaux, de parties du corps humain, de végétaux ou encore d'objets industrialisés. Elles mettent en valeur la beauté de l'environnement dans lequel nous évoluons.

Les créations de Joséphine Ducat-May possèdent également un aspect musical. L'idée lui est venue de glisser une bille de terre au cœur de ses sculptures. De là, selon la taille et la qualité de la terre, chaque volume produit un son singulier après cuisson.

76. Seine-Maritime

Nouvelle saison culturelle

Évènement majeur de l'année : l'Armada de Rouen.

Joyaux des méandres de la Seine, l'abbaye de Jumièges accueillera deux expositions de photographie contemporaine. Au printemps, Ruines - variations photographiques réunira neuf artistes normands autour du thème de la ruine et du paysage. Elle sera suivie par le Spleen d'Ulysse, exposition du journaliste et photographe Nikos Aliagas en résonance avec l'Armada, qui emmènera dans un voyage visuel et spirituel. À la fin de l'été, l'abbaye donnera rendez-vous pour une nuit à la belle étoile, avant d'être une nouvelle fois le théâtre de l'ouverture du festival littéraire Terres de Paroles.

Forts du succès de l'édition 2022, les jardins de l'abbaye Saint-Georges accueilleront la seconde édition de la grande fête des plantes Jardins en éveil. Les saveurs seront le thème de cet évènement festif ainsi que de l'exquise exposition Inspirations au potager du photographe culinaire Franck Hamel.

À Lillebonne, le théâtre romain proposera une exposition didactique et pédagogique sur le théâtre dans l'Antiquité, tandis qu'à Villequier, le musée Victor-Hugo prolonge l'exposition l'Année terrible jusque fin septembre.

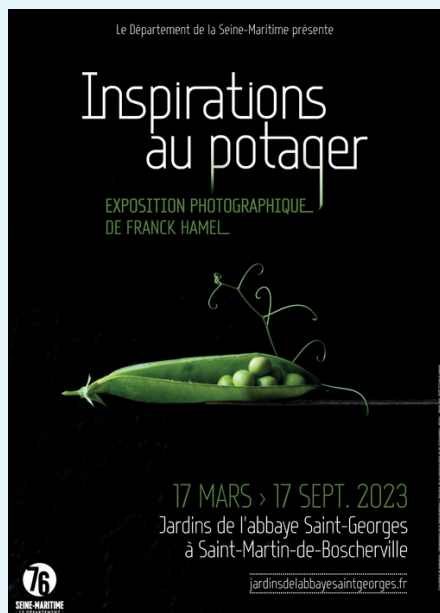
Plus au nord, le château de Martainville – musée des Traditions et Arts normands mettra à l'honneur le costume du XIXe siècle à travers deux expositions : Trésors de collectionneur et Mon trousseau de mariage. Une belle occasion de découvrir la mode et les coutumes de nos proches aïeux.

Le parc de Clères, quant à lui, restituera la résidence de la plasticienne Armelle Normand autour de la Parole de l'arbre et proposera avec la commune, les 8 et 9 juillet, le grand événement populaire les Médiévales en Renaissance.

Enfin, les sites et musées départementaux rendront hommage, au printemps, à la grande écrivaine Colette, dont nous fêtons le 150e anniversaire de la naissance et qui trouva au parc de Clères son paradis terrestre.

76. Seine-Maritime

Du 17 mars au 17 septembre 2023, le Département présente l'exposition photographique « Inspirations au potager »



Elle aura lieu dans les jardins de l'Abbaye Saint-Georges à Saint-Martin-de-Boscherville, Le travail de Franck Hamel, photographe culinaire, s'inscrit dans une quête artistique et philosophique qui témoigne de son profond attachement à la nature. Son écriture photographique sans aucun artifice se limite à trois ingrédients essentiels : la lumière du jour, le sujet et le temps.

78. Yvelines

Rendre plus accessible la pratique sportive

Dans le cadre d'un programme « Yvelines sport territoire 2023-2025), il s'agit de rendre le sport accessible à tous les jeunes dès la 6e et jusqu'à leur majorité en reconduisant le Pass+, une aide annuelle de 80 € (100 € pour les boursiers) pour la pratique sportive et culturelle qui bénéficie à 150 000 Yvelinois.

78. Yvelines

Bilan de fréquentation touristique

Les sites à plus de 100 000 visiteurs annuels

Château de Versailles (6 900 000), Parc Zoologique et de loisirs de Thoiry (640 001), Ferme ouverte de Gally (141 360), Château et Parc de Breteuil (129 012), U Golf de Bethemont (100 000)

Une fréquentation moyenne des établissements multipliée par 2 par rapport à 2021 (hausse moyenne de 95% de la fréquentation des établissements)

Une fréquentation légèrement inférieure à 2019 (année record) qui marque la fin de la crise sanitaire 62 % d'entrée payante (moyenne par établissement) Une année jugée bonne par 77 % des répondants. Les sites interrogés rapportent un état bon (53 %) ou moyen (40 %) des réservations pour 2023. Plusieurs sites soulignent cependant une inquiétude concernant la fréquentation des groupes scolaires impactée par la hausse des prix des locations de car. 40 % des répondants prévoient une "légère amélioration" de leur situation en 2023 tout en montrant une certaine incertitude sur l'année à venir. Aucun site interrogé ne

pronostique de baisse de fréquentation.

80. Somme

Le Département et la Ville d'Abbeville s'associent pour accueillir les 4 jours de Dunkerque

Le Département de la Somme et la Ville d'Abbeville accueilleront la 67ème édition des 4 jours de Dunkerque - Grand Prix des Hauts-de-France, course cycliste qui traversera la Région du 16 au 21 mai 2023. La journée du 16 mai 2023, 1ère étape de l'épreuve, mettra en lumière des sites remarquables du territoire samarien, dont la ville d'Abbeville.

83. Vaucluse

« Printemps de la pierre sèche »

Ce printemps rassemble une vingtaine de manifestations, jusqu'en mai, dédiées à ce savoir-faire inscrit par l'UNESCO au patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2018.

Au programme : conférences, balades accompagnées par des experts, ateliers, etc.

Cet événement préfigure le Congrès international qui aura lieu du 2 au 8 octobre 2023 à Goult.

86. Vienne

Signature de 18 contrats d'objectifs dans le domaine sportif

Cela concerne le développement de la discipline et la progression des effectifs, la détection et la formation des jeunes, le développement du sport féminin, les actions en milieu rural, l'organisation de manifestations, l'intégration du handisport et du sport adapté au sein des clubs.

La subvention globale accordée par le Département de la Vienne aux 18 Comités Sportifs Départementaux se chiffre à 298 000 €.

LOTO DU PATRIMOINE 2023

RÉVÉLATION DES 18 SITES EMBLÉMATIQUES DES RÉGIONS



La Mission patrimoine pour la sauvegarde du patrimoine en péril portée par Stéphane Bern, déployée par la Fondation du patrimoine et soutenue par le ministère de la Culture et FDJ, a dévoilé les 18 sites emblématiques des régions de métropole et d'outre-mer.

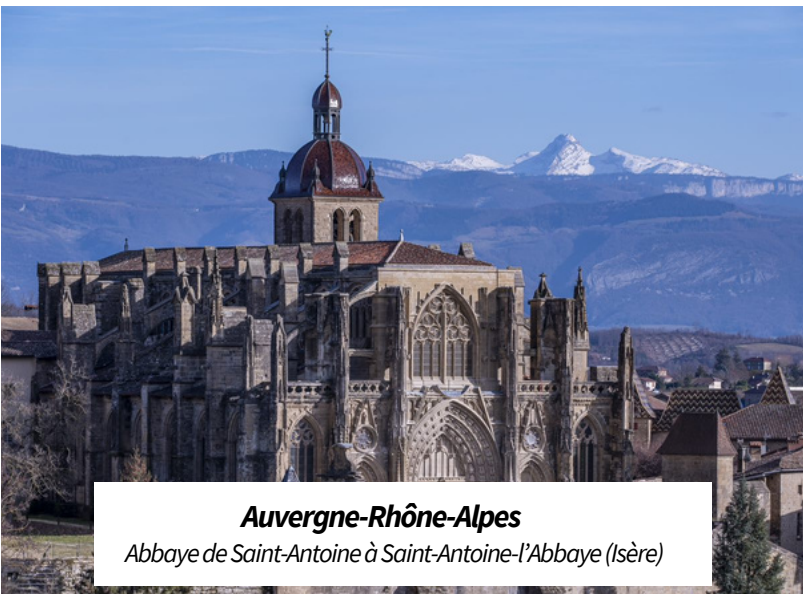
Ils bénéficieront du soutien financier de la sixième édition de l'offre de jeux Mission Patrimoine qui sera lancée à la rentrée de septembre 2023. Le montant de la dotation de chaque site sera annoncé lors des prochaines Journées européennes du patrimoine.

La Mission patrimoine a un impact significatif sur le développement et la revitalisation des territoires, en soutenant principalement des projets dans des communes rurales et petites villes. Elle soutient des projets de restauration de sites patrimoniaux, favorise la préservation

du patrimoine religieux qu'il soit affecté ou non au culte, encourage l'artisanat local et les métiers d'art. Les projets soutenus permettent de créer des emplois, d'attirer des visiteurs et de valoriser le patrimoine culturel de la France. Des collectes de dons et de mécénats accompagnent certains projets pour mobiliser la société civile autour de la sauvegarde de ce patrimoine.

Depuis la première édition en 2018, la Mission patrimoine a aidé 762 sites pour leurs travaux de restauration, dont 108 projets emblématiques du patrimoine régional et 654 sites départementaux (un site par département métropolitain et collectivité d'outre-mer). Aujourd'hui, plus de 60 % sont d'ores et déjà sauvés ou sur le point de l'être : 230 chantiers sont terminés et 240 sont en cours.

Les 18 sites emblématiques 2023 sont:



Auvergne-Rhône-Alpes

Abbaye de Saint-Antoine à Saint-Antoine-l'Abbaye (Isère)



Bourgogne-Franche-Comté

Ancienne cathédrale Saint-Vincent à Mâcon (Saône-et-Loire)



Bretagne

Château de Montmuran aux Iffs (Ille-et-Vilaine)



Centre-Val de Loire

Ateliers Lorin à Chartres (Eure-et-Loir)



Corse

Maison de Colomba à Fozzano (Corse-du-Sud)



Grand Est

Maison-atelier de potier Wingerter-Ruhlmann à Betschdorf (Bas-Rhin)



Hauts-de-France

Chartreuse Notre-Dame-des-Prés à Neuville-sous-Montreuil (Pas-de-Calais)



Ile-de-France

Site archéologique gallo-romain à Châteaubleau (Seine-et-Marne)



Normandie

Synagogue d'Elbeuf (Seine-Maritime)



Nouvelle-Aquitaine

Abbaye Saint-Jean à Sorde-l'Abbaye (Landes)



Occitanie

Pont-aqueduc romain à Ansignan (Pyrénées-Orientales)



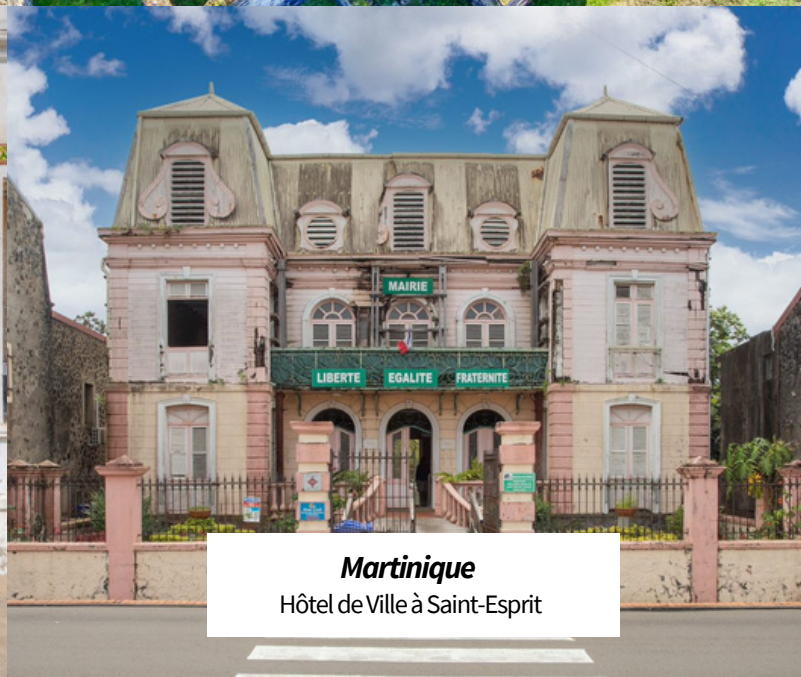
Pays de la Loire

Moulin du Pavé dit « de Brissac » aux Garennes-sur-Loire (Maine-et-Loire)



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Institut de biologie marine Michel Pacha à La Seyne-sur-Mer (Var)



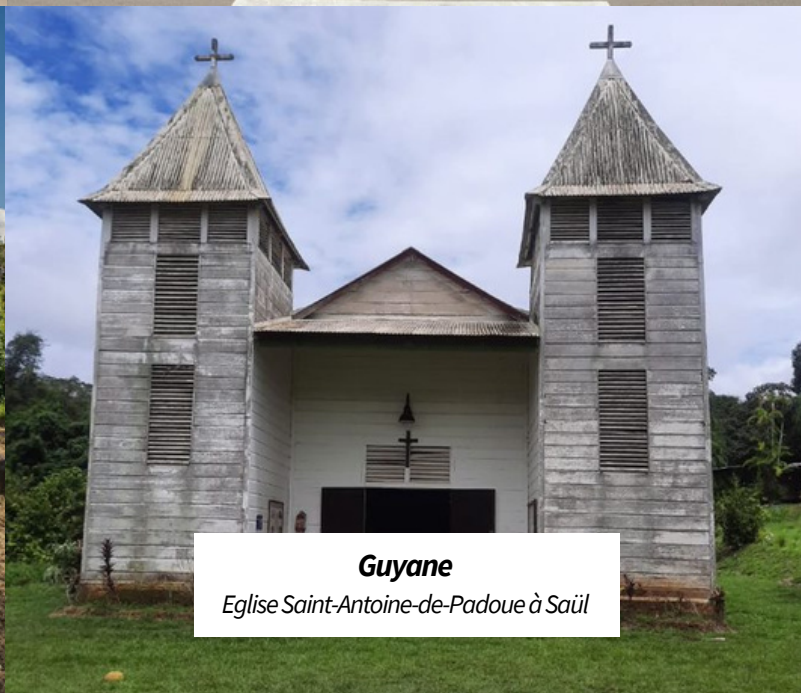
Martinique

Hôtel de Ville à Saint-Esprit



Guadeloupe

Ancienne sucrierie de l'Habitation Belleville à Trois-Rivières



Guyane

Eglise Saint-Antoine-de-Padoue à Saül



La Réunion

Ancienne chapelle Sainte-Jeanne-d'Arc à Saint-André



Mayotte

Ancienne préfecture - Maison des Gouverneurs à Dzaoudzi

**LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS**



futuroscope
Cérémonie des D d'Or 2023 - le 14 septembre

Toutes les infos sur lejournaldesdepartements.fr

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRI CULTURE



Retours photos sur Le Salon de l'agriculture

De nombreux Départements ont participé au Salon International de l'Agriculture.

Cette présence permet aux élus locaux de rencontrer les acteurs du monde agricole de leur territoire et de discuter avec eux des enjeux et des défis que rencontrent les agriculteurs.

De plus, le Salon de l'Agriculture est un événement très médiatisé en France, qui attire chaque année de nombreux visiteurs. La présence des conseils départementaux sur ce salon peut ainsi leur permettre de communiquer sur les actions qu'ils mènent en faveur de l'agriculture, mais aussi du tourisme et de faire connaître leurs projets auprès du grand public. Cela peut contribuer à renforcer la visibilité et la notoriété des départements.

Le Salon a fait face à une affluence importante. 615.204, visiteurs ont franchi cette année les portes du parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris. Ils étaient 500.000 en 2022. Mais le record de 2014 reste à battre 700.000 (visiteurs)





25 FÉV.
05 MARS

PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES

édition 2023



Stand du Département de l'Ain "Saveurs de l'Ain" avec son Président Jean Deguerry

© Fabien Mondl



Stand du Département de l'Allier "Allier Bourbonnais"

© CD 03



Stand du Département des Alpes de Haute Provence

© CD 04



Stand du Département des Hautes Alpes

© CD 05



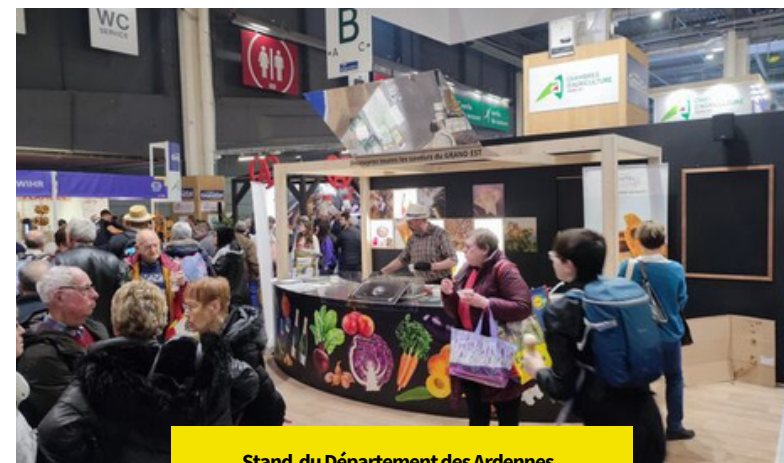
Stand du Département des Alpes-Maritimes

© CD 06



Stand du Département de l'Ardèche

© CD 07



Stand du Département des Ardennes

© CD 08



Stand du Département de l'Ariège

© CD 09



Stand du Département de l'Aude

© CD 11



Stand du Département des Bouches-du-Rhône avec sa Présidente Martine Vassal

© CD 13



Stand du Département du Calvados

© CD 14



Stand du Département de la Charente

© Cognac Tourisme



Stand du Département du Cher "Le Cher en Berry"

© CD 18



Stand du Département de la Corrèze "Origine Corrèze"

© CD 19



Stand du Département de la Côte-d'Or avec son Président François Sauvadet

© CD 21



Stand du Département de la Creuse "L'Esprit Creuse"

© CD 23



Stand du Département de la Dordogne

© cddordogne



Stand du Département de la Drôme

© CD 26



Stand du Département de l'Eure

© CD 27



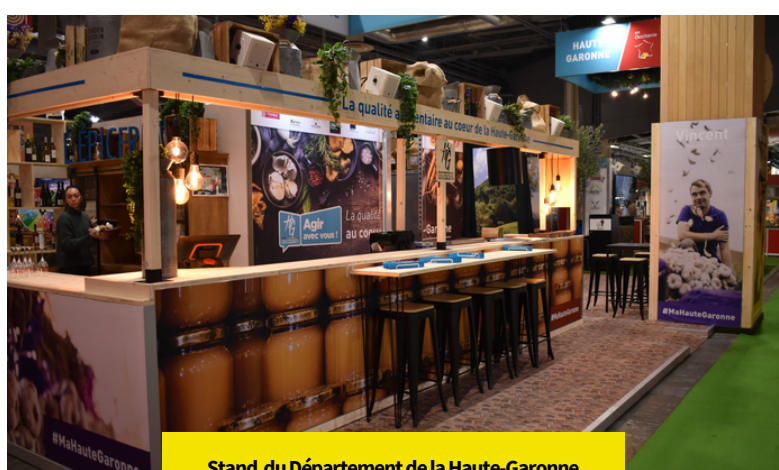
Stand du Département de l'Eure-et-Loir avec son Président Christophe Le Dorven

© CD 28



Stand du Département du Gard

© CD 30



Stand du Département de la Haute-Garonne

© CD 31



Stand du Département du Gers avec son Président Philippe Dupouy et Carole Delga Présidente de la région Occitanie

© CD 32



Stand du Département de l'Hérault

© CD 34



Stand du Département de l'Indre "Indre en berry"

@photo A21



Département de l'Isère

© CD 38



Stand du Département Landes avec sa Vice-Présidente Dominique Degos

© CD 40



Stand du Département du Loir-et-Cher avec son Président Philippe Guet

© 41



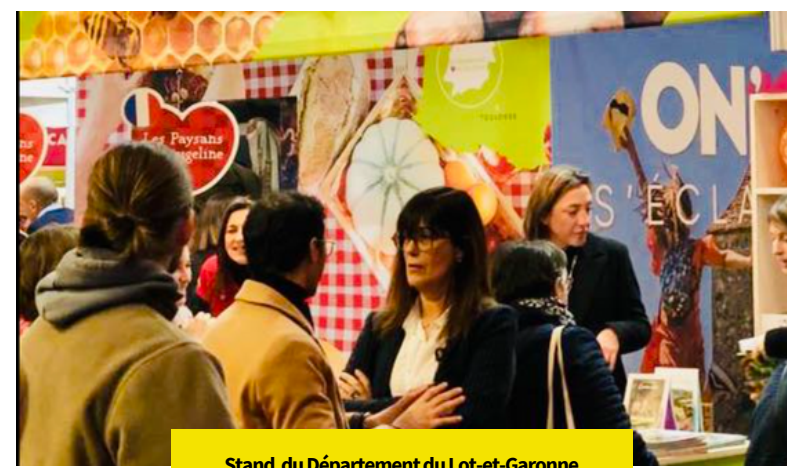
Stand du Département de la Haute-Loire

© CD 43



Stands Causses du Département Lot

© CD 46



Stand du Département du Lot-et-Garonne

© CD 47



Stand du Département de la Manche

© CD 50



Stand du Département de la Marne

© CD 51



Stand du Département de la Haute-Marne

© CD 52



Stand du Département de la Mayenne

© CD 53



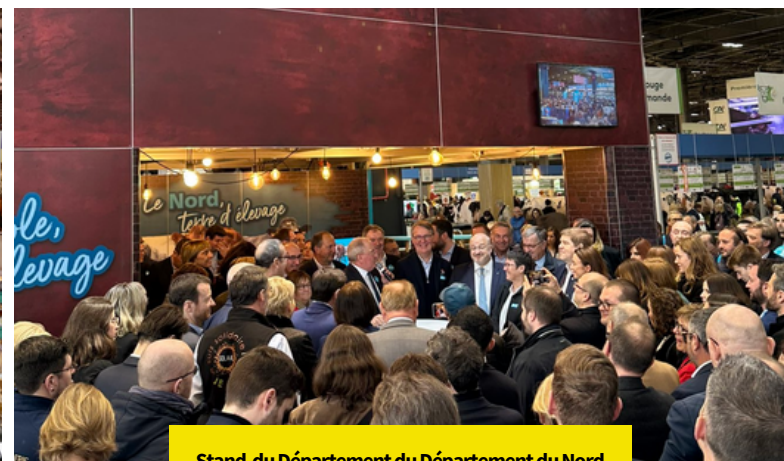
Stand du Département de la Meuse avec son Président Jérôme Dumont

© CD 55



Stand du Département de la Moselle avec son Président Patrick Weiten

© CD 57



Stand du Département du Département du Nord

© CD 59



Stand du Département de l'Orne

© CD 61



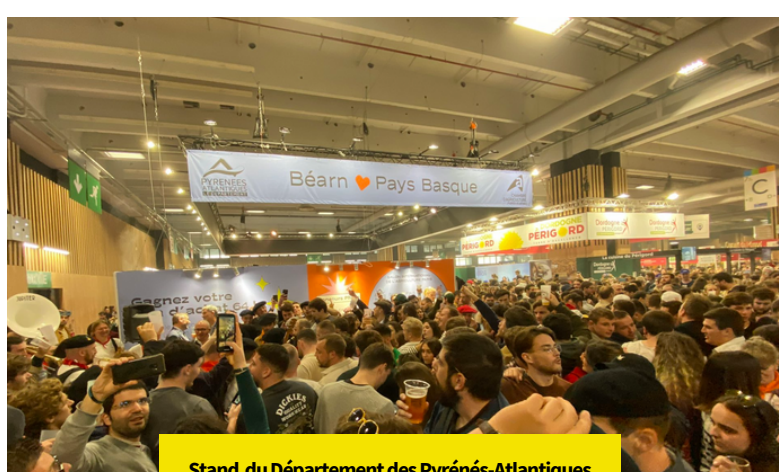
Stand du Département du Pas-de-Calais

© CD 62



Stand du Département du Puy de Dôme avec son Président Lionel Chauvin

© CD 63



Stand du Département des Pyrénées-Atlantiques

© CD 64



Stand du Département des Hautes-Pyrénées avec son Président Michel Péliu

© CD 65



Stand du Département de la Collectivité Européenne d'Alsace

© Collectivité Européenne d'Alsace



Stand du Département du Rhône avec son Président Christophe Guilloteau

© CD 69



Stand du Département de la Saône-et-Loire avec son Président André Accary

© CD 71



Stand du Département de la Sarthe

© CD 72



Stand du Département de la Savoie

© CD 73



Stand du Département de la Haute-Savoie avec son Président Martial Saddier

© CD 74



Stand du Département de la Seine-Maritime avec son Président Bertrand Bellanger

© CD 76



Stand du Département de la Seine-et-Marne avec son Président Jean-François Parigi

© CD 77



Stand du Département des Yvelines

© CD 78



Stand du Département des Deux-Sèvres

© CD 79



Stand du Département du Tarn avec son Président Christophe Raymond

© CD 81



Stand du Département du Tarn-et-Garonne avec son Président Michel Weill

© CD 82



Stand du Département du Var

© CD 83



Stand du Département du Vaucluse

© CD 84



Stand du Département de la Vendée avec son Président Alain Leboeuf et François Sauvadet Président de l'assemblée Département de France

© CD 85



Inauguration du stand du Département de l'Essonne avec son Président François Durovray

© CD 91



Stand du Département des Hauts-de-Seine

© CD 92



Stand du Département du Val d'Oise

© CD 95



Stand de la Collectivité Territoriale de Guyane avec son Président Gabriel Serville

© CTG



Stand de La Réunion

© La Réunion



Stand de la Collectivité Territoriale de Guyane avec son Président Gabriel Serville

© CTG

LES CHOIX

LITTÉRAIRES

DE SIMON HOUDEBERT



Simon Houdebert, adjoint au maire de Vendôme, collaborateur du Sénateur Jean-Marie Janssens.

CLAUDE MARTIN

Quand je pense à l'Allemagne, la nuit

Mémoires d'un ambassadeur



Par l'auteur de
**LA DIPLOMATIE
N'EST PAS UN DÎNER
DE GALA**

l'aube

Quand je pense à l'Allemagne, la nuit
Par Claude MARTIN

Claude Martin s'intéresse très jeune à l'Allemagne, malgré la haine contre ce pays et ses habitants qui demeure au

sein des esprits de ceux qui les ont combattus. Cela ne l'empêche pas de partir à la découverte de la langue, de la culture et de l'intelligence de ce pays encore maudit. Les années passent et l'auteur gravit peu à peu les échelons jusqu'à devenir ambassadeur de France à Pékin, expérience qu'il raconte dans son livre La Diplomatie n'est pas un dîner de gala.

À son retour de Chine, il ne peut que constater les désaccords entre la France et l'Allemagne. Une situation qu'il refuse de voir perdurer, et qui le pousse à poursuivre son rôle d'ambassadeur au sein de cette Allemagne qui l'a toujours passionné... C'est cette grande aventure qu'il nous raconte aujourd'hui. Claude Martin, né en 1944, ancien ambassadeur de France en Chine et en Allemagne, est l'un des meilleurs connaisseurs français de la diplomatie internationale.

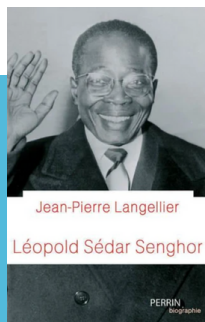
CHLOÉ MORIN

On a les Politiques qu'on mérite



On a les politiques qu'on mérite
Par Chloé MORIN

Des égoïstes. Des arrivistes. Des narcisses. Des incompetents. Des traîtres. Le théâtre politique regorge de ces créatures qui nous révoltent. Nous les critiquons, nous les jugeons et déjugeons. Nous adorons détester ce monde, mais nous nous garderions bien d'y mettre ne serait-ce qu'un orteil. Et jamais nous ne nous posons la vraie question : comment en sommes-nous arrivés là? Y aurait-il eu - comme les complotistes et les désabusés l'affirment - une confiscation du pouvoir, à tous les niveaux, jusqu'au sommet de l'État? La réponse est à la fois banale et dérangeante au-delà de travers institutionnels, de gaspillages publics et autres labyrinthes administratifs qu'il est urgent de corriger, nous avons peut-être tout simplement... les Politiques que nous méritons. Quand l'air politique devient irrespirable, ne peuvent subsister que les héros et les dingos. Nous les rejetons, certes, nous déplorons de ne plus avoir le choix, mais ce non-choix, nous l'avons créé en rendant la vie impossible aux engagés et aux dévoués. A la veille d'une bataille présidentielle décisive, au sortir d'un quinquennat marqué par de longues crises (Gilets jaunes, Covid-19...) et dans un contexte toujours plus dégagiste, le temps est peut-être enfin venu de balayer devant notre porte. Et qui sait? de se réconcilier avec nos Politiques.

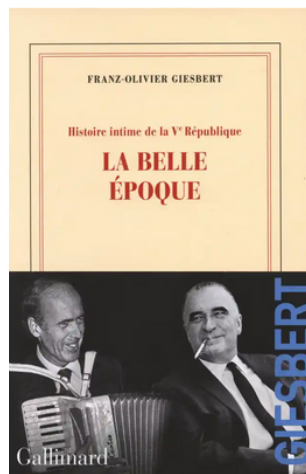


Léopold Sédar Senghor Par Jean-Pierre LANGELLIER

Comment résumer l'exceptionnel et foisonnant destin intellectuel et politique de Léopold Sédar Senghor ? Profondément attaché à ses racines sénégalaises, celles de son "Royaume d'Enfance", tout en étant formé à l'"école des Blancs" lorsqu'il étudie à Paris où il se lie d'amitié avec Georges Pompidou, Senghor ne cesse, durant sa longue vie (1906-2001), de jeter des ponts entre les deux continents dont les cultures le nourrissent et le déchirent.

Premier agrégé africain, inventeur avec Aimé Césaire de la "négritude" - qu'il érige en arme au moment d'exhorter les peuples d'Afrique à l'émancipation -, soldat français et prisonnier de guerre, député et ministre de la IVe République, il est aussi l'artisan de l'indépendance du Sénégal et son premier président en 1960. "Mes poèmes, c'est là l'essentiel", aimait répéter Senghor. Vivant l'Europe en Africain, interrogeant l'Afrique à la lumière de l'Occident, il trouve dans la poésie le moyen d'affirmer son identité et d'exalter les vertus du métissage culturel dans sa langue de prédilection, le français, dont il devient un chantre inlassable au nom de la francophonie. Son oeuvre poétique et sa foisonnante production d'essayiste lui ouvrent d'ailleurs les portes de l'Académie française, où il est le premier écrivain noir à siéger dès 1984. Le poète-président est aussi soucieux d'ancrer la démocratie au Sénégal. Ainsi, en quittant librement le pouvoir en 1980 - geste inédit sur le continent africain -, il adopte une attitude exemplaire et laisse à son pays un héritage politique aussi rare que précieux : le pluralisme, l'alternance du pouvoir, la préservation de l'unité nationale.

D'une plume alerte, Jean-Pierre Langellier restitue avec justesse la vie prodigieuse, débordante d'écrits et de paroles, de rencontres et d'actions d'un homme d'exception qui contribua, plus qu'aucun autre, à réhabiliter l'histoire et la culture de l'Afrique.



Histoire intime de la Ve République II, La belle époque Par Franz-Olivier GIESBERT

C'était le bon temps. Quand la France contemporaine nous accable, il suffit, pour aller mieux, de se ramentoever celle des années 1970, rythmées par les films de Sautet, les chansons de Dalida, Nino Ferrer, Alain Bashung. Sous le signe - très masculin - de Pompidou, Giscard, Mitterrand, Barre, Rocard, Sartre et Mao, elles furent à la fois insouciantes, bourgeoises et révolutionnaires. Pour écrire cette trilogie, j'ai épluché plus de cinquante ans d'archives personnelles. Ce qui m'a permis de confronter mes regards d'hier et d'aujourd'hui, ceux des acteurs de l'époque aussi, avec mes souvenirs les plus personnels comme avec les grands événements historiques, dans un mouvement de va-et-vient permanent. Très vite, je me suis rendu compte que ce travail permettrait d'éclairer la question qui nous étreint tous, plus ou moins : que nous est-il arrivé ? Pendant la décennie 1970, sujet de ce deuxième tome, la France a continué de progresser, dans la foulée du "Sursaut" gaullien que je vous ai raconté dans le précédent volume. Portée par une croissance économique incroyable, c'est la Belle Époque de la V^e. Mais après avoir été frappée par deux chocs pétroliers très violents, elle a peiné à relever les défis qui se posaient : l'urgence écologique, le début de la désindustrialisation et du chômage, l'immigration, la perte de l'autorité, des repères... Tous les germes étaient à l'oeuvre, à bas bruit, au cours de ces années-là, peut-être moins radieuses qu'elles ne le semblent aujourd'hui, la nostalgie aidant.



Élysée contre Matignon - Le couple infernal. De 1958 à nos jours Par Jean GARRIGUES

Comment de Gaulle et Debré, Giscard d'Estaing et Chirac, Mitterrand et Balladur, Sarkozy et Fillon ou encore Macron et Philippe ont-ils cohabité ? Ce couple exécutif, unique au monde, engendre une infinité de configurations qui vont de la soumission à la collaboration amicale ou plus tumultueuse, jusqu'à la guerre de succession. Il est fascinant d'observer comment ces hommes et ces femmes de pouvoir, rarement amis, parfois adversaires, se sont entendus ou non, à travers des crises aussi graves que la guerre d'Algérie, la révolte de Mai 68, la crise sociale de 1995 ou le mouvement des Gilets jaunes de 2018. Il est étonnant de constater que ces couples improbables ont réussi tant bien que mal à diriger la France à travers les alternances politiques et les cohabitations, dans un pays aussi divisé que frondeur. En s'appuyant sur les témoignages d'anciens Premiers ministres, de secrétaires généraux de l'Élysée et de Matignon, de collaborateurs et de journalistes accrédités, Jean Garrigues se place au plus près de leurs réflexions les plus intimes, de leurs décisions les plus fortes ou les plus douloureuses et de leurs scènes de ménage. Voici une traversée de plus de soixante ans d'histoire aux côtés de celles et ceux qui la façonnent. Le roman vrai de la vie politique française.

S'en sortir enfin avec sa boîte mail



« Réconciliez-vous avec votre boîte mail pour retrouver sérénité et efficacité dans votre vie professionnelle. »

Laurent Gessay

fonction 2

ifm

SENS & VALEURS

Disponible sur amazon

«Le travail n'est pas un fardeau, c'est la charge mentale professionnelle qu'il occasionne qui en est un»

Le cabinet Fonction2-Institut Français du Management a développé une méthode pour permettre aux professionnels de diminuer voire éliminer cette charge mentale inutile.

Le livre « S'en sortir enfin avec sa boîte mail » écrit par Laurent GESSAY co-dirigeant du cabinet présente cette méthode qui allie efficacité et sérénité au travail et a été déployée avec succès dans plusieurs services et établissements des trois fonctions publiques.

Les participants témoignent de résultats très positifs : un mental libéré, un sens de l'action retrouvé, une concentration améliorée.

Exposition du film *Les chemins noirs*

Inauguration de l'exposition photo sur les chemins noirs avec Jean Dujardin



Crédit Photo: Journal des Départements

traversée intérieure à travers la France oubliée.

Un film réalisé par Denis Imbert, qui donne à voir notre France des territoires.

Avec le soutien de Département de France
A la découverte de paysages si divers.

A la suite d'un terrible accident, l'auteur Sylvain Tesson fait passé huit jours dans le coma. Moins d'un an plus tard, il entreprend de traverser la France en suivant la "diagonale du vide", cette large partie du territoire où la densité de la population est plus faible qu'ailleurs.

Cela a donné lieu à un livre *Sur les chemins noirs* et maintenant un film où Denis Imbert donne vie à ce récit avec Jean Dujardin dans le rôle principal.

Le tournage a ainsi traversé six régions et dix-sept départements de France.

Les Lozériens sauront y reconnaître leurs terres du Mont-Lozère.

Les vallées de la Roya, Tinée et Vésubie dans les Alpes-Maritimes ravagée par la tempête Alex.

Dans le Cantal à Laveissière, Mandailles-Saint-Julien et Riom-ès-Montagnes,
En Ardèche à Saint-Remèze.

A Vichy dans l'Allier.

Dans la Manche.

Dans le Cotentin au Nez de Jobourg.

Dans les Alpes de Haute Provence .

Et dix autres départements...

Découverte de ce milieu rural profond pour Jean Dujardin.

« Entre le Mercantour et le Cotentin, j'ai traversé certaines zones blanches qui étaient un peu oubliées, certains villages, certaines petites, moyennes villes esseulées, même si en même temps, c'est ce qui faisait leur charme. J'ai compris pourquoi ces pays avaient un peu de mal, tellement ils étaient mal desservis, comme ici. Pour rejoindre Aurillac depuis Paris, il y a seulement deux vols et encore ». **Actuellement au cinéma.**

SUR LES
CHEMINS NOIRS

UN FILM DE
DENIS IMBERT

D'APRÈS LE RÉCIT DE
SYLVAIN TESSON
PUBLIÉ AUX ÉDITIONS GALLIMARD

PRIX LITTÉRAIRES DES DÉPARTEMENTS



Pour la première année le Journal des Départements, va décerner deux Prix littéraires intitulés « Prix des Départements »

Le Grand Prix. Il concerne des essais, témoignages, autobiographies, réflexions politiques, historiques, géographiques et se rapportant aux départements.

Le Prix spécial. Il s'adresse aux auteurs élus ou agents de collectivités départementales quelque soit le sujet.

Les Prix des Départements sont ouverts aux livres publiés en langue française, édités soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur dans le courant de l'année précédente ou lors de l'année de référence.

Les livres doivent être envoyés avant le 30 juin 2023 à l'adresse suivante :

Prix littéraire du Journal des Départements
Journal des Départements
46, quai Louis Blériot
75016 PARIS

Les Prix littéraires du Journal des Départements sont chacun dotés de 2 500 €.

Chaque ouvrage primé bénéficiera d'une présentation d'une page ainsi que d'une interview de l'auteur dans Le Journal des Départements et dans Le Journal des Territoires.

La remise des prix se déroulera le 14 septembre 2023 au Futuroscope en partenariat avec le Département de la Vienne.

Présentation de trois ouvrages parmi les premiers reçus :

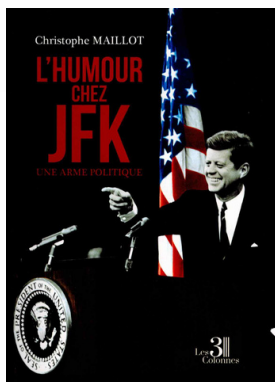


Orchestre symphonique d'Orléans de Philippe Barbier et Jean-Dominique Burtin

Il s'agit d'une invitation à partager une aventure immense et exaltante qui ne peut que nous conduire à demeurer à l'écoute des interprètes de l'orchestre, ceux d'hier et d'aujourd'hui, ainsi qu'à tenter de percevoir leurs secrets et de dévoiler les confidences de leurs chefs successifs.

Dans cette somme anniversaire, l'Orchestre Symphonique d'Orléans, cet « orchestre dans la ville », se révèle comme un collège d'interprètes emplis d'humanité, un cercle d'artistes, professionnels et amateurs, complices et fraternels, toujours heureux de se retrouver pour offrir le plus beau de leur art, à un auditoire attiré par un lumineux et festif élan musical.

Philippe Barbier est directeur de cabinet au Conseil départemental du Loiret.



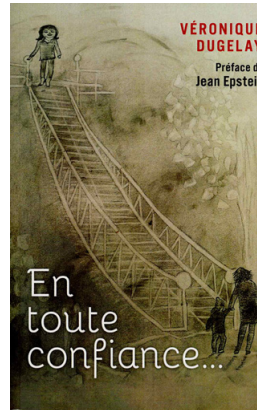
L'humour chez JFK, une arme politique par Christophe Maillot.

John Fitzgerald Kennedy maintenant adulé et décrié, suscite des réactions contraires d'amour et de haine. Mais peu connaissent son sens de l'humour. Avec Lincoln, il possédait cette qualité dont il sut faire une arme.

Christophe Maillot raconte une enfance, une adolescence insouciante mais douloureuse marquée par l'humour. Et il suit les différentes étapes de l'accession du Président avec toujours un regard acéré.

Il réussit à analyser cet humour, composante essentielle du charme de Kennedy. Il l'analyse comme une clé qui lui a permis, d'abord de se protéger pendant une enfance douloureuse, et plus tard de se

construire un personnage public hors du commun, et ce en transformant sa capacité à rire, en arme politique de séduction et d'exercice du pouvoir.



En toute confiance... de Véronique Dugelay

Stéphanie est assistante maternelle et exerce son métier avec engagement et attention. Elle accueille déjà à son domicile les petites Mathis et Moussa.

En fin de journée, elle

doit recevoir pour un premier entretien en vue d'un nouveau contrat, les parents d'un bébé « Camille ». Dès son réveil, le lecteur l'accompagne dans sa journée, au gré de ses rencontres et de ses activités. Mais alors que la journée à été plaisante, le soir venu, tout bascule...

Dans ce roman choral, chacun donne sa version des faits : les collègues, les parents, les autres professionnels.

L'auteur nous amène à poser un regard différent sur ces professionnelles à qui les parents confient ce qu'ils ont de plus cher : leur enfant !

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

Date limite d'envoi des œuvres 30 juin 2023

Règlement concours

intitulé « Prix des Départements », avec 2 catégories :

- **Grand Prix**

La participation au Grand Prix littéraire s'adresse aux auteurs francophones, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans la thématique des essais : témoignages, autobiographie, réflexions politiques, historiques, géographiques et se rapportant aux départements. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre

- **Prix spécial**

La participation au Prix spécial littéraire s'adresse aux élus et agents de collectivités départementale, ayant été publiés soit à compte d'éditeur, soit à compte d'auteur en 2022 et 2023 pour des livres se classant dans toute thématique. Un même candidat ne peut présenter qu'un livre.

Article 1 : Ouverture du concours

Le concours est ouvert du 1er mars 2022 au 30 juin 2022. Les dossiers reçus postérieurement ne pourront être retenus.

Article 2 : Inscription et participation au concours

Les œuvres présentées devront parvenir au bureau parisien du Journal des Départements (46 quai Louis Blériot 75016 Paris), avant la date de clôture, en trois exemplaires. Les dossiers doivent être adressés par pli simple non recommandé.

Pour chaque envoi, l'éditeur ou l'auteur indiquera les informations suivantes : Prénom, nom, état civil, Pseudonyme de l'auteur (si utilisé), Courriel de l'éditeur ou de l'auteur

Les ouvrages ne sont pas retournés

Article 3 : Jury, vote et résultats

Un Jury composé de 7 personnes qualifiées (écrivains, acteurs publics, personnes issues des médias et de la presse...), présidé par Catherine Nay, choisira les meilleurs textes.

Le scrutin se fait à la majorité absolue, les bulletins blancs et nuls étant comptabilisés dans le nombre de votants. Si un des livres n'obtient pas cette majorité absolue, d'autres tours sont organisés dans les mêmes conditions.

Les décisions du Jury sont sans appel. Il ne répondra pas aux questions des candidats concernant les résultats du concours.

Les résultats seront annoncés le 14 septembre lors de la manifestation des D d'Or

Article 4 : Prix et Récompenses.

Les deux catégories donnent lieu à un **trophée**, un **diplôme** et un **chèque de 2 500€**.

Des articles de presse seront consacrés aux auteurs dans les différents médias du groupe Delbo Presse avec 1 page de portrait et 1 page d'interview.

La remise solennelle des prix aura lieu le 14 septembre 2023 lors de la journée des D d'Or organisée par Le Journal des Départements.

Le Prix spécial sera remis par le Président du Conseil départemental de la Vienne.

Article 5. Droits de propriété littéraire et artistique.

Il est entendu que :

L'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit aux organisateurs et au Jury du Prix du Journal des départements la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

De plus, les lauréats accepteront automatiquement que leurs photos prises lors de la remise des prix soient publiées sur le site du concours et sur les réseaux sociaux, ainsi que dans les médias.

Le fait de concourir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

LE JOURNAL DES
DEPARTEMENTS

GRAND PRIX LITTÉRAIRE

SEPTEMBRE 2023

CANDIDATEZ !



LE JOURNAL **DES**
DEPARTEMENTS



futuroscope

FESTIVAL



50^e FESTIVAL DE MUSIQUE DE SULLY ET DU LOIRET

DU 7
AU 25 JUIN
2023

WWW.FESTIVAL-SULLY.FR



TERRE DE MUSIQUE

design: Atelier Julian Legendre

